Canada Employment and Immigration Advisory Council
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

CANADA'S SINGLE-INDUSTRY COMMUNITIES:

IN SEARCH OF A NEW PARTNERSHIP

A Follow-up Report based on an Interdepartmental Forum

Presented

To

The Minister of Employment and Immigration

By

The Canada Employment and Immigration Advisory Council

Canada

March 1988

CANADA'S SINGLE-INDUSTRY COMMUNITIES:

IN SEARCH OF A NEW PARTNERSHIP

A Follow-up Report based on an Interdepartmental Forum

Presented

To

The Minister of Employment and Immigration

By

The Canada Employment and Immigration Advisory Council

March 1988

90-01932/

TABLE OF CONTENTS

Page

BACKGROUND 1

OBJECTIVES OF MEETING 3

MAJOR ISSUES IDENTIFIED 4

- Data Base 4
- Community Initiative 6
- The Co-ordinator Role 7
- Existing Policies and Strategies 9

CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS 11

ISSUES, CONCERNS AND RESPONSES 15

APPENDIX I

PRESENTATIONS BY DEPARTMENTS AND AGENCIES 30
TO THE INTERDEPARTMENTAL FORUM ON SINGLE-INDUSTRY COMMUNITIES

- Department of Finance 31
- Solicitor General Canada 34
- Statistics Canada 43
- Federal Business Development Bank 51
- Indian and Northern Affairs Canada 56
- Transport Canada 62
- Department of Fisheries and Oceans 79

.../2

Page

Energy, Mines and Resources Canada 79
Canadian Forestry Service 84
Agriculture Canada 88
Canada Mortgage and Housing Corporation 97
Public Works Canada 99
Employment and Immigration Canada 102
Department of Regional Industrial Expansion 107
Atlantic Canada Opportunities Agency 109

APPENDIX II

RECOMMENDATIONS FROM THE CEIAC REPORT 112
CANADA'S SINGLE-INDUSTRY COMMUNITIES:
A PROUD DETERMINATION TO SURVIVE

APPENDIX III

DEPARTMENTS AND AGENCIES INVOLVED IN THE 121
THE INTERDEPARTMENTAL FORUM

APPENDIX IV

AGENDA: INTERDEPARTMENTAL FORUM ON SINGLE-INDUSTRY.....123
COMMUNITIES

BACKGROUND

In February 1987, the Canada Employment and Immigration Advisory Council (CEIAC) presented the Minister of Employment and Immigration with a report entitled Canada's Single-Industry Communities: A Proud Determination to Survive. The report was the culmination of a 15-month study of the economic and social adjustment problems faced by single-industry communities in Canada.

In addition to identifying the issues involved and the concerns of the affected communities, the report contained 15 recommendations. These recommendations were somewhat exceptional in that they involved other departments as well as Employment and Immigration Canada.

As in the case of other CEIAC studies, the report on single-industry communities was distributed to Members of the House of Commons and the Senate, as well as to the individuals and organizations consulted during the course of the study. Since the report contains valuable information on the causes and impacts of plant closures and on the various existing programs with potential application to the problem, an attempt was also made to distribute the document to as many single-industry communities as possible. The report received considerable media attention and approximately 5,000 copies were distributed across Canada and to a number of other countries.

For several months following the release of the report, the CEIAC continued to receive inquiries regarding the follow-up to the study and its recommendations. It was decided that, since the observations and recommendations also concerned other federal departments and agencies, it would be appropriate to involve them

in a discussion of the subject. Subsequently, 17 federal departments and agencies (see list, Appendix III) were invited to attend a forum held on October 21, 1987 in Hull, Quebec to discuss the findings of the study and its recommendations. The meeting Agenda is included in Appendix IV. Fifteen departments and agencies attended. Two agencies, the Western Diversification Office and Freshwater Fish Marketing Corporation were unable to attend.

This is the first time in the history of the CEIAC that a follow-up of this nature has been conducted. It was gratifying, therefore, to hear from the majority of the participants that the process was a welcome and potentially productive approach.

This report summarizes the proceedings of the October 21 interdepartmental meeting. It reviews some of the issues which appeared in the original report and records the responses received from the individual departments and agencies involved. Additional policy considerations are discussed, followed by the resulting recommendations. Finally, the report records a number of written presentations on the subject, received from the participating departments and agencies.

OBJECTIVES OF MEETING

The report of the Canada Employment and Immigration Advisory Council (CEIAC), Canada's Single-Industry Communities: A Proud Determination to Survive, identified the numerous problems faced by single-industry communities and their residents, particularly those confronted with a major adjustment. However, the document warned that these problems would not be solved by any one single program or department or, indeed, even one level of government.

To address the many concerns identified in the report would require a co-ordinated approach, involving a number of partners, including the federal, provincial and municipal governments; the community and its institutions; unions and the major employers. Some of these participants were specifically mentioned in one or more of the 15 recommendations in the report. (See Appendix II for a list of these recommendations).

To ensure that each federal department and agency mentioned in the report was informed of its potential part in the adjustment process, a meeting of these departments and agencies was convened on October 21, 1987. The forum had several clear objectives. They were:

- to provide the departments and agencies with the background to the CEIAC report;
- to explain the context within which each department or agency was mentioned in the report;
- to allow each department and agency to comment on the pertinent issues, concerns and recommendations and explain how that organization could respond to the identified needs; and
- to discuss new ideas with potential application to the socio-economic adjustment process of single-industry communities.

MAJOR ISSUES IDENTIFIED

Several major issues emerged as a result of the study process and the follow-up interdepartmental forum. These broader issues could constitute the framework upon which to build specific policies and approaches to deal with the problems faced by single-industry communities. They could also determine the focus of current and future programs and initiatives directed at this problem. However, it is important to recognize that the subject is a complex one and will require careful analysis and co-ordinated action. As one participant in the meeting described it, "The circumstances and problems of single-industry communities in many cases have deep historical roots. The range of problems identified is broader than the matter of economic development itself. It includes social and regional considerations and dimensions".[1] The following are the main issues which emerged.

DATA BASE

Understandably, policy makers and program designers have problems dealing with issues that are not clearly defined and quantified. These data, as they relate to single-industry communities, are not yet available in the tabulated form required. The report, Canada's Single-Industry Communities: A Proud Determination to Survive, comments on this shortcoming. However, the study developed its own identification process and did not suffer unduly from this deficiency. Nevertheless, for future action, it would be useful to know how many of these communities there are and where they are located, as well as some of their characteristics. This need was underscored by a participant who asked, "What is single-industry community? How many are there? If there are 100 or 600 or 1,500, where is the list? The top priority has got to be the data base".[2]

---

1 Dr. Archibald Boyd, Department of Finance
2 Donald Layne, Federal Business Development Bank

The interdepartmental forum revealed that many sources of relevant data do, indeed, exist. However, it was also evident that these data are not yet in a readily usable form. The specific data needed have to be extracted, tabulated and analysed. Statistics Canada has considerable "small area data" available in various forms, some of which are based on tax filer data and personal income tax returns. However, these data are not necessarily tabulated in the form needed for specific analytical purposes. This is largely because, until now, no one has requested these specific data or assumed the responsibility for their organization. Data of various kinds also exist in a number of other federal departments and elsewhere.

The Solicitor General's department has acquired some data from the Canadian Centre for Justice Statistics on the subject of crime rates in single-industry communities. The representative for Energy, Mines and Resources suggested that considerable information is available within the communities themselves and at some universities. However, he cautioned that care must be exercised when determining the use to which these data will be put and how they would be collected.

The Canadian Forestry Service has undertaken a study of forest-dependent communities, its first objective being to identify them and the second to create a socio-economic data base which will form the basis for an analysis of these communities.

Agriculture Canada uses data available from the Census of Agriculture to perform various types of analyses. The Department of Regional Industrial Expansion representative felt that the problem is not so much in gathering the information, but in putting the assembled material into a usable and comprehensive form. He suggested that there may be some merit in getting the departments and agencies to work together to obtain a comprehensive catalogue of the available material and then

determine how much of it can be used and how it might be distributed to single-industry communities.

It was agreed, however, that it is not realistic to rely on data to decide what should be done in a particular community. Someone must identify what the community needs and what are its adjustment and development capabilities. This process must take place in the community because it is best equipped to do it. Solutions imposed from above have not worked well in the past.

COMMUNITY INITIATIVE

Notwithstanding the importance of a good data base, the most critical element in the adjustment and development strategy of single-industry communities was deemed to be the community itself. The consensus reached on this point was consistent with the findings of the CEIAC study.

The process of community involvement in local economic development has achieved a significant level of success in some European countries in recent years and is gaining momentum in the U.S.A. and Canada. It is based on the analysis of the community's resources and potential and the exploitation of available opportunities. Therefore, this approach depends greatly on a realistic awareness of these factors and upon the existence or development of community leadership. In addition to local leadership, the process is largely dependent on local attitudes. The will to meet the challenge must exist in the community if the process is to succeed. However, any initiatives undertaken must be based on realistic expectations. Unrealistic goals will only lead to failure and discouragement.

The leaders of the community will often be faced with a low level of information and even resistance to change. A plethora of federal and provincial programs and services will add to the

confusion. Therefore, it is essential that a co-ordinating body be established to encourage leadership, to steer the community through the maze of government programs and to ensure that the human, natural and financial resources needed by the community to embark on its development program are accessible. However, it is vital that the co-ordinating body act as a facilitator rather than as the director of the projects and initiatives undertaken.

THE CO-ORDINATOR ROLE

The CEIAC study on single-industry communities stressed that the adjustment problems of single-industry communities are too complex to be resolved by any one program, or indeed, even by a single department or level of government. The process must involve all levels of government, the community and the major employers and unions. This multitude of participants, plus the large number of programs and services available, underscore the need for a co-ordinator. However, the answer to the question of who should be chosen for this role is not clear at this time.

Consultations on this question and the subsequent interdepartmental forum stressed the importance of an economic focus and a local presence. The reorganization of the Department of Regional Industrial Expansion (DRIE) effectively removed one of the logical candidates for this role. Employment and Immigration Canada (EIC) was seen as a possible alternative to DRIE in the interim, largely because of its local presence. However, there were serious concerns expressed about EIC's lack of economic focus and its limited resources. The Federal Business Development Bank is another possibility for the role since it has the desirable economic focus and the resources and market penetration that few other federal government departments or agencies can offer.

An alternative to a federal department or agency for the co-ordinator role is the provinces and territories. Some provinces are already involved in the process and are doing a commendable job. However, this means that potentially there could be 12 co-ordinating bodies across Canada, a situation which could lead to a lack of national focus and uneven utilization of federal programs and services.

Another alternative identified was an independent body which is representative of the communities concerned. Such a body would be free of the jurisdictional complications in which government departments are often involved. At present the Canadian Association of Single Industry Towns speaks for many of these communities. The Federation of Canadian Municipalities is also becoming increasingly involved with the problem. Any one, or both, of these organizations could be considered as logical candidates for the co-ordinator role provided that they are supplied with the necessary financial and human resources. The final selection of a co-ordinating body should be the subject of consultation and discussion among the parties involved in the process.

The benefits of the proposed adjustment initiatives should not be confined to those communities that are threatened or distressed. Robin Belanger, President of the Canadian Association of Single Industry Towns explained it this way: "If we only try to address the problems of towns that are threatened, then the government would only be **reacting** to a problem. It would not have a positive plan of action for these towns. We have to look at the problem in a broader sense; not only those that are threatened, but at every single-industry town". Eventually this process could be expanded to include all of the smaller communities in Canada.

EXISTING POLICIES AND STRATEGIES

The answer to the question of what existing federal policies are directed specifically at single-industry communities is simple. There are no policies that are specific to this issue. There are, however, a number of guidelines and strategies that address some of the concerns of single-industry communities. Some of these are described later in the context of the activities and programs of the various departments and agencies.

Discussion of this issue revolved mainly around whether there is a need for such policies. Some participants questioned the usefulness of broad policies in terms of action. They suggested that communities should not have to rely on a national policy to tell them what to do. The community is in charge of its own future and everything has to start there. National policies could turn out to be nothing more than motherhood statements.

Thus, the question appears to be, "What is a national policy, or a regional development policy, or a single-industry community development policy?" One participant suggested that "A sum of initiatives by various departments which are taken together might be called a policy".[3] This assessment may be appropriate when one considers that several representatives described specific policies which already exist in the areas of transportation, housing and training. There was agreement that this approach may have some merit in terms of addressing the specific needs of individual communities. However, one participant expressed concern about whether "we will have the ability to develop a national strategy which is sufficiently comprehensive, and at the same time, is sufficiently meaningful; and that it will have something to address the specific problems of communities which quite often have different problems".[4]

---

3 Glen Kendall, Energy, Mines and Resources Canada
4 Michael Jenkin, Department of Regional Industrial Expansion

Not all the participants agreed that the best policy is no policy. Joy Langan, Chairperson of the CEIAC Committee on Single-Industry Communities, explained the need for a frontier development policy as follows: "Do we as Canadians want to continue to live along the 49th parallel and continue to extract the resources of this country, or do we want to push back the frontier and, if so, how far? To what extent are we willing to resort to the fly-in fly-out option and when do we decide to establish a community in the deep wilderness? The people in the isolated single-industry communities are asking 'What does Canada want? Do they want us to all move back down to the 49th parallel or do they want to develop the necessary infrastructure and see this country grow?' Obviously, the only way we can grow geographically is north. At least we should have some vision about how far north we want to go".

Perhaps the place to start would be to assess realistically what are the real costs resulting from a withdrawal from the frontier, a phenomenon that occurs each time that a remote community is abandoned. Currently there are no data that reveal these costs. Perhaps, if these data were available, the adoption of a frontier policy may become more urgent.

The CEIAC study on single-industry communities revealed that questions such as these need answers. The answers may be called policy, strategy, guidelines or whatever. But someone should establish which way Canada is going in this regard. Before communities are asked to take control of their own destinies, they will want to know if public policies will support or resist their efforts.

CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

The process of involving a number of departments and agencies in the discussion of the complex issues associated with the economic adjustment of single-industry communities was a productive undertaking. Participants viewed the forum as a unique opportunity to comment on the CEIAC report, to consider its findings and to learn about the programs and activities in this area of other departments and agencies.

Several major actions needed to address the problems of single-industry communities were identified. A comprehensive data base was considered to be one of the first requirements. These data would provide information on the number and characteristics of Canada's single-industry communities. They would help to identify existing problems and forecast emerging difficulties. This information would also be useful in calculating the resources needed to address the identified problems. Much of this information is already available, but there is a need to centralize and tabulate the specific data required. To achieve this in an efficient manner will require the selection of an organization to co-ordinate the project and work in co-operation with the other departments and agencies and, if necessary, the provincial governments, industry and the communities themselves.

In a near-unanimous decision, the participants agreed that the responsibility for initiating the adjustment and development process at the local level belongs to the community. Communities should be allowed to decide and identify what they need to progress socially and economically and how to go about achieving these goals. But it was also recognized that communities will need help in all these activities, in the form of information, advice and resources.

There is a wide array of federal programs and services that could have application to the process of community adjustment.

However, most of these are not designed specifically for single-industry communities and some are difficult to tap. The need does not appear to be for more programs, but for a better focus of the existing initiatives. The existence of great numbers of programs is not only confusing to potential users, but also often results in duplication of effort, or programs working at cross purposes to each other.

To wade through the program jungle requires direction and information. This should be part of a co-ordinated effort that includes creating community awareness and involvement, as well as the mobilization and development of local resources and leaders. **The need for one focal point, a lead organization upon which the community can call for one-stop service, was considered to be essential.**

Two main qualifications were seen as essential in the lead organization. One was that it possess an economic orientation and the other that it has a local presence. **There are not many organizations that meet these requirements. However, in the interval and until the right organization emerges, Employment and Immigration Canada can act in this capacity. Ideally, the lead department or agency should be one with roots in the community, but there may be other organizations with a regional presence, such as the Federal Business Development Bank, that could perform this function.**

The information gathered for this study and the resulting recommendations could apply to all types of communities, not just those dependent on one industry or sector. As stated earlier, there are numerous programs, initiatives and services available to all communities, including single-industry towns. However, oftentimes their utilization is limited by the absence of a clear focus (or in some cases flexibility), the lack of information in the community and insufficient capacity within the

community to make use of them. Therefore, the need for new programs is not critical, except as they relate to increasing local accessibility to existing information and funding.

What is more urgent is a redirection of the existing centralized decision-making process to the community level. But the shift in the decision-making function will not eliminate the problem, it will only put the responsibility where it belongs - at the local level. To assume this responsibility, the communities will require support in the form of information, direction and seed money. The federal government should provide some, but not necessarily all, of this assistance. However, this approach will not succeed without community and political will and dedication. Once the wheels are in motion, all parties to the arrangement will co-ordinate their efforts to achieve the desired results.

Further to the recommendations contained in that CEIAC report, Canada's Single-Industry Communities: A Proud Determination to Survive, the following recommendations are added:

RECOMMENDATION 1

Developing a Data Base

That the Minister of Employment and Immigration instruct his/her Department to provide financial assistance, and participate in the identification of a lead organization that will undertake the collection and tabulation of information, for the purpose of developing a data base on single-industry communities in Canada, including their numbers, population, locations, characteristics and other information needed to establish the nature and magnitude of the socio-economic problems and opportunities which exist in these communities; and

RECOMMENDATION 2

Selecting a Co-ordinator

that the Minister of Employment and Immigration assist in the identification of, and provide support to, an organization that will act as a co-ordinator of federal programs and services available to single-industry communities and that will regularly report the needs of these communities to the federal government.

RECOMMENDATION 3

Preventing Economic Downturns

Since most Employment and Immigration Canada programs require that a community be economically threatened or depressed before it can qualify for assistance, that the Minister of Employment and Immigration ask his Department to devise policies which will permit the use of these programs to **prevent** economic downturn in the community; and

RECOMMENDATION 4

Assessing the Frontier Development Option

that the Minister of Employment and Immigration request and support financially a comprehensive assessment of frontier development in Canada, to determine if this presents a viable economic option for Canada. Such a study would be undertaken by an independent organization, such as the Economic Council of Canada or the Conference Board of Canada.

ISSUES, CONCERNS AND RESPONSES

A wide array of issues and concerns were identified by the individuals, organizations and communities consulted during the course of the CEIAC study. The majority of these were of a socio-economic nature. They ranged from the need for resources, infrastructure and information, to concerns about family break-down and crime. Some of the identified concerns and needs are in areas for which departments and agencies other than Employment and Immigration Canada are responsible. Those specific issues, concerns and recommendations were the major subject of discussion at the interdepartmental forum. The issues and the departmental responses follow.

DEPARTMENT OF FINANCE

ISSUE - The need was expressed for special tax treatment of individuals living and working in frontier communities and for companies operating in these communities. Special tax considerations were suggested for persons buying and disposing of homes and for those receiving severance pay. Considerable concern was expressed about the operating practices of chartered banks and their tendency to abandon single-industry communities when the industrial base declined.

RESPONSE - Among the challenges issued by the Minister of Finance in the 1984 report "A New Direction for Canada; An Agenda for Economic Renewal" were some that have direct application to the problems and challenges of single-industry communities. The principles put forward included the recognition and acceptance of competition at home and abroad. They stressed the need for alternatives to permanent subsidization of non-viable

enterprises; the importance of human resources; the need to assist workers to adapt to change; the need for growth to benefit all regions; the co-operation of all of the participants in the economy; and the adoption of programs and policies which ensure that the private sector becomes the driving force for economic renewal through the encouragement of enterprise development and growth. These guidelines were developed in response to the more general problems of adjusting to change and generating economic growth in Canada, but they also provide guidance on how single-industry communities might adjust to the particular problems which they face.

While tax assistance is given under special conditions for home ownership, severance pay and relocation costs, an expansion of special arrangements of this type is not being contemplated at this time. In fact, the direction of tax reform is away from special provisions and toward uniform treatment of all Canadians. However, the federal government continues to retain the right to make special arrangements for unusual circumstances.

With respect to the lending practices of chartered banks, although the Minister of Finance has the responsibility for ensuring that the operation of national financial institutions are conducted in a prudent manner, it is not normally appropriate for the Minister to intervene in the specific lending practices of financial institutions.

SOLICITOR GENERAL

ISSUE - Economic adversity was seen as a major contributor to crime in distressed single-industry communities. Costs resulting from criminal acts were perceived as being an outcome of the neglect of the local economy. It was suggested that these funds could have been used more productively to stimulate the economy.

One community was convinced that the establishment of a penitentiary in its area would solve its economic problems.

RESPONSE - The limited data that exists on the subject indicate that the rate of criminal code offenses in single-industry communities is consistently higher than the national average. In addition, the number of these offenses has been growing faster, with the result that the rate of violent offenses is currently almost three times the national average. It appears, therefore, that the nature and volume of crime with violence is related to the particular state of economic and industrial development in the community.

One approach to crime prevention and control is through environmental design. This is achieved through a wide variety of techniques which increase the potential for resident communication and interaction. It reduces the opportunities for the commission of criminal offenses by increasing the physical security of a potential crime target. A second approach is one in which the community actively participates in police decision-making processes involving the setting of priorities and the implementation of police services. This approach holds particular promise for single-industry communities which are often too small and too isolated to sustain a broad range of social and emergency community services. Early in 1987, the Ministry sponsored a National Conference on Crime Prevention Through Social Development. This approach to crime prevention focuses on broad social and economic factors such as employment, education and social services.

Several innovative possibilities exist for the involvement of single-industry communities located near correctional institutions. One of these is to gear industrial programs in the predominant local industry with a view to placing inmates in this industrial sector upon release.

The Ministry of the Solicitor General is looking forward to contributing to the development of national strategies, within its area of responsibility, to respond to the problems of single-industry communities, in collaboration with other federal and provincial departments, the police and correctional communities and with the single-industry communities themselves.

STATISTICS CANADA

ISSUE - There is a need for data which identify and tabulate all single-industry communities in Canada. These data should include information on the community's location, size, age, industrial sector, demography and workforce. Such information would familiarize policy makers with the scope and nature of the adjustment problem.

RESPONSE - Most of this information is already available. It is largely a matter of selecting and tabulating existing data, deciding who will initiate the request and who will pay for the service.

FEDERAL BUSINESS DEVELOPMENT BANK (FBDB)

ISSUE - The lack of commercial capital was seen as one of the greatest obstacles to developing new enterprises and diversifying the economies of single-industry communities. Public financial organizations, such as the Federal Business Development Bank (FBDB), could act as instruments to address this problem. However, residents of these communities did not see FBDB as the answer, largely because of its lack of local presence and the widely-held perception that its security requirements are as stringent as those of commercial banks.

RESPONSE - The Federal Business Development Bank provides financial services through the extension of loans to small and medium-sized businesses. It also delivers management services which include business information, counselling and training. The bank is more relevant in rural than in urban areas and therefore, assists some single-industry communities with their adjustment problems.

For the past several years, the FBDB has been operating on a self-sustaining basis, so it has had to cover its costs by exercising financial responsibility. However, it tries to be sensitive to community needs and this is reflected in practices such as its fast turnaround time for loan applications. But to make a significant move toward economic diversification, the initiative must come from the community itself. Someone must identify what opportunities exist and what the local entrepreneurs want to do. FBDB has a venture loan instrument which is a hybrid between a loan and equity capital. This instrument may be appropriate for the circumstances, but it requires subsidization. Also, the bank's Community Business Initiative can be used to nurture young businesses and help them to grow by providing business know-how.

INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA

ISSUE - Native people expressed the need for co-operation in economic development activity between single-industry communities and nearby Native settlements. In addition, they called for the transfer of housing and other infrastructure from abandoned single-industry towns to Native communities for their use. Other concerns expressed were the reduced level of educational, medical, security and other services which remain after the closure of an industry and the resulting movement of workers and businesses out of the community, as well as the loss of employment opportunities for Native people.

RESPONSE - In instances where single-industry communities are located near Indian Reserves, the role of Indian and Northern Affairs Canada (INAC) is to co-ordinate the efforts of other federal departments and other levels of government, and to act as a facilitator and enabler in maximizing the benefits of development and minimizing the negative impacts of closure. This involvement may include improving access to commercial capital, removing legal and structural obstacles to business growth and developing Indian entrepreneurial, management and occupational skills. Native communities are required to define their own economic needs. INAC's policy is to deal with the needs expressed by Native leaders and not to impose outside solutions on the communities. The other issues mentioned in the report involve several federal departments, and INAC is prepared to co-operate in any initiative at the federal, provincial and private level which attempts to address those issues. The development of "success models" is one way in which this aim may be achieved.

TRANSPORT CANADA

ISSUE - Good transportation links, including highways, rail facilities and airports are seen as economic lifelines for single-industry communities. Those communities located near waterways include harbours and docking facilities in their list of needs. Closure of the main industry often results in the neglect of transportation services, or the responsibility for their maintenance is shifted to other jurisdictions that lack sufficient resources to maintain the needed level of service.

RESPONSE - Transport Canada spends about $1.25 billion a year on various types of regional development payments and much of this goes to single-industry communities. But much remains to be done by all parties concerned with transportation needs. Because of overlapping jurisdictions, a co-operative mechanism is needed which will bring together the federal and provincial governments

and the communities. However, the initiative must come from the communities themselves and the demand for facilities must be related to the needs of the community. Transportation facilities by themselves cannot stimulate economic development. For the first time, the new National Transportation Act contains a statement of regional development concerns with respect to transportation.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS

ISSUE - Coastal communities dependent on fisheries have concerns about fishing quotas, licensing arrangements and other regulations. It was also felt that not enough federal resources have been allocated to research and development and to the marketing of processed fish products.

RESPONSE - During the development of management plans for different fisheries, the Department will consult extensively with the fisheries industry, as it has in the past.

The Canadian fishing industry can look forward to stable catches and strong markets in 1988. Although some moderate price adjustments may occur for some Canadian fisheries products, the industry can expect good returns for its overall production. Developments in aquaculture should result in increased availability of farmed products, and the sales of these products are expected to increase considerably over last year.

FRESHWATER FISH MARKETING CORPORATION

ISSUE - Some single-industry communities feel that their efforts to set up freshwater fish processing enterprises, in order to diversify their economies, are constrained by the policies of the Freshwater Fish Marketing Corporation. They maintain that considerable job creation potential would exist in

the industry if more processing were allowed where the fish stocks are located. This further processing would involve the smoking and canning of both commercial species and coarse fish.

RESPONSE - Freshwater Fish Marketing Corporation regretted that it was unable to send a representative to the meeting.

ENERGY, MINES AND RESOURCES

ISSUE - The discovery of new mineral deposits located near dying mining communities is seen as one way of prolonging the life of the community and allowing it time to diversify its economy. Federal-provincial mineral exploration agreements could be used as the vehicle to make this happen.

RESPONSE - Federal-provincial mineral development agreements are in place in all provinces except Alberta, and in three cases, Ontario, Manitoba and Yukon Territory, some expenditures are specifically targetted around mining communities. These initiatives have had good success in a number of areas. Under the terms of the agreements, it is essential that exploration expenditures be justifiable geologically and any redirection of funds must be approved by the province or territory.

The federal and provincial mines ministers have been concerned about the problems of single-industry mining communities for a number of years. A task force was set up in 1982, consisting of representatives of industry, labour and federal and provincial governments. It came up with 15 recommendations, many of which have been implemented. Later, the ministers considered possible financial mechanisms to address mining community problems. One which received favour was called the Community Development Fund. It involved a tripartite arrangement to generate funding to offset community economic decline. The idea was passed on to the Minister of Employment and Immigration for action.

CANADIAN FORESTRY SERVICE

ISSUE - Improved forest management practices were seen as a means of prolonging the lives of forest-dependent communities and also creating jobs in forest management.

RESPONSE - The Canadian Forestry Service recognizes the need for information on the effect that changes in the forest industry are having on single-industry communities and has undertaken a study which examines forest-dependent communities. The first objective of the study was to identify the communities involved and the second was to create a socio-economic data base to form the basis for an analysis of these communities. Among other things, the analysis has disclosed that these communities have small populations, a low level of formal education, lower incidence of home ownership than in other rural communities and few employment opportunities for women and youth. However, the average income levels of the employed forest sector workers are higher than in most other industries.

The Canadian Forestry Service believes that a data base is an essential prerequisite for the establishment of policies relating to single-industry communities or frontier development. It is prepared to contribute to discussions and to the development of policies in these areas by further expanding its information base and by working in close collaboration with other departments and interested parties.

AGRICULTURE CANADA

ISSUE - The prospects for small scale agricultural production was seen as a potential source of job creation in certain parts of the country where there is little or no agricultural activity at this time. This was viewed as a means of reducing imports into the community, especially of food products such as

vegetables, fruits, meat and dairy products. Other opportunities exist for fur farming, fish farming and big game ranching. The need for research and information was seen as the most urgent.

RESPONSE - Agriculture Canada recognizes that there are opportunities in many regions and sub-regions of Canada to produce commodities for consumption within the more immediate region. Such production improves the supply of nutritious food to the region, generates employment opportunities and incomes and reduces Canada's food import needs.

To take advantage of the situation, the federal government has, in conjunction with the provincial governments and private sector, identified opportunities and constraints which are being addressed through federal-provincial agri-food development agreements. These agreements generally contain programs directed towards areas such as technology development and transfer, productivity enhancement, market and human resource development. The structure of the agreements is such that they can respond to the specific needs of a sub-region or particular commodity. This provides the region with opportunities for productivity enhancement, diversification of production and upgrading of the resource base, leading to improved economic conditions, income and employment and, thereby, resulting in a stronger regional economy.

The approach taken was reinforced in 1986 by the National Agricultural Strategy approved by the federal and provincial Ministers of Agriculture. The Strategy's thrust is to respond to the opportunities existing in the agri-food sector through a federal/provincial/private sector partnership, thus responding to particular needs of elements of the agri-food sector, resulting in options for, or strengthening of, single-industry communities.

CANADA MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION

ISSUE - It is often difficult for prospective home buyers to obtain mortgage financing in single-industry communities. The dilemma of balancing the need for suitable housing against the risk of the homeowner losing much, or all, the investment is ever-present, in single-resource towns in particular. The CEIAC study found that these decisions can have devastating economic results. Another concern was that not enough effort is directed at seeking alternative uses for the housing and infrastructure in towns facing abandonment, for example, to provide an established low-cost housing facility for Native communities.

RESPONSE - CMHC attempts to provide all Canadians with equal access to mortgage financing by insuring the loans made to individuals by private lending institutions. In the case of single-industry towns, the fund has suffered considerable losses in excess of the premiums generated. CMHC is finalizing a policy which will increase access to mortgage financing in high-risk one-resource towns. This will involve the participation of the provinces and companies concerned. However, it is expected that very few communities will have to resort to the proposed arrangement, as most will have access to mortgage insurance under normal underwriting criteria.

PUBLIC WORKS CANADA

ISSUE - Single-industry communities consider that good streets, sidewalks, water and sewage systems and other infrastructure are essential elements in the pursuit of economic diversification. Closure of the major industry almost always reduces the tax base, thereby compounding the problem at a time when the need for economic diversification is greatest. Public works can also serve as a job creation activity designed to tide the community over periods of economic hardship and high unemployment.

RESPONSE - The potential role that Public Works Canada can assume, within a framework of support for single-industry communities and the context of its mandate is one whereby it would provide its services and expertise, in the undertaking of specific initiatives or programs sponsored by other agencies on a cost-recovery basis. This would be performed in such a way as to maximize whatever criteria are developed to support these communities effectively. Therefore, although Public Works Canada is not a policy-making body in that context, it would lend its full support to the realization of federal government policies and to assisting single-industry communities in their determination to survive.

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION CANADA

ISSUE - Employment and Immigration Canada (EIC) is the department with the greatest presence in most single-industry communities. This presence is achieved through the Canada Employment Centres, a number of labour adjustment programs and the Unemployment Insurance Program. The most recent community adjustment program, Community Futures, was introduced in 1985. Therefore, it was still too early at the time of the CEIAC study to assess its effectiveness in resolving the problems faced by some communities.

There were a number of concerns regarding this department. Most often cited were its lack of economic focus, the lack of flexibility in its training programs and recent changes to unemployment insurance criteria which adversely affect laid-off older workers. It should be noted that important and beneficial changes in unemployment insurance eligibility criteria have been introduced since the CEIAC report on single-industry communities was published. Recommendations in the CEIAC report also called for assistance to communities to hold local awareness and training sessions and for the hiring of community economic development officers.

RESPONSE - Any attempt to address the problems of single-industry communities through EIC programs such as the Canadian Jobs Strategy (CJS) should be made with the understanding that it is often tempting to develop a new program for every problem that is encountered or identified and that financial resources with which to design and deliver programs are shrinking. EIC programs are available to all communities across Canada, including single-industry communities, through the Canada Employment Centre network. Additional specialized services and programs are triggered where significant labour market needs warrant it and when human and financial resources allow. An example of this is the Community Futures program which is active in 137 selected areas across the country (as of October 21, 1987). Community Futures is not limited to single-industry communities, nor is it designed for this purpose. To meet specific needs, consideration is being given to the development and testing of a community awareness and education package. EIC is also supporting, through the Industrial Adjustment Service, the implementation of community awareness sessions in five regions of the country. Both these initiatives will be offered in co-operation with the Canadian Association of Single Industry Towns. EIC is also testing a number of entrepreneurial development and economic diversification initiatives under the Innovations program of CJS.

The Canadian Job Strategy also addresses the equity issues identified in the CEIAC report by establishing targets for women and other target groups and monitors them regularly. Nevertheless, EIC recognizes the need to continually evolve and to improve the necessary initiatives through on-going consultation with special groups, individuals and community organizations committed to labour market development and adjustment.

ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY (ACOA)

ISSUE - Since the Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA) had not yet been formally established, it is not mentioned specifically in the CEIAC report on single-industry communities. However, because of the important part that the Agency is scheduled to play in the economic development of Atlantic Canada, it was asked to send a representative to the interdepartmental meeting.

RESPONSE - ACOA will have a mandate to be a key agent for economic change in the Atlantic region. One aspect of its work will be to make advocacy representation to other groups that could help to achieve changes in response to the concerns, opportunities and problems that exist in the region. There will also be a co-ordination function which will be similar to that of the former Federal Economic Development Co-ordinator. As well, ACOA will be involved in economic development activities, including innovations and certain specialized infrastructure support, job creation and local investment promotion. In addition, it will co-operate with Employment and Immigration Canada in job skill development.

While it is expected the demands on ACOA will probably exceed its resources, it will endeavor to help communities and businesses to help themselves to reach the best solutions for their particular circumstances. Probably more federal effort will be directed at the planning process, with some resources allocated to special initiatives. While ACOA was not created to deal with single-industry communities specifically, it is in the process of developing the programs and approaches it will adopt. To this end it will be undertaking a consultative process involving many of the sub-regions in the Atlantic provinces and, from this, an approach to dealing with the specific problems of single-industry communities may emerge.

DEPARTMENT OF REGIONAL INDUSTRIAL EXPANSION (DRIE)

ISSUE - As a major economic development department, DRIE was seen as the organization that should assume the lead role in responding to the economic adjustment needs of single-industry communities. A major concern regarding DRIE was the existing policy of establishing the level of development incentive grants on the basis of large areas. It was felt that the designation of individual communities, with their own level of incentives, would be a better way to respond to the specific circumstances of economically distressed single-industry communities.

RESPONSE - Since the study was conducted, the creation of two new regional development agencies has been announced - the Atlantic Canada Opportunities Agency and the Western Diversification Office. DRIE is now responsible for regional development in Quebec and Ontario. The new Department of Industry, Science and Technology will take over this responsibility when legislation creating the new department is passed.

Because of this restructuring of regional development responsibilities, DRIE's major developmental programs are currently being reviewed. One of the considerations in this review is the demonstrated difficulty in devising objective eligibility criteria for selecting communities for regional development programs. Problems often arise in defining the boundaries of communities and in handling economic activities which are outside the immediate zone of the community, but are an important part of its economy.

APPENDIX I

PRESENTATIONS BY DEPARTMENTS AND AGENCIES

TO THE

INTERDEPARTMENTAL FORUM

ON SINGLE-INDUSTRY COMMUNITIES

OCTOBER 21, 1987

DEPARTMENT OF FINANCE

A.D. Boyd, Special Advisor
Social Policy Division

I would like to thank you for providing me with an opportunity to discuss the contents of the CEIAC report on Canada's single-industry communities, which was presented to the Minister of Employment and Immigration last March.

The first thing that one observes about the report is the very broad scope of the issues addressed in the recommendations. The circumstances and problems of single-industry communities in many cases have deep historical roots. The range of problems identified is broader than the matter of economic development itself. It includes social and regional dimensions. Before commenting on the recommendations that are directed specifically to the Department of Finance, some more general comments may be offered.

In 1984 the Minister of Finance presented a report on behalf of the Government entitled "A New Direction for Canada: An Agenda for Economic Renewal". This Agenda paper provided directional guidance for the eventual reorientation of the federal government's economic policies. A variety of challenges were described. Principles and possible ways of coping with needed changes were also set out. The challenge of adapting to economic change was a key theme of the agenda paper. It is useful, therefore, to outline some of the principles presented in the paper which bear on the present discussion of the problems and challenges facing single-industry communities:

- If we are to be competitive at home and abroad we cannot impede change. Our resource endowment cannot shield us from an increasingly volatile economic environment.

- Protectionist measures to avoid change are generally ineffective over the long run. Alternatives must be found to the permanent subsidization of non-viable enterprises.

- The real source of wealth is human resources.

- More effective adjustment does not mean removing the social safety net. Fair and realistic incentives to help workers adapt to change are essential.

- At the same time there is need to consider new approaches to harmonize the goals of equity and efficiency.

- The adaptation of any specific sector requires a consistent and orderly plan.

- Regional development should not be a zero-sum game. Growth should draw on the strengths of all regions. Stable growth in one region should benefit other regions as well.

- There will be no prospect of success if the federal government tries to go it alone. Co-operation is required from provincial and municipal governments, workers, employers and communities.

- The Canadian economy is generally adaptable if market forces are allowed to work.

- Government programs and policies must ensure that the private sector becomes the driving force of economic renewal. To this end, entrepreneurship should be encouraged as well as the self-reliance of individuals and businesses in responding to change.

These guidelines were developed in response to the more general problem of adjusting to change and economic growth in Canada. But it also provides guidance on how to address particular situations facing many single-industry communities.

An additional consideration which needs to be remembered is the tightness of the current fiscal situation. It is encouraging to see that even though the CEIAC report does not deal directly with the question of costs of adjustment in single-industry communities and who should pay them, it **implicitly** recognizes fiscal constraints. I would support the suggestion that the answers lie more in refocusing existing funds rather than in making commitments for additional government spending.

The first of the recommendations directed specifically to the Department of Finance, concerns ways of encouraging lending institutions to improve financial services to business owners and enterprises in single-industry communities facing economic adjustment. It is not clear what encouragement or guarantees are contemplated nor what their costs might be. The Minister of Finance does have a responsibility to ensure that the operations of federal financial institutions are conducted in a prudent manner, and, of course, is interested in seeing that single-industry communities are treated fairly. But it is not normally appropriate for the Minister to intervene in the specific lending practices of financial institutions.

It is also suggested that special tax considerations for workers displaced by plant closures or cutbacks in single-industry communities be considered by the Minister of Finance. These would include special provisions for home ownership, severance pay, and relocation costs. Under special conditions, such tax assistance is already given on a case-by-case basis. Such assistance requires that there be a permanent

closure of the principal industry in a single-industry community. Further, this community has to be located in a remote area and itself be permanently closed as a result of the closure of the industry. Tax remissions are provided for severance payments, provided they are made to all employees, and for relocation assistance, buybacks of property and other special arrangements to compensate the residents for losses in the value of real property.

At this point, an expansion of these special tax provisions is not, however, being contemplated. In fact, the direction of tax reform is away from special provisions and towards uniform treatment of Canadians. Of course, the government retains the right to make special arrangements in special circumstances.

To conclude, it is important to see all dimensions of the special problems and challenges faced by single-industry communities. Solutions require a co-operative approach involving the private sector, the provinces and the communities themselves, as well as the federal government.

SOLICITOR GENERAL CANADA

Alex Himelfarb, Director General
Planning and Development

Background

Within the context of the larger issues of economic diversification and industrial development, the Ministry of the Solicitor General of Canada has a particular responsibility and concern to ensure the protection of Canadians from crime and threats to our security. The Ministry of the Solicitor General

consists of five components, the Royal Canadian Mounted Police, the Canadian Security and Intelligence Service, the Correctional Service of Canada, the National Parole Board and the Ministry Secretariat. In particular, by virtue of its responsibilities under contract for the provision of policing services to all provinces and territories except Ontario and Quebec, the R.C.M.P. is the police force for many of these single-industry communities.

The Problem of Crime in Single-Industry Communities

Unfortunately, little is known about the nature and amount of crime in single-industry communities. Some limited research has examined the more abstract area of "social problems". Although there is some indication of community concern about delinquency among youth, heavy alcohol consumption, particularly among Native peoples, and "mental health problems" among wives, these topics have not received systematic research attention.

Nevertheless, the Canadian Centre for Justice Statistics provided some statistical data on the communities included in the Canada Employment and Immigration Advisory Council Report. These data show consistently higher rates of Criminal Code offences for these communities than the national average. Not only are the general rates higher, in a number of communities more than double the national rate, but the rate of Criminal Code offences over the last three years in these communities has been growing faster than has the national average (see Table I). When these Criminal Code offences are broken down by type, i.e. violence or property crimes, the data indicate that while the difference in relation to property crimes is minimal, the rate of violent crime in single-industry communities is almost three times higher than the national average (see Table III).

TABLE I

Criminal Code Rates per 100,000

	1984	1985	1986
Corner Brook	8589	8679	4306
Glace Bay	5117	5029	6992
McAdam	15789	14100	13632
Campbellton	10429	17972	19939
Shippegan	11750	12893	10571
Jonquiere	6298	6171	5681
Schefferville	10389	12375	10438
Kincardine	16233	14700	21267
Lynn Lake	31611	35778	55294
Chemainus	4536	5659	6471
Trail	13021	12470	14413
Average	12160	13257	15364
Rate of change		9.02%	15.89%
National Average	8548	8537	8901
Rate of Change		-0.13%	4.26%

TABLE II

Property Crime Rates per 100,000

	1984	1985	1986
Corner Brook	4685	4741	2604
Glace Bay	2946	2950	3371
McAdam	8421	7000	6053
Campbellton	10429	8822	9663
Shippegan	3821	5607	4107
Jonquiere	5231	4930	4378
Schefferville	5278	7000	5125
Kincardine	7383	6633	8567
Lynn Lake	10833	13111	20706
Chemainus	2664	3012	3600
Trail	6968	5900	6663
Average	6242	6337	6803
Rate of change		1.52%	7.36%
National Average	5607	5555	5660
Rate of Change		-0.93%	1.89%

TABLE III

Crimes of Violence Rates per 100,000

	1984	1985	1986
Corner Brook	931	979	384
Glace Bay	475	508	838
McAdam	1158	1650	1421
Campbellton	1990	1682	2337
Shippegan	321	893	536
Jonquiere	304	416	429
Schefferville	1722	1125	2063
Kincardine	1150	1083	1300
Lynn Lake	7222	9833	12882
Chemainus	655	563	729
Trail	1170	1250	1304
Average	1554	1817	2202
Rate of change		16.87%	21.22%
National Average	714	749	801
Rate of Change		4.90%	6.94%

However, it is important not to overgeneralize on the basis of these preliminary statistics. For example, it is very likely that the nature and volume of crime is related to the particular economic-industrial development in a particular community. This may help explain why some of the communities shown in Table I have static or even declining rates of crime while others have rapidly accelerating rates. Likewise, the nature of crime within a community will likely be related to the particular stage in its development. For example, communities in their early rapid stages of development are generally characterized by a large influx of residents, typically young, single, transient males. This group is often associated with higher levels of assaultive and other violent behaviour, and high levels of alcohol or other drug consumption resulting in frequent contacts with law enforcement officials.

At the other end of the continuum are those communities undergoing economic decline. In many instances particular forms of anti-social behaviours are associated with these communities. For example, high levels of unemployment and employment instability are often associated with intra-familial violence, wife abuse in particular.

Thus, while we do have some limited information about the relationship between economic development and crime, much more needs to be done to develop a better understanding of this phenomenon and how more effective crime prevention and control programs could be developed and implemented.

SOME PROMISING APPROACHES

1. Crime Prevention and Policing

While research must form an integral part of an overall crime prevention/control strategy aimed at single-industry communities, there are a number of approaches which seem to offer some promise and should be further explored.

a) Crime Prevention Through Environmental Design

Crime prevention through environmental design (CPTED) is the creation, through design, of a physical environment conducive to the overall security of the community. It is achieved through a wide variety of techniques which increase the potential for resident communication and interaction and reduce the opportunities for the commission of criminal offences by increasing the physical security of a potential crime target.

This approach has often been used "after the fact" to reduce crime in a given area or community. Only rarely has CPTED been used in the planning and design of a new community.

One example was in Tumbler Ridge, B.C., where the town planners worked closely with a criminologist and a crime prevention specialist from the R.C.M.P. to incorporate the principles of CPTED with the new community. The R.C.M.P., having been involved in the planning of the townsite, trained the local R.C.M.P. detachment in community-based policing strategies.

This example underscores the importance of involving the police in the planning of single-industry communities and in the development of future strategies with respect to such communities.

b) Community-Based Policing

Community-based policing is an "umbrella" term used to describe certain approaches to policing that encourage police involvement with the community which incorporates the following principles:

1) the community participates actively in police decision-making processes involving priorities and implementation of police services;
2) the objectives of policing are broad and community defined and include certain social service functions;
3) the diverse functions that the police perform are legitimate elements of the police role;
4) community-based policing is based on a shared responsibility between the police and the community;
5) community-based policing advocates proactive involvement with the community.

This community approach has become official policy of the R.C.M.P. and has particular promise and importance for single-industry communities which are often too small to sustain a broad range of social, community and emergency services, and are often geographically isolated from other communities which may offer such services.

c) Crime Prevention Through Social Development

The Ministry, earlier this year, sponsored a national conference on crime prevention through social development. This approach to crime prevention focuses on broad social and economic factors such as employment, education, and social services which, if influenced in a positive manner, could assist in reducing the incidence of crime. That is, crime prevention should be a major consideration in the development of broader social and economic policies on single-industry communities. In this context, the unique problems and limited opportunities encountered by women and youth in these communities require special attention.

Perhaps most important, this approach promotes shared responsibility for crime prevention and the active involvement and participation of citizens, families and communities in identifying and responding to crime problems.

d) Private Police and Security

Private police and security services represent a large and growing element in policing and law enforcement in Canada, with responsibilities for protective policing of both private and public property and in counter-terrorism, as in the case of airport security staff. Single-industry towns in particular may often depend largely on private police. Because of the multiple responsibilities of the R.C.M.P. in federal, provincial and municipal policing, and counter-terrorism, the Ministry has significant interest in the development of private policing and security in Canada.

Since the public police (i.e. R.C.M.P., provincial and municipal police) have the constitutional and legislative responsibility for policing and law enforcement, it is important for public police to develop strategies (e.g. in training) which ensure the effectiveness and accountability of private policing.

2. Corrections

Single-industry towns also provide opportunities for innovative approaches to corrections which if planned in concert with the communities can serve both the community and the correctional system. For example, institutions that are located near such towns may be able to gear their industrial programs to suit the predominant industry with a view to placing inmates in this industrial sector upon their release to the community. It is also possible, through an agreement between correctional authorities and officials of the industry, that some component of the industrial operations could be done within the institution. This would provide inmates with work experience that is comparable to the outside labour market, and would serve as an ideal preparation for post-release employment.

There currently exist arrangements between the Correctional Service of Canada and major industries that could be adapted to single-industry towns. In the Atlantic Region, there is an agreement between federal corrections and the forestry sector. The Correctional Service of Canada has established a bush camp at Sand River, N.S., as a community correctional centre, and inmates granted day parole to this centre work for the Scott Paper Company. They are paid the same wages as non-inmate employees performing the same work in other bush camps. In addition, inmates at Springhill Institution plant trees for the Scott Paper Company in the vicinity of the institution.

Similar arrangements could be made with other industrial sectors. A town that has fishing as its major industry could be the site of a community release program that would allow inmates to be granted a day parole to work on a fishing vessel.

While single-industry towns may provide opportunities for corrections, they may also pose difficulties, especially when the particular industry is failing and unemployment is high. In cases where an inmate has good family support in his home town, the release plan is typically built around this family support. However, employment is an important element of the release plan, and if employment cannot be secured because of massive lay-offs in the industry, this poses a dilemma for correctional authorities.

3. Aboriginal peoples in single-industry communities

Aboriginal peoples have traditionally lived in areas in Canada which have become the sites of single-industry towns. The development of these towns has sometimes led to the displacement of Aboriginal people from traditional territories and their subsistence activities, and in turn led to a loss of traditional economies and social/cultural structures for control and development. Many Aboriginal people have migrated to these towns in search of a source of livelihood to replace lost opportunities.

While often willing to work for wages, many Aboriginal people are faced with a number of problems which inhibit employment, including a) lack of formal education; b) lack of skills training in the areas required; and c) the requirement for a number of one-industry corporations to hire union employees found primarily in the south. Aboriginal people who are or feel excluded from industrial employment, often compete among themselves for the limited number of menial, minimum wage jobs.

These socio-economic factors have no doubt contributed to feelings of rejection and fatalism. Such feelings often in turn appear to lead to substance abuse, family violence, family breakdown and crimes of violence. Crimes against the person are generally directed not at the non-Aboriginal workers, but against their own families and People.

It seems clear that any strategies for crime prevention and for economic and industrial development more generally must take into account the often special needs of Aboriginal peoples.

Conclusion

The Ministry of the Solicitor General welcomes the initiatives of the Canada Employment and Immigration Advisory Council. The Ministry is looking forward to contributing to the development of national strategies within its mandated areas to respond to the problems of single-industry communities in collaboration with other federal and provincial departments and with the police and correctional communities, and of course with the single-industry communities themselves.

STATISTICS CANADA

John Leyes, Director
Small Area and Administrative Data Division

Data Source (Small Area Data)

The data in this publication are derived from income tax data for 1985. Tax returns for 1985 were, for the most part, filed in the spring of 1986, and the mailing address at the time of filing is the basis for the geographic information in the tables. Demographic characteristics such as age and marital status are given for December 31, 1985. Income information is for calendar year 1985.

Geography

The following data are presented by Forward Sortation Area (FSA) in urban areas and for individual postal codes in rural areas. The FSA is the first three characters of the postal

code (e.g. T5A). Within each FSA there are many individual postal codes. These postal codes can be classified by the type (i.e. mode) of mail delivery involved. In large urban areas, mail can be delivered in a number of ways:

- to a specific residential address;
- to a specific business address;
- to a rural route on the fringe of the urban area;
- to a locked box near a new subdivision (suburban service);
- to a locked box at a post office;
- to a general delivery at a post office.

Tabulations for FSAs appear in two forms; FSA-1 and/or FSA-2. Tabulations for each FSA-1 (e.g. T5A-1) include data corresponding to postal codes representing residential addresses. All persons using business addresses, post office boxes or general delivery have been grouped into FSA-2 (e.g. T5A-2).

In some urban FSAs, there are postal codes representing rural routes and suburban services areas. These codes are shown separately and are not included in the specific FSA line, but are included in the FSA totals.

For non-residential mail delivery (i.e. FSA-2 postal codes, rural routes and suburban service postal codes), the postal code and therefore the FSA, relate to the location of the post office and not necessarily to the place of residence.

Table Contents

The data are presented in four sections:

- all taxfilers;
- taxfilers reporting any income;
- taxfilers reporting either employment income or income from unemployment insurance benefits;
- taxfilers reporting any employment income.

Demographic characteristics are given for all taxfilers. Some taxfilers have no income but file for other reasons, such as to claim a Child Tax Credit. For those taxfilers reporting some income, medians and a distribution by income are given. For taxfilers reporting employment income or unemployment insurance benefits (a "labour force" group), a number of demographic characteristics are shown. For taxfilers with employment income, medians by sex are given.

The first two pages of Table 1 provide summary data for Canada and the provinces. In addition, the first two lines of each page of Table 1 provide data for Canada and the respective province to facilitate comparisons.

Appendices

Appendix A is a list of the column numbers, with a description or definition provided for each. Because of limited space, the column headings are very brief. The column numbers have been provided to ease the search for their descriptions.

Appendix B is a cross-reference list of postal codes. Because Table 1 is presented in alphabetic order of place name, with the FSA or postal code also shown, this list has been ordered by postal code, with the place name also appearing. To find a particular postal code or FSA in Table 1, it becomes possible, through the use of this list, to find the corresponding place name and thereby locate the appropriate line(s) of data in the table.

Confidentiality and Rounding

To preserve confidentiality of individuals, data are produced under the following restrictions;

1. There must be at least 100 taxfilers in a region (a region is represented by one line of data);

2. Each cell must represent at least 25 taxfilers.

All counts have been rounded to the nearest 25 and all income values have been rounded to the nearest $100.

Data Quality

The data represent direct counts from the tax files. No adjustments have been made to allow for under-coverage in the tax file, or to benchmark the data to other income estimates. Adjusted data for census divisions and subprovincial areas are available in Income Estimates for Subprovincial Areas (Catalogue 13-216).

Approximately 60% of all Canadians file tax returns. This rate has remained relatively constant in recent years:

Year	Taxfilers ('ooos)	Pop. ('ooos)	%
1981	15,185	24,342	62.4
1982	15,224	24,632	61.8
1983	15,259	24,885	61.3
1984	15,241	25,124	60.7
1985	15,573	25,359	61.4

Persons not filing income tax returns include most children and many elderly (mainly those who receive only Old Age Security and Guaranteed Income Supplement).

Age group	1980 Taxfilers ('ooos)	1981 Pop. ('ooos)	%
under 18	291	6,845	4.2
18-24	2,824	3,295	85.7
25-44	6,511	7,184	90.6
45-64	3,641	4,658	78.2
64 & over	1,259	2,301	53.5

Values are imputed when missing for age (0.2% of taxfilers), sex (0.2% of taxfilers) and marital status (5.9% of taxfilers).

The proportion of the labour force covered is high. In 1985, 12,650,000 taxfilers reported employment income and/or receipt of unemployment insurance benefits. The monthly Labour Force Survey reported an annual average labour force of 12,639,000, less than 1% lower.

All income data are unadjusted. Because persons with low income have no tax liability and, therefore, many do not file tax returns, income measures such as medians have an upward bias, as illustrated in a comparison to the Statistics Canada annual Survey of Consumer Finances (SCF) in 1985:

Tax median income	$15,400
SCF median income	$13,584
Difference	13%

Householder Counts and Maps

The publications "Householder Figures for Letter Carrier Offices" and "Householder Figures for Non Letter Carrier Offices" are available through your local post office in hard copy form. If these data are required on magnetic tape, please contact:

Householder Data Section
Canada Post Corporation
Ottawa, Ontario
K1A 0B1
Tel.: (613) 957-8014

FSA maps are included in the publications of householder counts mentioned above. Larger scale maps are available from:

Postal Code Management
Canada Post Corporation
Ottawa, Ontario
K1A 0B1
Tel.: (613) 957-8009

This is the second time data of this type have been published. The data for the 1984 tax year appeared in publication No. 17-602 (Issues Nos. 86-001, 86-002, 86-003, 86-004).

Both sets of data are available in machine-readable form.

In addition, more detailed data by postal code are available from the Small Area and Administrative Data Division.

SINGLE-INDUSTRY (1985) DATA FOR SMALL COMMUNITIES INCLUDED IN THE REPORT: --- CANADA'S SINGLE-INDUSTRY COMMUNITIES: A PROUD DETERMINATION TO SURVIVE

COMMUNITY NAME	POSTAL CODE	TAXFILERS NUMBER	TAXFILERS % CHANGE 1980-85	TAXFILER AGE DATA * % UNDER 45	TAXFILER AGE DATA * % 45 AND OVER	TOTAL INCOME INCOME INDEXES CANADA	TOTAL INCOME INCOME INDEXES PROVINCE	TOTAL INCOME % CHANGE 1980-85	GROSS LABOUR FORCE NUMBER	GROSS LABOUR FORCE % FEMALE	UNEMPLOYMENT INSURANCE % WITH UI	UNEMPLOYMENT INSURANCE RANKS CANADA	UNEMPLOYMENT INSURANCE RANKS PROVINCE	MEDIAN EMPLOYMENT INCOME
CANADA	--	15,545,950	9	66	35	100	--	35	12,627,150	43	23	(6,639)	--	15,200
NEWFOUNDLAND	--	280,925	7	75	26	73	100	26	254,100	41	49	--	(408)	8,600
Buchans	A0H 1G0	725	-21	62	38	65	90	6	550	36	65	6,211	176	4,600
Corner Brook	TOTAL	15,950	0	70	29	77	106	36	13,025	42	36	N/A	N/A	12,500
Wabush	A0R 1B0	1,450	-15	83	xx	150	206	18	1,200	33	21	2,271	5	30,700
PRINCE EDWARD ISLAND	--	71,275	11	69	31	75	100	39	61,000	44	42	--	(57)	9,000
Georgetown	C0A 1L0	500	6	71	29	54	72	25	425	39	70	6,367	52	4,500
NOVA SCOTIA	--	507,375	7	69	31	90	100	43	413,450	42	31	--	(401)	13,200
Glace Bay	TOTAL	11,375	-3	67	33	68	75	42	8,575	37	43	--	--	10,500
NEW BRUNSWICK		410,550	7	70	30	83	100	37	331,150	42	38	--	(293)	11,000
McAdam	E0H 1X0	1,075	-10	55	46	72	88	24	750	40	47	5,572	187	9,800
Campbellton	TOTAL	7,325	4	70	28	77	93	41	5,725	43	38	--	--	11,500
Shippagan	E0B 2P0	2,300	4	78	22	68	82	32	2,050	46	63	6,162	252	6,000
QUEBEC	--	3,900,550	9	67	33	97	100	32	3,106,125	42	28	--	(1,658)	15,100
Jonquiere	TOTAL	33,250	8	66	31	97	100	44	25,650	36	30	--	--	18,400
Schefferville	G0G 2T0	375	-75	79	xx	43	45	-56	275	46	49	5,655	1,335	14,300

* Age Data: These data may not add to 100% due to rounding

** Tahsis, B.C. The age information has been suppressed for two age ranges (under 25 and 65+)

Note: Figures in parenthesis represent the number of areas in the province or in Canada. They indicate the lower limit for the rank position. City totals were not ranked.

Source: Statistics Canada, Small Area and Administrative Data Division, Urban FSA and Rural Postal Code Summary Data, 1985, cat. number 17-602

SINGLE-INDUSTRY (1985) DATA FOR SMALL COMMUNITIES INCLUDED IN THE REPORT: --- CANADA'S SINGLE-INDUSTRY COMMUNITIES: A PROUD DETERMINATION TO SURVIVE

COMMUNITY NAME	POSTAL CODE	TAXFILERS		TAXFILER AGE DATA *		TOTAL INCOME			GROSS LABOUR FORCE		UNEMPLOYMENT INSURANCE			MEDIAN EMPLOYMENT INCOME
		NUMBER	% CHANGE 1980-85	% UNDER 45	% 45 AND OVER	INCOME INDEXES CANADA	INCOME INDEXES PROVINCE	% CHANGE 1980-85	NUMBER	% FEMALE	% WITH UI	RANKS CANADA	RANKS PROVINCE	
CANADA	--	15,545,950	9	66	35	100	--	35	12,627,150	43	23	(6,639)	--	15,200
ONTARIO		5,829,200	9	64	36	107	100	40	4,776,475	44	18	--	(1868)	16,300
Ear Falls	POV 1TO	1,000	-23	75	25	96	90	21	875	39	45	5,460	1,824	16,800
Kincardine	N0G 2G0	5,650	3	66	34	95	89	36	4,400	38	14	698	356	17,500
MANITOBA	--	717,750	9	61	39	83	100	37	534,875	44	20	--	(349)	13,600
Lynn Lake	R0B 0W0	950	-27	76	24	118	142	25	850	42	19	1,811	151	20,300
SASKATCHEWAN	--	589,600	9	64	36	92	100	28	484,450	42	17	--	(396)	12,700
Kenaston	S0G 2W0	525	11	59	41	78	84	30	425	34	14	698	118	10,000
Wawota	S0G 5A0	700	-11	57	42	67	73	35	575	40	13	511	90	8,400
Uranium City	S0J 2W0	125	-91	80	xx	78	85	-9	100	42	33	4,462	374	14,000
BRITISH COLUMBIA	--	1,730,275	4	63	38	105	100	27	1,387,275	44	25	--	(660)	16,000
Chemainus	V0R 1K0	2,475	-2	58	42	85	80	13	1,750	38	29	3,879	359	13,700
Sooke	V0S 1N0	4,375	6	64	37	84	79	25	3,300	42	35	4,712	535	13,300
Tahsis **	V0P 1X0	875	-15	65	20	171	161	27	800	32	52	5,789	646	26,600
Trail	TOTAL	6,875	-15	52	48	117	100	27	5,350	41	17	N/A	N/A	19,100
Tumbler Ridge	V0C 2W0	2,450	800	91	xx	218	205	xx	2,275	35	25	3,137	237	36,200

* Age Data: These data may not add to 100% due to rounding

** Tahsis, B.C. The age information has been suppressed for two age ranges (under 25 and 65+)

Note: Figures in parenthesis represent the number of areas in the province or in Canada. They indicate the lower limit for the rank position. City totals were not ranked.

Source: Statistics Canada, Small Area and Administrative Data Division, Urban FSA and Rural Postal Code Summary Data, 1985, cat. number 17-602

FEDERAL BUSINESS DEVELOPMENT BANK

Donald Layne, Assistant Vice-President
Economics

Background

In February 1987, the Canada Employment and Immigration Advisory Council (CEIAC) made public its report: "Canada's Single-Industry Communities: A Proud Determination to Survive". This report, with its recommendations for government action, was presented to the Minister of Employment and Immigration.

CEIAC has asked the Federal Business Development Bank (FBDB) for its views on the above report. In particular, FBDB has been asked to respond to three key questions which in the Council's view, need to be addressed by the federal government. They are: i) what can the organization contribute to resolving the socio-economic problems in single-industry communities? ii) what are the organization's views on a "national frontier development" policy? and iii) what role can the organization play in the implementation of the recommendations contained in CEIAC's report on single-industry communities?

Before responding to these questions, it is useful to provide a very brief overview of FBDB's services and of its mandate from the federal government. This overview, which should place the response to CEIAC's request in proper context, is presented in the following section. Also, since FBDB's responses to questions i) and iii) above are basically the same, both of these questions will be addressed concurrently.

FBDB Services and Mandate

The Federal Business Development Bank is a crown corporation that was created by Parliament in 1974. The Bank took over the operations of the former Industrial Development

Bank which itself was founded in 1946, and was operated as part of the Bank of Canada. The legislated mandate of FBDB is to provide financial and management services to businesses in Canada with emphasis on small business.

In its financial services FBDB provides term loans, loan guarantees and venture capital to businesses in Canada. These services supplement those available from private sector institutions. For the most part FBDB's financial support to business is in the form of term loans with the typical loan being for an amount of about $85,000. In its management services, FBDB provides business information, training and counselling to small business people. Typically each year, over 150,000 entrepreneurs avail themselves of these services. FBDB's services are provided through 83 Bank offices across Canada.

FBDB has been mandated by the government to operate its financial services on a fully cost-recoverable basis. More specifically, the lending operation has to cover its expenses and loan losses out of its own revenue while the venture capital operation has to provide a return on its capital. Over the last several years, FBDB instituted major operational measures both to improve its efficiency and to reduce its operating costs. These measures and the economic rebound from the severe recession of the early 1980's, has led to the Bank being able to meet its financial mandates. In its management services, the Bank has to maximize its user fees although appropriations in the order of $26 million per year are available for these widely used public services.

FBDB Regional Activities

Each year FBDB's customers create thousands of new jobs across Canada. In particular the Bank's term lending clients create about 10,000 new jobs per year. The vast majority of these businesses are small - 77 percent employ less than 10

people - and most (65 percent) are located outside Canada's major urban areas. Similarly, internal reviews by the Bank have shown that about 55 percent of its seminar attendees live in communities with less than 100,000 population.

While FBDB's services are more relevant to small business in non-urban areas of the country, the relevance of the Bank's services to single-industry communities is unknown for the simple reason that there does not exist any comprehensive identification of Canada's single-industry communities. This data deficiency has been recognized in the CEIAC report and a recommendation has been made to gather such data. Notwithstanding the absence of this information, FBDB services are provided to entrepreneurs in many of Canada's single-industry communities. In Glace Bay, Nova Scotia for example, FBDB was quite active in providing its services to workers who were laid-off as a result of the closure of the heavy water plants there. It is known that 32 of the workers who received FBDB services, subsequently started their own businesses.

To continue developing new services to meet evolving business needs, FBDB recently introduced its Community Business Initiatives. These CBI's, as they are called, are designed to provide business development services which are essential for new firms. Each CBI comprises about 20 businesses from a community. These businesses are provided with a mentor, a practical experienced business developer from the community, who in turn seeks and provides necessary counselling and training. The objective of each CBI is to reduce the failure rate among young businesses. Also to respond more quickly to local community needs, FBDB three years ago decentralized further its decision-making authority so that local Bank officers can make decisions themselves on loan applications. The effect has been that nine out of every 10 FBDB loans are authorized by officers in FBDB field offices. And, the average time taken to complete processing an application is about 2 weeks.

Thus, FBDB's services are already responsive to the needs of businesses in smaller communities of the country including single-industry communities.

A National Frontier Development Policy

The appeal for a "national frontier development policy" is not new in that similar proposals have been made before. What is not new either is a lack of conviction that such a policy is needed as a priority. Related to this lack of conviction is the absence of relevant data as cited earlier.

However, FBDB is of the view that having a national frontier development policy, just for the sake of having a declaration recognizing the importance of frontier development, would not in itself have a major impact in resolving socio-economic problems in single-industry communities. The problems facing these communities are as varied as the communities themselves - what may be seen as a solution in a single-industry community dependent on farming would not be applicable to another community that is larger and dependent on mining. Faced with such a diversity of problems it is questionable that a "national" policy would be effective.

FBDB is of the view, therefore, that prescriptions for the development of a single-industry community have to originate in the community itself. In effect single-industry communities should prepare their own development strategies taking into account local conditions. In this regard, Recommendation 2 of the CEIAC report, dealing with Economic Diversification Assistance, is very appropriate.

Implementation of CEIAC's Recommendations

FBDB agrees with and supports the major recommendations included in the CEIAC report. It is clear from the report that

the problems facing single-industry communities cannot be resolved by only one department of government or for that matter by only one level of government. The Bank therefore is prepared to be a participant along with any other group or organization that will tackle the problems faced by single-industry communities across the country. As noted earlier, the Bank has already been engaged in such activities.

Of particular relevance to single-industry communities would be the Bank's experience in helping entrepreneurs start new businesses. The Community Business Initiatives would also be appropriate for nurturing new businesses. For communities that are interested, the Bank's Strategic Planning service could be adapted to work with community leaders so that they may develop their own economic development strategies.

In the area of financing, the Bank is already providing as much loans and venture capital as it could within its mandate as described earlier. It is FBDB's view however, that perhaps traditional financial instruments such as term loans and venture capital that are available from both private and public institutions may not be sufficient to address all the financing needs associated with resolving socio-economic problems of single-industry communities. New financial instruments and also new pools of capital, which in all likelihood would have to be subsidized, would have to be available to support some businesses in these communities. FBDB is prepared to work with other groups towards resolving the special financing needs of these businesses.

The Bank has observed that many smaller communities do not conduct sufficient development planning and such activity is done many times only when the community is placed in an adverse position. It is FBDB's view, therefore, that smaller communities, especially single-industry communities, should be made more aware of the benefits of such longer range planning.

Thus, FBDB is prepared to work with the project team associated with the CEIAC report to raise the awareness of single-industry communities in this area. This awareness promotion would be communicated through FBDB's PROFITS quarterly paper that is circulated to all businesses in Canada.

INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA

Gilles Larocque, Manager, Research and Analysis Division Policy Economic Development

Comments on Report

First, thank you to the Canada Employment and Immigration Advisory Council for the invitation to comment on the report Canada's Single-Industry Communities: A Proud Determination to Survive and the Canadian Association of Single-Industry Towns for assisting in organizing today's meeting.

The report prepared by the Council has served as an excellent vehicle to make Canadians and particularly policy makers aware of the problems facing single-industry communities in a resource-based frontier and how these can be addressed.

The report has shown concern for the socio-economic well-being of Native people and the need for special assistance to help them to adjust to the effects of economic transition. However, under Recommendation 12, where the focus is on job opportunities for target groups with special needs, we would have liked to see included among the identified target groups Native people residing in single-industry communities and neighbouring Indian reserves.

In addition, Indian and Northern Affairs Canada would have liked to have seen some attention given in the report to single-industry towns in the Northern Territories. The Northern Affairs Program is currently conducting a study on the impact of the closure of Nanisivik in the Northwest Territories.

Situation of Native Communities

Before turning to the role of Indian and Northern Affairs Canada, I would like to highlight the special situation facing Native communities vis-à-vis single-industry towns.

- Like single-industry communities, most Indian reserves and Inuit communities are located in the hinterland. Indeed, two-thirds of registered Indians reside in communities which are rural, many of them isolated or remote from urban centres.

- Reserves are not communities which will be here today and gone tomorrow.

- Most reserves are themselves single-industry communities where the public sector provides the single major source of employment and income. Although this kind of employer is not subject to closure, lack of diversification brings its own unique problems of dependency.

- One-third of service centres serving bands are single-industry communities.

- Native communities located near resource-based single-industry towns are the secondary victims of town closures. The main impact of closures on neighbouring Native communities are both social and economic. Closure means an erosion in the level of health, education and transportation services. The loss of these services significantly affects the quality of life of neighbouring Native communities.

INAC'S Role - Enabler

INAC's role in the development or closure of single-industry communities is case-specific. In most situations, our role is to co-ordinate efforts with other departments and governments and to act as an enabler for the leadership in Native and northern communities in order to maximize the benefits of developments and to minimize the negative impacts of closures.

The 1983 Report of the Special Committee on Indian Self-Government in Canada argued that Indian self-government would be meaningful only if it was founded on a viable economic base. It argued, also, that this base should be controlled at the community level by Native people. The federal government adopted these recommendations and made them important priorities for INAC.

In April 1986 the Minister adopted a five-point strategy to meet this challenge. This strategy outlines the principles of the department's Indian and Inuit economic development policies. The five points of the strategy are:

1. Enhance entrepreneurial market participation through improved access to commercial capital.

2. Remove legal and structural obstacles to business growth inherent in the Indian Act and Indian reserve system.

3. Encourage growth of Indian-controlled financial and sectoral development institutions, together with an increased role for Indians in resource management and development.

4. Develop Indian entrepreneurial, management and occupational skills.

5. Optimize Indian business access to existing federal and provincial government economic development programs.

The Department is working actively with other departments and Indian businesses and organizations on initiatives to achieve this strategy.

Native communities must define their own economic needs. Our policy is to deal with the needs expressed by Indian leaders and not impose outside solutions on these communities. Thus, INAC advises and assists Indian and Inuit entrepreneurs, bands, and Tribal Councils to plan, organize, develop and implement business and resource development ventures.

Three examples come readily to mind where INAC has played a significant role as an enabler by supporting Native or northern communities to successfully attain community objectives.

Cyprus Anvil Mine - Faro

The first example is one where the department participated in a re-opening package for the Cyprus Anvil Mine in Faro in the Yukon.

Due to high operating costs, depressed metal prices and cash flow problems, the Cyprus Anvil Mining Corporation, owned by Dome Petroleum, shut down its giant Faro lead-zinc mine in June 1982.

Faro was formerly the second largest community in the Yukon. The 1985 re-opening of the mine by Curraugh Resources Inc. was, therefore, an event of major significance for the Yukon economy.

The re-opening would not have been possible without direct federal participation in a modest but crucially timed package of loans and loan guarantees.

The successful re-opening of the mine can be expected to:

- revitalize Faro
- provide over 1,000 jobs - 500 directly in Faro itself, and
- reduce the federal deficit by $50 million each year.

Dona Lake Mining Development

Dona Lake Mining Development is a second case. This mining development by Dome Exploration Canada in the Pickle Lake area of Ontario is a good example of how INAC is involved in ensuring that Indian people will receive benefits over the development and life of resource projects.

The agreement is exceptional in that it brings together both levels of government, the Indian people and the private sector to resolve issues surrounding a resource development project which will have a significant impact on the community. INAC has made a substantial financial commitment over the life of this agreement.

The agreement provides opportunities for Native people in employment and training, business development, protection of traditional activities, and many other benefits.

This is an example of the application of Recommendation 6 of the Council's report, where Ministries, prior to the

establishment of a new development project, assisted Native communities to set up a program for employment and training and other benefits for their people.

Stuart-Trembleur Band

The third success story is one of many tied into developing the potential of timber resources on reserve land and in surrounding areas.

The Stuart-Trembleur Lake Band holds a tree licence for 49,600 hectares in the Fort St. James area of British Columbia.

The band's logging operations are carried out through its company, Tanizul Timber Ltd., whose shares are held for the benefit of the band by six members serving as the firm's board of directors. Tanizul is the major private sector employer for the members of the band.

Tanizul harvests timber through band members who have their own equipment, and their logs are sold on the open market. The company employs approximately 35 Native people in logging and silviculture. It is estimated that since beginning operation in 1974, Tanizul has generated about $14 million for the local economy.

This project was made possible through financial assistance from INAC and the Native Economic Development Program of the Department of Regional Industrial Expansion.

These three cases are examples where INAC, through its economic development strategy, has assisted and supported Indian and Inuit Communities to achieve economic growth and self-reliance and to advance the economic development of the Territories.

Conclusion

The principles which have guided INAC's economic development strategy reflect many of the recommendations found in the Council's report. Indeed, INAC is already involved in numerous initiatives to facilitate the delivery of the services identified in the recommendations.

We believe that with such strategies we can help Native people benefit from the growth of single-industry towns and minimize the negative impacts of closures.

Who should take the lead role?

The policy of how Canada should deal with the broader issues facing single-industry communities falls within the mandate of other federal government departments more specifically DRIE and CEIC, and would be best addressed by them.

What is the next step?

We would certainly be prepared to co-operate in any initiative at the federal and provincial levels or in the private sector which attempted to address the issue through the development of success models and data bases or other means.

TRANSPORT CANADA

Jack Campbell, Director
Multi-Modal Transportation Policy

Introduction

The CEIAC Report, Canada's Single-Industry Communities: A Proud Determination to Survive makes a number of

recommendations on future action to alleviate the problems of these communities. In particular, for Transport Canada, it recommends special consideration for single-industry communities in the current review of national transportation policy.

This paper, in providing a response to the CEIAC recommendation, first addresses the transportation development process and how Transport Canada plays a part, through its various programs, to alleviate the problems of single-industry communities. It then addresses the consultation process associated with the development of the new **National Transportation Act** and **Motor Vehicle Transport Act** which came into effect on January 1, 1988.

Federal and Provincial Transportation Jurisdictions and Roles

Within their respective jurisdictions, the federal and provincial governments have assigned transportation a number of roles for the achievement of socio-economic objectives (including regional development). However, it is important to remember that, in most cases, governments only respond to industry's initiatives, playing either a reactive role or a supportive role, depending upon the needs to be addressed.

Within their boundaries, provincial governments have generally concentrated on the road and motor vehicle transport mode in their support of regional development. Other forms of support such as provincially assisted/owned railways, ferries and airlines have also periodically been used, as particular requirements materialized.

Within its extra-provincial and international jurisdiction, the federal government has set its primary transportation role as one of overseeing the development and maintenance of a safe, economic, efficient and adequate national system (Section 3

of the **National Transportation Act**). From confederation to the present day, however, the federal government has also assigned to transportation various other roles in relation to the development of national and regional economies. Today these associated activities include providing financial assistance through subsidy programs to ensure adequate levels of service for regional commodity flows; the provision of infrastructure and services to develop and maintain accessibility between and within the regions of Canada and the promotion of an environment which encourages the development and operation of commercially oriented components to the transportation system, through regulatory reform. The focus of the paper will centre on these regional transportation roles from a Transport Canada perspective.

The Departmental Role

The general role of Transport Canada in support of federal responsibilities is "to attend to the development and operation of a safe and efficient national transportation system that contributes to the achievement of federal government objectives, and to operate specific elements of this system".[1] Its responsibility, initially derived from the federal jurisdiction set out in the former **British North America Act**, has evolved to encompass co-ordination and regulation and to promote safety and efficiency with respect to aeronautics, navigation, shipping facilities, ferries, railways and canals crossing provincial boundaries.

Transport Canada is a large, diversified department with a wide regional presence through its five Coast Guard and six Aviation/Airport Authority Group regions, which account for some ninety percent of its employees. Further, seven Policy and

1 Government of Canada, Transport Canada 1987/88 Estimates, Part III, Page 1 - 26.

Coordination Regional Directors have recently set up offices from St. John's to Vancouver. For Transport Canada staff, many from remote and single-industry towns themselves, there is a deep and continuing commitment to promoting the availability of needed transportation services and facilities. Although Transport Canada has, through its systematic upgrading of airports and in its decades old community ice-breaker support program, provided a longer-term presence and planning function for remote areas; it is really the private sector which provides the transportation, financial, human and operating infrastructure in support of industrial development.

The Transportation Development Process

While transportation can be an important facilitator of regional or community development as economic activity takes hold, transportation should not be seen as a generator of economic development in its own right. Industry decisions, on the location of a mine or other industrial site are the starting point for the transportation development process, which is essentially demand-driven. Thus, transportation alone does not lead to the development of communities; the fundamental economic decisions which lead to development are made by players in other sectors of the economy.

In the development cycle of a single-industry community, transportation facilities and services play a varied, but secondary role in the movement of people and goods. Minimal (bush) facilities, with a rudimentary airstrip and/or sea-lift staging area are the norm at the resource exploration or subsistence economy phase (Table 1), with passenger transport generally by the air mode, and with resupply by surface (often marine) transport. With the establishment of a townsite, and increased services (schools, medical, retail, etc.), a dock and/or airport is built, and temporary roads are opened for more routine, lower-cost motor vehicle transport. The level of

transportation service then becomes more regular, moving from charter to scheduled air and marine carriers. Full development (and de-isolation) can come with the integration of the town-site with the North American passenger and freight transport systems, for road, or rail. Geography, of course may limit such integration to regular marine service only. Finally, at the abandonment phase, the level of service ceases.

Transportation comes under the influence (especially over the longer term) of shifts between the modes (rail to the automobile for passengers, and rail to truck for freight); and changing technology and consumer choice. The private sector is increasingly expected to pay the bill for the facilities from which it benefits. These strategic factors impact on transportation investment decisions by industry and government alike.

TABLE 1

TRANSPORTATION AND THE DEVELOPMENT CYCLE

Stage of Development	Facilities	Level of Service
Exploration/subsistence	Minimal	Charter
Town Site	Dock and/or Airport	Regular
Full Development (De-isolation)	Road/Railway Access	Regular
Abandonment	-	Charter

The economic regulation of carriers, for the air and the marine modes, under the new **National Transportation Act**, is carried out by the National Transportation Agency (formerly the Canadian Transport Commission). The decision on the level of service required is usually taken by the private sector, based upon demand. However, for the discontinuance or the reduction of

air service, for example, a notice period is required under the new **Act**. More will be said later.

The availability of regular (year-round) surface access has been used by government organizations, including Transport Canada, as one means of defining its facility programs for remote areas. Private facilities, on the other hand, are totally dependent on the level of demand. In order to develop "frontier" policy, criteria are needed to describe just which areas/zones are being addressed. Figure 1 was prepared in 1977, and eventually was used in 1984 to form the basis for the division between "south" and "northern" air services in establishing domestic air policy.

There are two lines of latitude, 50° North in the east and 55° in the West that approximate the northward limit of regular road/rail access. This is less absolute in the West, due to the extensive road/rail systems in the Northwest Territories and the Yukon. This definition of "frontier" continues, in part into Part II, Section 67 of the new **NTA**, which defines the "designated area" for air services where there is a different system of air regulation. As the upgrading of airport facilities is often the only (and hence, the best) means to improve services for many of these communities, Transport Canada and the provincial governments have spent a considerable amount of funds on airports.

Transport Canada undertakes, as a part of the transportation development process, and in fulfillment of its mandate, a number of specific activities in support of regional development.

Regional Development

Regional development is a Transport Canada priority. The Department contributes to economic development projects in

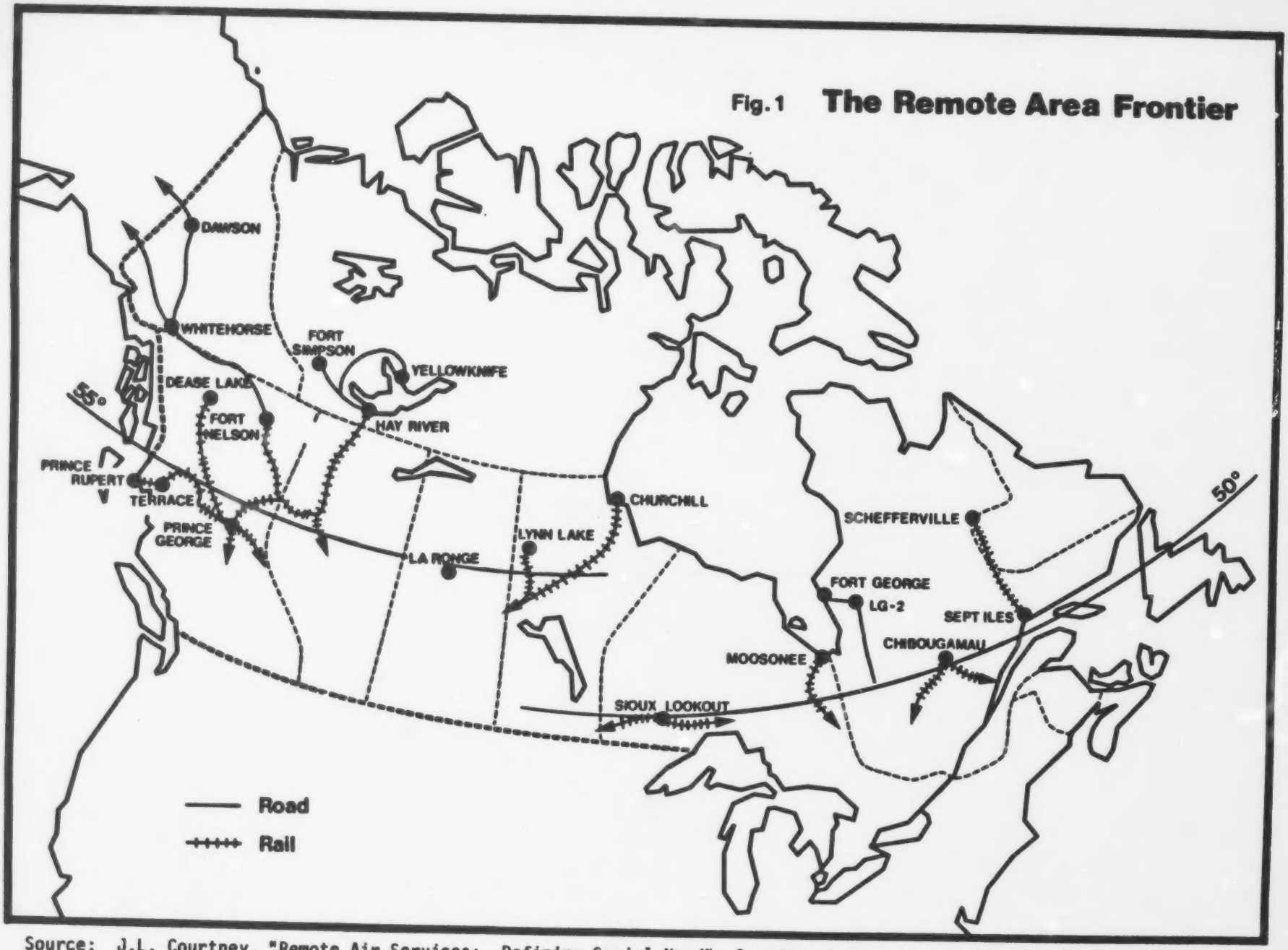

Source: J.L. Courtney, "Remote Air Services: Defining Social Need", Canadian Aeronautics and Space Journal, Volume 23, No. 3, May/June 1977.

regional economies through its infrastructure support activities. Further, Transport Canada contributes to regional development through its many subsidy programs.[2] These programs have been retained intact through the recent review of the economic regulation/legislation governing transportation.

Subsidy Programs

Transport Canada and the National Transportation Agency spend about one billion dollars each year for subsidies in the various regions of Canada, in pursuit of such objectives as support for the movement of goods produced in Atlantic Canada (**Maritime Freight Rates Act - MFRA** and **Atlantic Region Freight Assistance Act - ARFAA**); for ferry/coastal services provided by Marine Atlantic; for support of the movement of grain in western Canada (**Western Grain Transportation Act - WGTA**), to lease grain hopper cars; and, to rehabilitate branch lines and to support services over them (Table 2).

For these subsidy programs, **most** of the expenditure aids, directly or indirectly, the remote and/or the single-industry communities across Canada (including the essential ferry connections for Newfoundland and Prince Edward Island).

Since 1967, Transport Canada has maintained rail passenger service to remote communities, without alternative year-round (paved road) surface access, through the payment of operating subsidies, first to CN and CP and subsequently to VIA Rail. These communities include Parent in Quebec and Churchill and Ilford in Manitoba. The estimated expenditure in calendar year 1987 was about $54 million for the four regional passenger services listed in Table 3.

---

2 Transport Canada, 1986 Corporate Priorities, TP 6620 (Ottawa), April 1986, page 7.

TABLE 2

TRANSPORT CANADA AND CANADIAN TRANSPORT COMMISSION REGIONAL SUBSIDY EXPENDITURES, 1987/88 ($ million current)

Program	Expenditure
Maritime Freight Rates Act/ Atlantic Region Freight Assistance Act	80
MARINE ATLANTIC Subsidy	105
Western Grain Transportation Act	724
Branch Line Rehabilitation	60
Hopper Car Leasing	18
Uneconomic Branch Lines	15
VIA Remote Rail Passenger Services	54
Other than VIA Remote Rail Services	8
	1,064

Sources: Transport Canada 1987/88 Estimates, Part III, Table 2-7, pages 2-10 to 2-15; Canadian Transport Commission 1987-88 Estimates, Part III, Figure 8, page 19.

TABLE 3

TRANSPORT CANADA EXPENDITURE FOR REMOTE RAIL PASSENGER SERVICES ($ Million Estimated for 1987)

Service	Expenditure
Northern Quebec	11.2
Northern Ontario	11.5
Northern Manitoba	18.9
Northern British Columbia	12.3
Total	53.9

Source: Passenger Policy and Programs Branch, Transport Canada.

Capital and Operational Programs

Transport Canada has three operational groups (Aviation, Airports and Marine/Coast Guard) that provide infrastructure and ongoing operational services for remote and single-industry communities. A highways program administered by the Policy and Coordination Group also provides about $70 million (1987/88) for the upgrading and development of the nation's highways.

Current Transport Canada expenditures in support of single-industry and remote communities total approximately $200 million annually.

Aviation Group

The Aviation Group provides air traffic control, flight information services and the navigational aids for more than 100 remote and single-industry communities. However, such aviation services are generally provided in support of air transport on a regional rather than on a location-specific basis. Thus, the remote area portion of expenditures cannot be readily separated from total expenditures. Nevertheless, they are estimated to approximate 10 percent of the 1987/88 $583 million national total for operating and capital gross expenditures.

Airports Group

The development of networks of airports, along the Labrador Coast, in Nouveau Quebec, and in the Yukon and Northwest Territories was the focus of three major construction programs over the past decade, totalling some $190 million. These three programs are summarized in Table 4, along with the number of communities that benefited. A unique feature of all has been the training of local residents to operate airports. The provinces

also have upgraded their remote airports. For example, Ontario spent more than $10 million on a dozen sites in the late-seventies.

Airport development continues, albeit on a lesser scale, with a local commercial airports program, operated within the Airports Authority. About one quarter of the 1987/88 program's operating (about $7 million), and capital ($16 million) contribution is directed to remote/single-resource communities.

TABLE 4

TRANSPORT CANADA REMOTE AIRPORTS CONSTRUCTION PROGRAMS 1974-1987 ($ million current)

Program (Number of Locations)	Expenditures
1. Arctic-Yukon and NWT (50 locations)	60
2. Northern Quebec (15)	80
3. Labrador Coast (15)	50
TOTALS	190

Source: Airports Authority.

TABLE 5

COAST GUARD ICE BREAKING AND ARCTIC OPERATIONS ($ million current)

Item	Area	Expenditures
Route Assistance through Ice Infested Waters	East Coast, Gulf of St. Lawrence & Great Lakes	79
Eastern Arctic Sealift	Northern Quebec and NWT	12
Canarctic Shipping (Transport Mine Output)	Nanisivik and Polaris Mines	4
TOTAL		95

Source: Transport Canada 1987/88 Estimates, Part III, pages 3-15 and 3-16 (Figure 3-16).

Coast Guard/Marine

Each year Coast Guard ships provide ice-breaking support for communities from the Great Lakes and Atlantic Canada to the Polaris mine on Little Cornwallis Island, near Resolute, NWT. The annual sea-lift of essential supplies to communities in the eastern Arctic is co-ordinated by Transport Canada. As Table 5 indicates, in 1987/88 some $95 million total are to be expended for these operations, which include both remote and non-remote locations.

The single-industry and remote community portion of the total 1987/88 marine navigation systems expenditure of about $380 million corresponds closely to that of air services, with about 10 percent or $38 million being devoted to their support.

Transport Canada also maintains, administers and develops public harbours and ports at 476 locations in support of national, regional and local economic and social objectives, of which more than 100 serve remote/single-industry communities.[3] Approximately one-quarter of the 1987/88 operating expenditure of $36.1 million and the $43.1 million capital expenditure are directed to remote/single-industry communities. Area master plan studies have been carried out for most parts of the country.

In addition to these programs, marine search and research is carried out as required, often over large expanses of open or ice-infested waters.

---

3 Government of Canada, Transport Canada 1987/88 Estimates, Part III, Page 3-28

Highways

Agreements have been signed with the four western provinces to share improvement projects along the Yellowhead Highway system (at a cost of $12 million in 1987/88). Transportation subsidiary agreements with highway components are in place with the provinces of Quebec, New Brunswick, Prince Edward Island and Newfoundland, including links for single-industry and remote towns to the national transportation system (at a total cost of about $59 million in 1987/88).

Other

New technology is continually examined in order to promote the development of specialized surface vehicles, such as improved, larger-sized tracked vehicles, to haul heavier loads between remote communities. Pursuit of this objective, which will encourage greater self-reliance and trade, has been funded by the Transportation Development Centre of Transport Canada.

The Transport Canada regional subsidy, facility and service activities form only one part of its larger role. The economic regulation of commercial carriers by the National Transportation Agency is another important element.

NATIONAL TRANSPORTATION ACT

The new **National Transportation Act** and **Motor Vehicle Transport Act**, which came into force on January 1, 1988 are the product of an extensive process of consultation over the past three years involving communities as diverse as Stephenville as well as others in northern Quebec and the NWT, to those of Toronto and Vancouver. Three sets of hearings were held across the country and in northern Canada by the House of Commons Standing Committee on Transport in 1985, 1986 and 1987. In 1986,

this Committee made a special trip to a dozen Arctic communities to hear first hand what continued regulation was needed. Some 194 witnesses were heard, for example, during consultation on the "Freedom to Move" White Paper issued in July 1985. Coal, lumber and other single-industry community shippers requested special measures to gain access to alternative railway transportation services. Continued protection for air, marine and trucking services in remote areas was requested. The provincial and territorial governments made a special point of urging safeguards for remote communities to ensure the continuity of essential transportation services, including, where required, subsidies for carriers. Labour unions and other groups also added their voice for the retention of special consideration for remote and single-industry communities. The final legislation reflects their concerns.

Provisions of the New Legislation

The new **National Transportation Act**, and the **Motor Vehicle Transport Act** maintain essential regulatory protection for single-industry and remote communities while reducing or modifying regulation everywhere. The **NTA** statement of objectives for the first time recognizes transportation's key role in regional development. Section 3 notes the need for a safe, economic, efficient and adequate network of viable and effective transportation services while stating in Section 3(d) that:

> "Transportation is recognized as a key to regional economic development and commercial viability of transportation links is balanced with regional economic development objectives in order that the potential economic strengths of each region may be realized;"...

This legislation, in keeping with the government's objective of a more competitive economy, has provided new opportunities for shippers across Canada, in both single-industry and multi-industry communities. These new opportunities are balanced with a continuing concern for the essential transportation services upon which these communities depend.

Modified regulation and greater reliance on market forces bring many benefits. Rail shippers dependent ("captive") on a single rail line, especially resource producers are given, for the first time, access to competitive alternatives. Innovative service and pricing packages in both the rail and trucking sectors will allow shippers to meet the demands of an increasingly competitive marketplace.

For air services, while greater competition is encouraged, safeguards include continued regulation of air services in the "designated area" (north of 50-55° shown in Figure 1) and an extended notice period for change or withdrawal of service. Communities that lose essential air services following implementation of the new **NTA** may be eligible for subsidization, depending on their particular circumstances.

Marine resupply services in the Mackenzie River system and along the western Arctic coast continue to be regulated for entry, capacity and area of operation in order to ensure effective community resupply in these fragile transportation markets.

Railway lines put up for abandonment may be ordered retained for public interest reasons. For example, uneconomic branch lines may be ordered retained where their abandonment would have a significant impact on a large region and where there are no alternative transportation facilities. The Minister of Transport will be able to enter into agreements with provinces,

municipalities or shippers to fund the development of alternative, more cost-effective transportation services than those currently supplied through the maintenance of branch lines.

For trucking operations, there is a five-year phase in period to permit companies to adjust, during which time applications for operating licences will be subject to both a fitness (safety and insurance) and a public interest test by the provincial boards which administer the **Motor Vehicle Transport Act**. In considering licence applications, Boards will consider, amongst other factors, the impact on service to communities.

In the operation of the Agency, provision has been made for the establishment of regional offices in order to make services more accessible to shippers and carriers. Since the late seventies, there has been a Western office in Saskatoon for air and surface modes. It will be continued, and an office will be established in Atlantic Canada.

Conclusion

As a promoter of transportation facilities and services for remote and single-industry communities, Transport Canada and the National Transportation Agency continue to play their part to support industry. Their role is shared with a number of jurisdictions, however, and continued co-operation is required to achieve best results.

Total annual expenditures for subsidies and for modal support programs are about $1½ billion. But, transportation alone is not the answer; rather, larger economic forces, sometimes beyond Canada's control, continue to dictate the life and death of these communities. For example, the continued

viability of mining communities depends very heavily on world metal markets.

Longer-term planning has been carried out on a site and area basis, between the various levels of government, to ensure that the appropriate mix of transportation facilities and services are made available.

The new **National Transportation Act** and the **Motor Vehicle Transport Act** recognize the special circumstances of single-industry and remote communities, both in terms of providing new opportunities and in safeguarding the continuation of essential services. Both the new legislation and the Department's capital and operational programs continue to assist the development of remote and single-industry communities.

It has never been easy to sustain remote and single-industry communities. With the continued trend of a population shift to the larger centres and with most of the resource commodities on which these communities rely facing increasing competition in world markets, the task is becoming even more difficult. Well-organized efforts covering the entire spectrum of private sector interests involved and all levels of government will be necessary if they are to expand and prosper. The establishment of the Atlantic Canada Opportunities Agency, the Western Diversification Office, and the Department of Regional Industrial Expansion regional office for Northern Ontario, represent positive steps towards increased economic development in the remote and single-industry regions of Canada, and Transport Canada will work co-operatively with them.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS

Hervé Déry
Economic Policy Analyst

The report entitled Canada's Single-Industry Communities: A Proud Determination To Survive identifies many of the serious problems faced by Canadian communities with a high level of dependence on a single industry. In the case of the fishing industry the increased availability of alternative job opportunities for fishermen and fishing communities would not only increase the self-sufficiency of these communities, but would also permit more effective management of Canada's fisheries. In response to the discussion in the report on DFO consultation with fishing communities, it is important to recognize that the extensive consultations which DFO undertakes each year with fishermen groups, processors and provincial governments are an essential element in effective fisheries management.

The regional and community development issues identified in your report are important challenges for Canada which deserve active consideration by federal departments.

ENERGY, MINES AND RESOURCES CANADA

Glenn Kendall,
Senior Economist, Mineral Policy Planning Division

Introduction

Canada's single-industry communities typically have two common characteristics: remoteness from major population areas and dependence on a single resource industry. Depending on how the counting is done, there are some 120 mining-dependent towns and many more dependent on forestry, fishing or agriculture. In

view of the fact that some 26% of Gross Domestic Product is generated in the resource sectors, there is no question that the future of single-industry towns should be of concern to all of us.

Key EMR Activities

Federal and provincial Ministers responsible for mines have been addressing the problems of mining-dependent towns for several years. Most of the recommendations of the influential 1982 Report of the Task Force on Mining Communities have been implemented. More recently, Ministers have called attention to mechanisms which governments and communities could use to generate funding for local adjustment and diversification efforts.

In 1985, five program ideas were outlined in a document prepared for Mines Ministers entitled "New Financial Mechanisms for Addressing Mining Community Problems". Two of these ideas, the Community Development Fund and the Personal Adjustment Plan, were outlined in detail in documents prepared for the 1986 Mines Ministers' Conference. Recommendation 2 of the CEIAC report is similar to the Community Development Fund idea in which Mines Ministers expressed considerable interest.

In May 1987, the Minister of State (Forestry and Mines) released "The Mineral and Metal Policy of the Government of Canada". This document defines the role of the Government of Canada vis-à-vis, the minerals and metals sector. One of the six major elements of the policy is "to assist workers and communities affected by industrial adjustment". Programs of Employment and Immigration Canada play an important role in this regard. The policy also states that "the Government of Canada remains committed to working with labour organizations and mining communities, along with provincial and territorial governments,

to assist the workers affected by industry rationalization and to enable mining communities to achieve their full economic potential". It is clear that no single group can solve all the problems alone, but the chances of success will be greatly enhanced if all parties, governments, industry, labour, and the communities, work together.

CEIAC Recommendations

There is one recommendation in the CEIAC report which directly impacts on Energy, Mines and Resources and three others which affect the department indirectly.

Recommendation 1

This recommendation concerns a "policy on single-industry communities". Specifically, it suggests that Ministers (1) establish a regional economic development policy for existing single-industry towns, and (2) agree with their provincial counterparts on a policy for the planning, establishment and development of new single-industry towns.

EMR Response

In responding to this recommendation, it is important to bear in mind the historical context of the issue. Single-industry towns exist as a result of a long process of regional and resource development. Consequently, policies or initiatives pertaining to single-industry towns must be consistent with broader regional and resource development policies. Also, there is growing evidence that responses to community problems are best done on an individual community basis, and in consultation with local residents.

Some provinces and territories have issued 'policy statements' concerning new single-industry towns. They have recognized, at least in the case of mining-dependent towns, that the start-up and closure costs (social and economic) associated with new mining towns are very high. Given the remoteness of many mining towns, and the number of commuting options which now exist, "fly-in/fly-out" arrangements to service mine sites are being actively encouraged. Use of more diversified regional centres to serve mine sites is also a preferred option. In the future, it seems likely that the establishment of new towns will be considered only where they appear to have a long-term economic future, probably based on more than one industry.

Recommendation 10

Recommendation 10 pertains to mineral exploration, and states that federal ministers should "assist and encourage their colleagues in the provinces to develop federal-provincial mineral exploration agreements for areas adjacent to single-industry communities, or target existing activities under the mineral development sub-agreements to this end, where the mineral potential of the area justifies the additional activity".

EMR Response

The department can support Recommendation 10, recognizing that provinces own the mineral resources, and any refocussing of mineral agreements requires provincial agreement. The other constraint, already acknowledged in the recommendation, is that the geoscience activities, which form a significant part of the current Mineral Development Agreements (MDAs), can only be viable where the basic geology permits. Nevertheless, single-industry communities have benefitted from the MDAs in the past; directly as a result of infrastructure development and indirectly as a result of the identification of potentially

viable deposits. For example, the Manitoba, Ontario, and Yukon mineral agreements all have projects specifically designed to help the mining industry find new prospects close to existing communities.

Recommendations 14 and 15

Recommendation 14 concerns advanced warning systems and states "Communities, working closely with provincial and municipal officials and companies, be assisted to establish an advance-warning system with regard to single-industry communities, designed to monitor the economic health of the major employer and to enable the community, company, union and workers to respond early to danger signs in the community's economy and adopt survival alternatives".

Recommendation 15 concerns data bases. It states "Employment and Immigration Canada, singly, or in co-operation with Statistics Canada, or other federal or provincial departments and the single-industry communities themselves, undertake or commission the gathering of demographic and economic data on single-industry communities in Canada".

EMR Response

Recommendations 14 and 15 are of interest to the department. They can logically be considered together since an adequate data base would seem to be an integral part of an advance warning system. EMR has begun to develop a mining communities data base which will contain an up to date summary of economic and demographic statistics for all mining towns. Some 80 towns are currently on the data base and we hope to do a major update based on the 1986 census. The department also monitors reserves in Canada's mines, and provides data pertinent to mining communities to other federal departments. EMR also has

ongoing consultations with the provinces and industry on pending closures or other "trouble spots". EMR supports creation of a data base for all single-industry communities.

Further, as suggested in recommendation 14, communities need to use this and any other available information to plan well in advance of possible layoffs or closure affecting the dominant industry in the town. Increasingly, communities appear to be recognizing the imperative of advance planning, and the CEIAC report should reinforce these efforts.

Conclusions

Those who live in single-industry towns know well that the economic health of their town is inextricably linked to that of their major industry. Diversification efforts can of course lessen this dependence. However, a strong economy, and especially a strong resource sector will make the biggest difference. As the CEIAC report points out, individual initiative at the local community level is also an integral part of the formula for community-level economic growth.

Energy, Mines and Resources has actively supported the work of the Employment and Immigration Advisory Council. The department is pleased to see the problems and prospects of single-industry towns spelled out in a single document. The Advisory Council report should lead to an increased awareness of the contribution of single-industry communities, and in particular mining towns, to Canada's national fabric.

CANADIAN FORESTRY SERVICE

Nicole Pharand, Forest Labour Market Development Officer

The Canadian Forestry Service (CFS) is pleased to participate in this very important discussion on single-industry communities. This phenomenon is one that is quite common in

forestry: we estimate that there are over 300 communities in Canada that rely on the forest sector for their livelihood.

The many challenges facing the forest sector as well as the changes which the forest industry is undergoing have been the subject of numerous studies and discussions in recent years. One aspect, however, that has not been given much attention is the effect of this transformation on single-industry communities. The Canadian Forestry Service recognizes the need for this type of information; in fact, we have undertaken a study which examines forest dependent communities in Canada. Our first objective was to identify the communities. The second was to create a socio-economic data base to form the basis for analysis of these communities.

The methodology used to identify the communities was based on their labour force dependency on the sector. Communities where 30 percent or more of the labour force was dependent on the logging and forestry, wood, or paper and allied industries, or any combination of those, were found to be forest dependent communities.

The following is a summary of our preliminary findings:

- Forest dependent communities are found in every province except Prince Edward Island.

- While the average population in these communities is quite small, they tend to be concentrated in certain areas (the Lac St-Jean area, northern Ontario, Vancouver Island are examples).

- The level of formal education in those communities is low. More than half of the working population has no high school diploma.

- Although the value of dwellings is lower than in other communities, fewer people own their own homes in forest dependent communities than in other rural non-farming communities in Canada.

- Forest sector workers earn more than other workers in other industries; as much as 38% more.

- Fewer women work in forest dependent communities and those who do earn significantly less money than men.

- Youth, especially female, experience a higher rate of unemployment in those communities compared to the rest of Canada.

- We also found that the characteristics of forest dependent communities varied depending on the different sub-sectors within the forest industry.

- Logging and forestry dependent communities are smallest; there are fewer home-owners; they experience the highest unemployment rate; and interestingly enough, there are more university graduates than in the other two sub-sectors.

- The residents of communities dependent on the wood industry tend to earn less than the residents in logging and forestry and paper and allied dependent communities; they also have a lower level of education.

- The communities reliant on the paper and allied industry are the largest; the average salary is higher; the unemployment rate is lower; and more women are active in the labour force.

Our report outlines some of the basic socio-economic characteristics of forest dependent communities. We suspect that many of these characteristics are not unique to forestry, but could probably be applied to many single-industry communities in Canada. These findings, although preliminary, provide us with some valuable insight on the subject. The low level of schooling, for example, indicates a need for very basic training programs in those communities. This has major implications in light of the growing trend towards high skilled labour. Forest sector workers earn a very high income relative to workers in other industries. The adjustment to a reduction or loss of income could be quite severe for those workers. Furthermore, they face somewhat lower costs for housing than other workers. This suggests a fairly high standard of living and, therefore, explains, at least in part, why the prospect of mobility is so unattractive to the residents of these communities.

Much more remains to be done to understand these and other differences between single-industry communities and other communities in Canada. In addition to our efforts at the national level, some of our regional establishments are doing some more in-depth analysis of the communities in their own region.

In closing, allow me to comment on the Advisory Council's recommendations that have an impact, although indirect, on the forest sector.

The Canadian Forestry Service fully supports the Advisory Council's recommendation that a data base be established on single-industry communities in Canada. In fact, having created our own information base for forest dependent communities, we well recognize its benefits; it has been especially useful in helping us focus our thoughts and our discussions on the subject.

There are some outstanding questions, however, with respect to the National Frontier Development Policy. It is not clear what the full implications of such a policy would be on the forest sector; there are quite a few forest dependent communities, especially those that rely on the paper and allied sector, that may not qualify as "frontier" or remote communities but are forest dependent nonetheless. It might be somewhat premature to be establishing such a policy without more information; the development of the national data base may be the essential first step in this regard. The Canadian Forestry Service is prepared to contribute to these discussions and to the development of policies by further developing its information base on forest dependent communities and by working in close collaboration with other departments and interested parties.

AGRICULTURE CANADA

J.R. Cumming, Senior Program Review Officer
Regional Affairs Division

Introduction

Thank you for the opportunity to make this presentation on behalf of Agriculture Canada to this interdepartmental meeting. It is clear from the thought-provoking report that forms the basis for this meeting (Canada's Single-Industry Communities: A Proud Determination to Survive) that there are concerns about the future viability of single-industry communities. I should also add that Agriculture Canada is concerned about the on-going viability of elements of the agri-food sector and that this concern is particularly pronounced at this time with such stress at the farm level. The positive aspect is that with the concern being recognized, discussed and evaluated, we are into the process of generating answers to the concerns.

Single-Industry Communities: The Agricultural Perspective

The issue being addressed is that of single-industry communities. Many of the examples discussed are of communities of significant size, but within small geographic boundaries as frequently found in mining towns or fishing villages. From the agricultural perspective, I would like to broaden our geographic view of a community to something more widely spread. The agri-food sector consists of production units (farms) supported by an input sector supplying machinery, chemicals, fertilizers, credit, etc., and supporting transportation systems, storage facilities (elevators), processing facilities (dairies, livestock processing plants mills, etc.). All these factors combine to create communities. However, I would note, that communities do not need to contain all of these elements.

How Many Communities?

The question of how many communities exist is one raised in the report. From an agricultural perspective, this is difficult to answer. The structure of the sector we know contains some 260 census districts and 2,628 census consolidated districts. For these, considerable data is available from the census of agriculture and is used in various types of analytical work.

From another perspective we can look at the local government structure. In Ontario there are counties, subdivided into townships. These townships, I suggest, are agricultural communities. Saskatchewan has rural municipalities. There are 298 rural municipalities for which agricultural data is available. These again, I suggest, can be viewed as agricultural communities.

From an operational perspective the Department's orientation is commodity based, and through such, strengthens agricultural communities. The strength comes from not just looking at commodities from a production view point, but from a total process covering research, inputs, production, processing, marketing, etc. Along with this departmental interest or involvement is a consultation process with provincial governments, commodity and other groups to determine the most appropriate areas for intervention.

One of the particular strengths of this approach is to be able to respond to factors or problems impacting on particular commodities or groups of commodities. This approach has, for example, permitted the government to attack the particular problems currently facing the grain and oilseed sector.

Development and Agricultural Communities

I want to now turn to development activity as it relates to agricultural communities. As previously indicated, the development initiatives are those collectively developed by the federal, provincial and the agri-food sector. In this manner all participants to the process and activity are committed partners. The development emphasis is threefold. These are:

- diversification which is the process of finding economically feasible alternatives to commodities already produced. Diversification provides resilience in times of economic stress;

- productivity enhancement, which is activity aimed at producing a superior product. Such activity is focussed on increasing the ability of the producer (initially) to compete in increasingly highly, competitive markets;

- stabilization or reduction in variation of controllable variables. This type of programming emphasizes factors such as reducing rates of degradation of natural resources and limitations imposed by inclement climate. The output is a more stable environment which provides the production or marketing base.

Let me illustrate how the programming impacts the community with specific cases.

Agricultural Community Water Infrastructure

Water is recognized as a severe constraint to economic development in Saskatchewan. The Canada-Saskatchewan Subsidiary Agreement on Agricultural Community Water Infrastructure, administered by the Prairie Farm Rehabilitation Administration, (PFRA) has among its objectives the following:

- providing the necessary services and support required for the support and growth of the agricultural industry;

- facilitating the viability and growth of agricultural processing industries.

Clearly in this instance, the upgrading of community water systems is designed to strengthen the economic base of the communities and, thus, the on-going viability.

The centres which meet a set of prescribed criteria and are eligible for assistance total 42, and exclude Regina and Saskatoon. The number of eligible communities is large and will result in widely spread community development, for water

development impacts not only the economics but also the social side of community viability.

This, I should add, is only one of a number of programs delivered by the PFRA with the objective of supporting farm communities. The PFRA is present in many communities and involved in grassroots development activity directed at soil and water issues.

Research Branch

I turn now to some activities of the Department's Research Branch. In 1986, the federal and provincial Ministers of Agriculture jointly approved a National Agricultural Strategy which included a commitment to research. From the strategy has evolved a process for undertaking research and technology transfer. It is based on the concept of strengthening partnership arrangements between the federal and provincial governments and the private sector to meet client needs.

The process itself is intended, among other things, to:

- establish priorities at the national and regional level that will effectively respond to future opportunities and constraints;

- provide a framework for the development of business plans, bilateral agreements with each province and reallocation of resources.

Clearly, one of the intentions of the National Agricultural Strategy is to deal with opportunities and constraints within the agricultural sector as identified and developed on a partnership; federal, provincial and private sector (commodity

and regional) basis. This process will then respond to the needs of single-industry agricultural communities to provide options or strengthen the single industry (commodity).

The Research Branch is moving towards this goal. Again the regional emphasis of the approach can be seen through the distribution of the Research Branch's research establishments. Each establishment represents research activity which, while part of a national whole, also responds to the needs of the regional agri-food community and its agricultural base. For example, the Fredericton Station places considerable emphasis on potato research, the Harrow Station on vegetables, the Brandon Station on beef and the Beaverlodge Station (Northwestern Alberta) on bees.

Agricultural Development Branch

I now wish to turn to another aspect of Departmental activity in the Agriculture Development Branch. There are a number of programs which respond to regional and community needs:

Regional Development Initiatives

Included among these are various subsidiary agreements to the Economic and Regional Development Agreements (ERDAs) which are joint federal/provincial agreements designed to remove constraints and realize opportunities that have been identified in particular regions. The Agreements are developed subsequent to consideration of the most pressing needs or best opportunities within the particular region and have particular commodity orientations. Probably the most

focussed agreements that presently exist are found in the Atlantic, with the Atlantic Livestock Feed Development Agreements (ALFI) which have the strategic objective of developing a competitive livestock feed sector. By way of example, the Canada-Nova Scotia Livestock Feed Initiative has programs directed towards:

- Livestock feed marketing
- Technology development
- Technology transfer
- Farm planning services
- Human resource development

Initiatives such as these, while having a commodity focus, assist communities through the implementation of technologies which have diversification, productivity enhancement or stabilization characteristics and impacts.

Other particular initiatives are directed towards adjustment in the tobacco sector in eastern Canada and resource base enhancement.

One additional group of initiatives should be identified; these being the agricultural components of comprehensive development initiatives. Examples of these are:

- the South East New Brunswick initiative;
- the Iles de la Madeleine; and
- the Gaspesie/Bas St-Laurent initiative.

Community Development Initiatives

In support of the Department's commodity orientation and having specific economic impact on communities are various commodity development initiatives. Within these initiatives projects are funded which, it has been assessed, will have maximum impact on the constraints or opportunities facing a commodity in a particular region. For example, a storage project assisted under the Canadian Agricultural Marketing Development Initiative (CAMDI) not only benefits the individual producers or producer group, but also the community within which the producer group and project exists.

Adjustment Initiatives

Another area where Agriculture Canada is working to assist the agricultural community is through the Farm Debt Review Board process. This is one of a set of adjustment programs, and is designed to facilitate arrangements between financially stressed farmers and their creditors. The objective is to see if, from a review of the farm situation, an arrangement can be arrived at through a mediation process which will permit the farmer to remain in farming. The general concensus is that process is working well and resulting in many farmers being able to retain their farms. Again where the agricultural community is concerned, this is assistance being provided where it is most needed, in this case farmers who are financially stressed.

Consultation

Finally, I would like to mention one other initiative that is underway. It seems to be particularly timely in relation to the second recommendation of the report, that is to provide assistance to the community to enable them to hold awareness and education seminars.

The Initiative is called Family Farm Forum and is a dialogue between the Minister of Agriculture, Mr. Wise, and the farm community. The dialogue is "about the issues facing farm families now and in the future". The process has seen over 7,000 farm families complete a questionnaire entitled an "Agenda for Discussion" and return them to the Minister. The findings of the questionnaire were discussed at the Agricultural Outlook Conference in December 1987.

The output from the process, which deals with a wide gamut of economic and non-economic issues, is expected to assist in identifying the prime issues of concern to the farm community and how they should be addressed.

Conclusion

We agree that single-industry communities are vulnerable to changes in economic circumstances which change the demand for the product of the industry or change the product's competitiveness on national and international markets.

We also agree and understand that changes to the economics have serious ramifications from a social and human perspective on the lives of the communities' inhabitants.

From an agricultural perspective, we continue to discuss these concerns with the provincial governments and jointly, after discussions with the private sector, identify and implement initiatives which provide added resilience to farm communities. As indicated earlier, the emphasis is on diversification, productivity enhancement and stability. The opportunity, as identified in the report, is for a stronger partnership arrangement, so that all members of the partnership are more fully committed to the initiatives being put forward.

These stronger partnerships are needed to strengthen the economic and social structures of on-going activity and to facilitate where necessary appropriate adjustment.

CANADA MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION

Robert Lajoie, Director
Strategic Planning and Policy Development Division

On behalf of Canada Mortgage and Housing Corporation, I would like to commend the Advisory Council on the quality of the report Canada's Single-Industry Communities: A Proud Determination to Survive. It stresses the importance of single-industry towns to Canada's economy and the nature and complexity of the socio-economic fabric of single-industry towns.

Three points were raised pertaining to housing, excluding the one that dealt with tax breaks which my colleague from Finance dealt with. They were the lack of availability of mortgage funds, decreasing house values and the accompanying loss of equity for residents of one-resource towns experiencing a decline in the local economy, and the transfer sale of abandoned houses.

CMHC recognizes the difficulty of borrowers to obtain mortgage financing in one-resource towns. As a corporation, one

of our main objectives, which was recently reaffirmed by the government, is to provide all Canadians with equal access to mortgage financing. We do this by insuring loans made to individuals by private lending institutions. Our insurance provides lending institutions with coverage against financial losses, should a borrower default on his mortgage obligations. Needless to say, that in these circumstances, lending institutions are interested in making available mortgage financing in one-industry towns. There is no risk at all to them. We at CMHC must accomplish our goal of providing all Canadians with equal access to mortgage financing within the constraints of ensuring the financial viability of the mortgage insurance fund. Past experience in insuring mortgages in single-industry towns has shown that the fund suffered losses, beyond its capacity and the premiums generated. Such losses have been encountered in a very limited number of one-resource towns that we now define as being high-risk communities.

CMHC is outlining a new policy which will increase access to mortgage financing in one-resource towns. In part, this will entail that in high-risk communities the participation of the provinces and the companies will be required to share in the risk equation. Both of these actors are part of the environment and should be involved in supporting community development. If this policy was in effect today, tripartied risk sharing would be required in only a few communities. Therefore, in about 800 of the 811 single-industry towns mentioned in the report, mortgage insurance would be available under normal underwriting criteria, taking into account today's economic situation in one-resource town and the proposed policy criteria on tripartite risk sharing.

CMHC is sensitive to the needs of residents of single-industry towns. The objective of our proposed policy is to ensure a greater availability of mortgage funds. In other

words, we are building on our present policies and experience to more efficiently serve the needs of residents in single-industry towns. Our fullest co-operation in dealing with the problems faced by single-industry communities is, therefore, assured.

Decreasing house values and accompanying losses of equity for homeowners are the result of market behaviour. Such occurrences are not limited to one-resource towns although by definition one-resource town residents are more subject to this possibility. The local economy is dependent on one major employer whose production is influenced by such factors as market prices/trends and the life expectancy of the mine. Residents are aware of the risks associated with homeownership in markets that are dependent on a single industry.

Sale of abandoned houses owned by CMHC are subject to market conditions. Where markets are very soft, CMHC will refrain from adding units on the market so as not to cause further deterioration of the house prices. In normal markets, CMHC proceeds immediately with the sale of units it owns.

PUBLIC WORKS CANADA

Gaston Haddad-Luthi, Chief Socio-Economic Unit
Policy and Planning

The Canada Employment and Immigration Advisory Council report on single-industry communities is both revealing and informative. The extent of the problem regarding single-industry communities in Canada is of concern to all levels of government and, as the report rightly underlines, the solution to the problem requires the effective co-ordination of the various government programs at all levels and the co-operation of industry, labour groups, and the communities themselves.

Despite a lack of consistency in the statistical base, the general perception is, nonetheless, that affected single-industry communities may run into the thousands when account is taken of farming, fisheries, forestry sectors, and of Native communities. Taken as a whole, single-industry communities would represent a significant percentage of the country's population.

As put in the report, it appears that the magnitude of the problem is such that it encompasses virtually all spheres of activities, from psychological stress and health problems, to economics, education, regional development and municipal infrastructure.

Accordingly, the report's recommendations are addressed to various levels of government with the implication that a general framework is needed to co-ordinate policies and programs in that context.

What would be the role of Public Works Canada (PWC) within such a framework? This, of course, is contingent on the current government mandate entrusted to PWC.

PWC now operates five programs:

- The Services Program, which provides the government with the wide range of services needed for the efficient construction, acquisition, management, operation and disposal of real property. These include real estate services, realty management, architectural and engineering services and dredging and fleet operations.

- The Accommodation Program, which provides and maintains a comprehensive and cost-effective portfolio of office space and other accommodation needed to support Government operations.

- The Government Realty Assets Support Program which assists the government in achieving its wider social economic and environmental objectives related to real property.

- The Marine Transportation Program, which supports marine transportation in Canada, e.g. drydocks, locks and dams.

- The Land Transportation Program, which provides services for the construction and maintenance of roads and bridges that are under exclusive federal jurisdiction.

What needs to be emphasized in this context is the service role that the government is underlining for PWC in accordance with the new Real Property Management Regime of the Government of Canada. One aspect of this is that PWC as of April 1st, 1988 will be operating its services on a cost-recovery basis. Requests for PWC services within specific programs will be initiated by client departments within their own appropriations.

Therefore, the potential role that PWC can assume within a broad framework of support to single-industry communities is one whereby it would provide its services and expertise in the undertaking of specific initiatives or programs sponsored by other agencies.

To illustrate the point, let us say that dredging services are required in Corner Brook, Newfoundland. If a program of support has been formulated, the initiating agency, for example Transport Canada, would put the request to PWC with the appropriate funding coverage. PWC would in turn, in accordance with procedures set by Treasury Board, either contract services to the private sector or use its own fleet depending on the priorities prevailing at this time. PWC activity would be performed in such a way as to maximize whatever criteria would be developed to support single-industry communities effectively.

In summary, although PWC is not a policy making body in that context, it would lend its full support to the realization of policies aimed at helping single-industry communities in their determination to survive.

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION CANADA

Dennis McDonald, Director of Policy
Community Futures Program

As you know the Minister of Employment and Immigration, The Honourable Benoît Bouchard, has expressed and demonstrated his concern for what the report terms as Canada's "Single-Industry Towns". On an official basis, I am pleased to respond for Employment and Immigration Canada in a preliminary and summary fashion to the recommendations of the Report.

Although the title of the Report specifies "Single-Industry Towns", the attempt at definition recognizes the difficulty in arriving at a suitable definition. The primary reliance on a single industry, employer or sector adds a significant qualifier but the broader context of communities which are "smaller", "isolated" and "economically threatened" appears to pervade the report.

Our review wrestled with this same issue and ultimately applied two "axioms" of the Canadian Jobs Strategy (CJS) to its resolution.

The **first** is that we need a limited set of flexible and responsive mechanisms that can obviate the temptation to develop a new program for every problem encountered. The **second**, is that we must contend with limited and even shrinking financial resources with which to design and deliver programs and services. These principles and our actions forged the direction of our response to the recommendations and will guide the further development of our participation in responding to the plight of single-industry towns and other economically threatened communities.

A number of the recommendations suggest that the Minister of Employment and Immigration, encourage or act in tandem with his ministerial colleagues in furthering recommendations regarding such issues as Frontier Development (No. 1), Regional Development Policy (No. 3), Transportation (No. 4), Public Works (No. 5), Native Communities (No. 6), Mineral Exploration (No. 10), Lending Practices (No. 11) and Taxation (No. 13). The articulation of these recommendations in the report, its dissemination and this meeting today represent a partial response to these recommendations. Further policy direction must be initiated within the arena of Ministers and that consideration will benefit from the results of our discussions today.

More specifically, a number of recommendations directly and substantially relate to EIC policy and programs.

Recommendation 1 - Economic Diversification Assistance
Recommendation 9 - Community-based Services

EIC programs and services **are** available to all communities across the country, including single-industry towns, through Canada Employment Centres. Additional specialized services and programs are triggered where significant labour market need warrants and where availabled resources, human and financial, allow. For example, the Community Futures Program is active in 137 selected areas. These areas comprise several times that number of actual participating communities which are relatively small, isolated from metropolitan areas and economically threatened. In fact, the Community Futures program is active in 14 of the 20 examples cited in the report itself.

In these areas selected for Community Futures involvement, the features described by the recommendations, such as the capability for awareness sessions, financial assistance for expertise, technical assistance **are** available. This would include the availability of a local, community controlled, loan fund for economic development.

Our departure from the recommendation is based upon the CJS axioms referred to earlier:

- EIC does not have the resources to respond with specialized programming to all threatened communities, and

- EIC will not restrict its eligibility to single-industry towns. It will continue to maintain eligibility criteria that focus on smaller, remote, threatened communities and which in fact, do favour communities dependent upon a single employer, industry or sector.

In addition, EIC recognizes the need to improve its own programming, and to improve the availability of other services to affected communities. The Innovations Program is giving serious

consideration to supporting, through the Canadian Association of Single Industry Towns and the Canadian Federation of Municipalities, the development and testing of a community awareness and education package. It is also supporting, through its Industrial Adjustment Service (IAS), the implementation of community awareness sessions in all regions of the country, again through the Canadian Association of Single Industry Towns. EIC is testing under the Innovations Program in a number of sites, primarily single-industry communities, entrepreneurial development processes and economic diversification initiatives. Again the Canadian Association of Single Industry Towns is a major actor in these initiatives.

It can be concluded, I would suggest, that EIC is significantly and professionally involved in and supportive of the survival, development and adjustment of communities through local economic development and diversification.

Recommendation 7 - Training

In recognition of the special needs of threatened communities, training may be provided in communities selected for Community Futures participation where it cannot be provided through other CJS programs. Training can cover a wide range of cases, such as specific groups of employees whose skills need to be enhanced to secure their future employment or an unemployed person whose chances of finding work elsewhere in Canada would be enhanced by skills training.

Recommendation 8 - Unemployment Insurance

Legislative changes that address the concerns raised were adopted by Parliament (Bill C-50) and are effective since April 5, 1987.

Recommendation 12 - Job Opportunities for Women and Other Target Groups

Canadian Jobs Strategy respects the principles of employment equity. Women, disabled persons, visible minorities and Native persons are target groups of CJS. Participation levels for these groups are established in CJS and progress in relevant programs is monitored on a continuing basis.

Recommendation 14 - Advance-Warning System

CEIC's network of Regional Economic Services, Regional Industrial Adjustment Services, Community Futures officials and Local Advisory Councils monitor local economic conditions and contribute to the identification of and response to local economic crises.

Recommendation 15 - Data Base

Community Futures promotes and supports the consolidation and as required the development of demographic and economic data for selected communities. In other areas, much of this information is available through standard sources such as Statistics Canada and other local sources such as referred to above in response to Recommendation 14.

In conclusion, CEIC is confident that the general direction of its programming is valid and supportive of the main lines of the report. CEIC also recognizes the need to continually evolve and improve through initiatives such as are described earlier and through continuing consultation with organizations such as the Canadian Association of Single Industry Towns and other groups, individuals and community organizations committed to Labour Market Development and Adjustment.

DEPARTMENT OF REGIONAL INDUSTRIAL EXPANSION

Michael Jenkin, Director
Economic Development Policy

The Department of Regional Industrial Expansion (DRIE) is pleased to have been invited by the Canada Employment and Immigration Advisory Council to respond to their very useful report on Canada's single-industry communities. As most of the report's recommendations which pertain to DRIE focus on its regional development mandate, it must be noted that there has been a major reassignment of federal responsibilities in this area that has taken place over the summer. Regional development responsibilities have been divided among DRIE, which is now responsible for Ontario and Quebec, the Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA), and the Western Diversification Office (WDO). It should also be noted that DRIE and the Ministry of State for Science and Technology are about to be transformed into a new department, the Department of Industry, Science and Technology (DIST), with a new mandate and mission for industrial and technological development. In addition, the new department will assume DRIE's current responsibilities for regional development in Ontario and Quebec, tourism and Native economic development. Consequently, this response to the Advisory Council's report will be confined to those recommendations which are likely to be relevant to DIST.

In respect of national frontier policy - Recommendation 1 - we agree that it is important to adopt a strategy for the development of relatively isolated single-industry communities which would, in particular, provide a general framework for the development of new communities in our frontier. DRIE would be pleased to consult with other departments on this matter.

In respect of the provision of assistance for economic diversification - Recommendation 2 - DRIE officials are represented on the national and provincial committees of the Community Futures program (CFP) and the department's officials provide advisory assistance when requested by the CFP's Community Adjustment Committees. By being represented on these committees, a link is forged which ensures that the communities selected for the CFP are made fully aware of the programs and services provided by DRIE that may be useful to their residents. DRIE believes that further collaborative work can be undertaken with Employment and Immigration Canada to explore areas where improvements can be made to the CFP, especially with respect to the adjustment of communities dependent on a single firm or industry.

In respect of developing community-based eligibility criteria for regional industrial development incentives - Recommendation 3 - it should be noted that the review of the Industrial Regional Development Program being undertaken by DRIE, ACOA and the WDO has not yet been completed. However, it can be said that the experience with the IRDP and with the Community Futures program demonstrates the difficulty of devising objective eligibility criteria for selecting communities for a national developmental program. For example, it is often difficult to determine the economic boundaries of a community and up-to-date detailed data measuring their economic performance is often difficult to obtain. In general, it would seem to be preferable, for developmental purposes, to work with larger areas which will usually contain a number of communities and their associated rural areas.

In respect of mineral exploration - Recommendation 10 - the primary responsibility for the development of mineral sub-agreements with the provinces lies with the Minister of Energy, Mines and Resources. The Minister of DRIE, as Minister

responsible for the ERDA process in Quebec and Ontario, can, however, raise mineral development issues with his provincial counterparts at the annual ERDA meetings held in these provinces.

In respect of the provision of financial services to small business owners and entrepreneurs in single-industry communities - Recommendation 11 - the Department agrees that attention should be given to exploring ways of supporting entrepreneurship in those single-industry communities which are undergoing severe economic adjustment. One way to proceed may be to adapt Employment and Immigration Canada's concept of the Business Development Centre to the particular needs of these communities, especially the more isolated single-industry communities.

In respect of the establishment of a single-industry community data base - Recommendation 15 - it should be noted that some work in this area was undertaken a number of years ago by the Department of Regional Economic Expansion (DREE). It may now be the time for a renewed economic analysis of these communities which would determine their numbers, location, major industry, and their susceptibility to a range of economic shocks - resource depletion, swings in commodity prices, and so forth. This work would be extremely useful in the establishment of the early-warning system discussed in Recommendation 14.

ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY

Meredith Filshie
Advocacy Co-ordination and Liaison Group

The following are the responses to the specific questions which are being considered by the interdepartmental meeting on single-industry communities.

"What can your organization contribute to the solution of the problem?"

The Atlantic Canada Opportunities Agency has, as part of its mandate, the responsibility to co-ordinate federal departments' activities in the regions. A fundamental philosophy is to support locally generated initiatives and to stimulate a local approach to local problems. Agency staff will be working in close co-operation with provincial governments and business people from the Atlantic in developing programming appropriate to the needs of the region.

This approach seems to be compatible with the thrust in the Advisory Council's recommendations. However, whether the Agency develops a special focus on single-industry communities remains to be determined. There is a series of consultations planned which would take members of the Agency's Management Committee and Advisory Board into many of the sub-regions in Atlantic Canada to obtain views from people in the region on what should be implemented to stimulate the economies of the four Atlantic provinces. It is possible that a number of communities will raise problems similar to those uncovered during the research leading to the Council's report.

The report will be brought to the attention of the Agency's Management Committee as a useful input into the development of economic programming for Atlantic Canada.

"Is there a real need for a "national frontier development policy"? If yes, how could your organization help formulate a policy? If no, why?"

The proposal to have a national policy seems inconsistent with this government's approach to regional development. During the last several months, the government has

announced separate mechanisms for the Atlantic, Western Canada and Northern Ontario, given the concern that national policies and national programs were not in fact helping the more disadvantaged regions to improve their prospects.

"What role could your organization play in the implementation of the recommendations?"

The report and the recommendations will be brought to the attention of ACAO's management committee for a decision on how the Agency could be involved.

APPENDIX II

RECOMMENDATIONS FROM

CEIAC REPORT

CANADA'S SINGLE-INDUSTRY COMMUNITIES:

A PROUD DETERMINATION TO SURVIVE

RECOMMENDATIONS

Having completed an objective review of the circumstances faced by single-industry communities in Canada, the CEIAC recommends that:

RECOMMENDATION 1

NATIONAL FRONTIER POLICY

The federal government consult with the provincial governments to establish a national frontier policy for Canada which will define the country's plan for expanding its economic frontier and detail the place of single-industry communities in this plan.

WITHIN THIS CONTEXT:

POLICY ON SINGLE INDUSTRY COMMUNITIES

a) The Minister of Employment and Immigration consult with his colleagues, the Minister of Regional Industrial Expansion; the Minister of Energy, Mines and Resources; the Minister of Fisheries and Oceans; the Minister of Agriculture and the Minister of State (Forestry and Mines) to establish a regional economic development policy for **existing** single-industry communities, especially those whose economies are based on natural resources and;

b) These Ministers and their Departments meet with their counterparts in the provincial governments to agree on a policy for the planning, establishment and development of new single-industry communities in Canada, taking into consideration family and environmental needs;

c) Developers be required to prepare and adopt contingency plans for possible closure in advance of receiving authority to develop a resource.

RECOMMENDATION 2

ECONOMIC DIVERSIFICATION ASSISTANCE

In recognition of the unique problems faced by existing single-industry communities with good prospects for economic survival, and that to address these problems they need assistance in special areas, the Minister of Employment and Immigration should ensure that the Community Futures program perform its mandate to provide assistance to all single-industry communities in their efforts to diversify their economies. This would be achieved by:

a) Providing assistance to the community to enable it to hold an awareness and education seminar prior to embarking on a community adjustment plan;

b) Providing financial assistance to hire an economic development officer to work with the community;

c) Providing seed money to enable single-industry communities to organize community economic development groups, undertake feasibility studies and prepare community profiles and other community information leading to economically viable developments;

d) Matching, according to a nationally adopted formula, of contributions that companies, provinces and single-industry communities make to a local community controlled economic development fund.

RECOMMENDATION 3

REGIONAL DEVELOPMENT POLICY

The Minister of Employment and Immigration encourage his colleague, the Minister of Regional Industrial Expansion, to develop eligibility criteria for regional industrial development incentives which reflect the economic circumstances of that particular community, not a large economic region as at present.

RECOMMENDATION 4

TRANSPORTATION

The Minister of Employment and Immigration consult with his colleague, the Minister of Transport, to ensure that the current federal review of the National Transportation Policy fully considers the special circumstances and needs of remote and frontier single-industry communities so as to complement the National Frontier Policy and the Regional Development Policy.

This action should aim at strengthening local and regional development initiatives in healthy single-industry communities and at assisting the rehabilitation of distressed communities. The development and maintenance of these services should be of particular concern during the period of adjustment which will result from the proposed deregulation of transportation services.

RECOMMENDATION 5

PUBLIC WORKS

The Minister of Employment and Immigration co-operate with his colleague, the Minister of Public Works and his counterparts in the provinces, to introduce public works programs, with equitable rates of pay, for single-industry communities, to ensure that these communities have the adequate infrastructure and services needed to support the economic development initiatives undertaken by them.

RECOMMENDATION 6

NATIVE COMMUNITIES

a) The Minister of Employment and Immigration in co-operation with his colleague, the Minister of Indian and Northern Affairs, develop a system for assisting Native communities affected by the demise of single-industry communities, whereby the homes and infrastructure in that community would be diverted to use by the Native communities in the area, and

b) The Ministers and their officials ensure that when existing housing is transferred to Native residents, the costs of these houses is equitable and realistic, and

c) The Ministers consider the often greatly increased cost and decreased frequency and modes of transportation and communication services to the remaining Native population and introduce means of lessening the burden placed on these residents, and

d) The Ministers, prior to the establishment of new communities in the future, instruct their officials to set up a program for Native employment in the new industry, designed specifically to provide the appropriate training and support affirmative action programs for the hiring of Native people.

RECOMMENDATION 7

TRAINING

The Minister of Employment and Immigration introduce policies providing for a flexible training assistance program for use in single-industry communities during the transformation of the workforce to meet the skill needs of the emerging new economy. This program must be flexible enough to support the specific identified needs for academic and skill upgrading in these communities and eligibility should not be limited by the length of unemployment or the occupation involved. In addition, the length of training should be determined by the needs of the trainee and the occupation, not by artificially imposed limits. The training will, to the extent possible, be given in the community where the workforce lives and the training provided by either public, private or non-profit organizations.

RECOMMENDATION 8

UNEMPLOYMENT INSURANCE

To ensure that unemployed workers will receive the maximum income protection accruing to them, it is recommended that the Unemployment Insurance benefit period not be reduced as a result of earnings paid on separation from employment. Benefits would be scheduled to commence after the allocated period, for which these earnings were paid or payable, has expired and continue for the full entitlement period established on termination.

RECOMMENDATION 9

COMMUNITY-BASED SERVICES

That Employment and Immigration Canada assist single-industry communities affected by a plant closure or a major lay-off of its workforce to establish community-operated job search, counselling, information and referral services, and that these centres be provided with seed money and operation funds on an on-going basis under five or ten year contracts.

RECOMMENDATION 10

MINERAL EXPLORATION

That the Minister of Employment and Immigration encourage his colleagues, the Minister of Energy, Mines and Resources, and the Minister of Regional Industrial Expansion to assist and encourage their colleagues in the provinces to develop federal-provincial mineral exploration agreements for areas adjacent to single-industry communities, or target existing activities under the mineral development sub-agreements to this end, where the mineral potential of the area justifies the additional activity.

RECOMMENDATION 11

FINANCING PRACTICES

(a) The Minister of Employment and Immigration encourage the Federal Business Development Bank and other venture capital firms to increase the level of funding available to small business enterprises for equity capital financing.

(b) In recognition of the difficulty of obtaining risk capital for developments in new single-industry communities, or in those undergoing economic adjustment, the Minister of Employment and Immigration and his colleagues, the Minister of Finance and the Minister of Regional Industrial Expansion explore ways of encouraging lending institutions to expand and improve their financial services to small business owners and entrepreneurs in these communities; and that these Ministers urge existing financial institutions not to withdraw support from their customers in single-industry communities during an adjustment period.

RECOMMENDATION 12

JOB OPPORTUNITIES FOR WOMEN AND OTHER TARGET GROUPS

In keeping with the current employment and pay equity legislation, women and other target groups be provided with access to training and job opportunities in those local economic development projects involving federal financial participation and that a monitoring system be established by the community to ensure that these requirements are met.

RECOMMENDATION 13

TAXATION

The Minister of Employment and Immigration consult with his colleague, the Minister of Finance, to consider special tax considerations for workers displaced by plant closures or cut-backs in single-industry communities, in the areas of home ownership, severance pay and relocation costs.

RECOMMENDATION 14

ADVANCE-WARNING SYSTEM

Communities, working closely with provincial and municipal officials and companies, be assisted to establish an advance-warning system with regard to single-industry communities designed to monitor the economic health of the major employer and to enable the community, company, union and workers to respond early to danger signs in the community's economy and adopt survival alternatives.

RECOMMENDATION 15

DATA BASE

Employment and Immigration Canada, singly, or in cooperation with Statistics Canada, or other federal or provincial departments and the single-industry communities themselves, undertake or commission the gathering of demographic and economic data on single-industry communities in Canada.

APPENDIX III

DEPARTMENTS AND AGENCIES INVOLVED IN THE INTERDEPARTMENTAL FORUM

The Canada Employment and Immigration Advisory Council extends thanks to the following federal departments and agencies and their representatives who participated in the interdepartmental forum and made the verbal and written presentations contained in this report.

DEPARTMENT OF FINANCE

A.D. Boyd, Special Advisor
Social Policy Division

SOLICITOR GENERAL CANADA

Alex Himelfarab, Director General
Sol Shuster, Special Advisor
Planning and Development

STATISTICS CANADA

John Leyes, Director
Small Area and Administrative Data Division

FEDERAL BUSINESS DEVELOPMENT BANK

Donald Layne, Assistant Vice-President
Economics

INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA

Gilles Larocque, Manager
Research and Analysis Division

D. Paget, Senior Resource Economist
Policy Economic Development

TRANSPORT CANADA

Jack Campbell, Director
Multi-Modal Transportation Policy

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS

Hervé Déry, Economic Policy Analyst

ENERGY, MINES and RESOURCES CANADA

Glenn Kendall, Senior Economist
Mineral Policy Planning Division

AGRICULTURE CANADA

J.R. Cumming, Senior Program Review Officer
Regional Affairs Division

CANADIAN FORESTRY SERVICE

Nicole Pharand,
Forest Labour Market Development Office

CANADA MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION

Robert Lajoie, Director
Strategic Planning and Policy Development Division

PUBLIC WORKS CANADA

Gaston Haddad-Luthi, Chief Socio-Economic Unit
Policy and Planning

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION CANADA

Dennis McDonald, Director of Policy
Community Futures Program

DEPARTMENT OF REGIONAL INDUSTRIAL EXPANSION

Michael Jenkin, Director
Economic Development Policy

ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY

Meredith Filshie
Advocacy Co-ordination and Liaison Group

The following invited departments or agencies were unable to attend the interdepartmental forum:

WESTERN DIVERSIFICATION OFFICE

FRESHWATER FISH MARKETING CORPORATION

APPENDIX IV

AGENDA

INTERDEPARTMENTAL FORUM ON SINGLE-INDUSTRY COMMUNITIES

DATE: Wednesday, October 21, 1987
TIME: 9:00 a.m. to 5:00 p.m.
PLACE: Hotel Plaza de la Chaudière - Hull, Quebec - Salon B

SUBJECT: Canada Employment and Immigration Advisory Council (CEIAC) Report - Canada's Single-Industry Communities: A Proud Determination to Survive

---

9:00 - 9:05 a.m.	Introduction - Vital Ducharme Executive Director, CEIAC
9:05 - 9:15 a.m.	Opening Remarks - Jacques Vasseur Chairman, CEIAC
9:15 - 9:45 a.m.	Historical Perspective - Dennis Young Ex. Director, Canadian Association of Single Industry Towns (CASIT)
	CASIT Initiatives - Robin Belanger, President CASIT
9:45 - 10:00 a.m.	The Report - Joy Langan, Chairperson Committee on Single-Industry Communities, (CEIAC)
10:00 - 10:15 a.m.	COFFEE
10:15 - 10:30 a.m.	Community Responses - John Goodes, Director of Projects, CEIAC

Response from Departments, Agencies & Organizations
(Prepared briefs and verbal presentations)

10:45 - 10:55 a.m.	Department of Finance
10:55 - 11:05 a.m.	Solicitor General of Canada
11:05 - 11:15 a.m.	Statistics Canada

11:15 - 11:25 a.m.	Federal Business Development Bank
11:25 - 11:35 a.m.	Department of Indian Affairs and Northern Development.
11:35 - 11:45 a.m.	Transport Canada
11:45 - 11:55 a.m.	Department of Fisheries and Oceans
11:55 - 1:00 p.m.	LUNCH - Terrasse des Nations
1:00 - 1:10 p.m.	Freshwater Fish Marketing Corporation
1:10 - 1:20 p.m.	Energy, Mines and Resources Canada
1:20 - 1:30 p.m.	Canadian Forestry Service
1:30 - 1:40 p.m.	Agriculture Canada
1:40 - 1:50 p.m.	Canada Mortgage and Housing Corporation
1:50 - 2:00 p.m.	Public Works Canada
2:00 - 2:10 p.m.	Employment and Immigration Canada
2:10 - 2:20 p.m.	Western Diversification Office
2:20 - 2:30 p.m.	Atlantic Canada Opportunities Agency
2:30 - 2:40 p.m.	Department of Regional Industrial Expansion
2:40 - 2:50 p.m.	COFFEE
2:50 - 5:00 p.m.	Recommendations for Future Action and Lead Organization
5:00 p.m.	ADJOURNMENT

Additional copies of this report and the February 1987 report, Canada's Single-Industry Communities: A Proud Determination to Survive, are available from:

Canada Employment and Immigration Advisory Council
3rd Floor, Phase II
Place du Portage
165 Hôtel de Ville
Hull, Quebec
K1A 0J9

Telephone: (819) 994-2417

Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration
Canada Employment and Immigration Advisory Council

LES COLLECTIVITÉS MONO-INDUSTRIELLES AU CANADA: A LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Rapport établi à partir des actes d'un forum interministériel -

Présenté

au ministre de l'Emploi et de l'Immigration

Mars 1988

Canada

LES COLLECTIVITÉS MONO-INDUSTRIELLES AU CANADA: A LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Rapport établi à partir des actes d'un forum interministériel -

Présenté

au ministre de l'Emploi et de l'Immigration

Mars 1988

TABLE DES MATIERES

Page

HISTORIQUE 1

OBJECTIFS DE LA RÉUNION 3

PRINCIPALES QUESTIONS SOULEVÉES 5

- Base de données 5
- Initiatives de la collectivité 8
- Rôle de coordinateur 9
- Politiques et stratégies existantes 11

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 14

QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS ET RÉPONSES 19

ANNEXE I

PRÉSENTATIONS FAITES PAR LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES AU FORUM INTERMINISTÉRIEL SUR LES COLLECTIVITÉS MONO-INDUSTRIELLES 37

- Ministère des Finances 38
- Ministère du Solliciteur général 42
- Statistique Canada 53
- Banque fédérale de développement 62
- Affaires Indiennes et du nord Canada 68
- Transports Canada 76
- Pêches et océans Canada 95

.../2

Page

Énergie, mines et ressources Canada 96
Service canadien des forêts 102
Agriculture Canada 106
Société canadienne d'hypothèque et de logement 116
Travaux publics Canada 119
Emploi et immigration Canada 122
Ministère de l'expansion industrielle régionale 127
Agence des perspectives de l'Atlantique 131

ANNEXE II

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU CCCEI 132
LES COLLECTIVITÉS MONO-INDUSTRIELLES AU CANADA:
UNE VOLONTÉ FIÈRE DE SURVIVRE

ANNEXE III

MINISTÈRES ET AGENCES AYANT PARTICIPÉ 143
AU FORUM INTERMINISTÉRIEL

ANNEXE IV

ORDRE DU JOUR: FORUM INTERMINISTÉRIEL SUR LES 145
COMMUNAUTÉS MONO-INDUSTRIELLES

HISTORIQUE

En février 1987, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration (CCCEI) présentait au ministre de l'Emploi et de l'Immigration un rapport intitulé "Les collectivités mono-industrielles au Canada: Une volonté fière de survivre". Ce rapport marquait l'aboutissement d'une étude de quinze mois sur les problèmes de rajustement socio-économique éprouvés par les collectivités mono-industrielles au Canada.

En plus de décrire les problèmes auxquels faisaient face ces collectivités ainsi que leurs préoccupations, le rapport contenait quinze recommandations. Fait exceptionnel, ces recommandations mettaient à contribution tant d'autres ministères qu'Emploi et Immigration Canada.

Comme dans le cas d'autres études du CCCEI, le rapport sur les collectivités mono-industrielles a été remis aux membres de la Chambre des communes et du Sénat ainsi qu'aux personnes et aux organismes ayant participé à l'étude. Étant donné que le rapport contient de l'information valable sur les causes et sur les conséquences de la fermeture d'entreprises, ainsi que sur les divers programmes actuels pouvant être mis à contribution pour régler le problème, on a également tenté de le distribuer au plus grand nombre de collectivités mono-industrielles possible. Les médias ont porté une grande attention au rapport, dont près de 5 000 exemplaires ont été distribués au Canada et dans bon nombre de pays étrangers.

A la suite de la publication du rapport, le CCCEI a continué de recevoir pendant plusieurs mois des demandes sur le suivi qui serait donné à l'étude et à ses recommandations. Comme les observations et les recommandations concernent également d'autres ministères et organismes fédéraux, il a été décidé

qu'il serait opportun de les faire participer à une discussion sur le sujet. En conséquence, dix sept organismes et ministères fédéraux (Voir liste, Annexe III) ont été conviés à participer à un forum, tenu le 21 octobre 1987 à Hull (Québec), afin de discuter des résultats de l'étude et de ses recommandations. (L'ordre du jour de la réunion figure à l'Annexe IV). Quinze ministères et organismes ont donné suite à l'invitation. Deux organismes, le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, n'ont pu participer au forum pour des raisons légitimes.

Le CCCEI n'avait jamais organisé de suivi de ce genre auparavant. Le fait que la majorité des participants ait trouvé que le forum constituait une heureuse initiative, susceptible d'avoir des effets tangibles, a donc été d'autant plus apprécié.

Le présent rapport résume les actes de la réunion interministérielle du 21 octobre. Il passe en revue certaines des questions qui figuraient dans le rapport initial et consigne les réponses reçues des divers ministères et organismes concernés. On y présente également certains principes directeurs, suivis des recommandations appropriées. Finalement, le rapport signale un certain nombre de présentations écrites sur le sujet qui ont été reçues des ministères et organismes participants.

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

Le rapport du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration (CCCEI) intitulé "Les collectivités mono-industrielles au Canada: Une volonté fière de survivre", a permis de découvrir les nombreux problèmes éprouvés par les collectivités mono-industrielles et par leurs résidants, particulièrement ceux qui devaient vivre un problème de rajustement important. Toutefois, ce document prenait garde de signaler que ces problèmes ne pourraient être réglés par un seul programme, par un seul ministère ou même par un seul palier de gouvernement.

Les nombreux problèmes mentionnés dans le rapport exigeaient plutôt le recours à la concertation, mettant à contribution un certain nombre de partenaires, dont les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales, les collectivités et leurs institutions, les syndicats et les principaux employeurs. Certains de ces participants étaient spécifiquement mentionnés dans une ou dans plusieurs des quinze recommandations du rapport. (Voir à l'Annexe II pour la liste de ces recommandations).

Pour veiller à ce que chaque ministère et organisme fédéral cité dans le rapport soit informé de sa participation éventuelle au processus de rajustement, ces ministères et organismes furent convoqués à une réunion le 21 octobre 1987. Le forum visait plusieurs objectifs précis, à savoir:

- expliquer aux ministères et aux organismes le contexte ayant entouré la réalisation du rapport du CCCEI;
- expliquer le contexte dans lequel chaque ministère ou organisme était mentionné dans le rapport;

- permettre à chaque ministère et organisme de faire des commentaires sur les questions, sur les préoccupations et sur les propositions de solutions le concernant, et d'expliquer comment il pourrait répondre aux besoins mentionnés; et
- discuter de nouvelles idées pouvant s'appliquer au processus de rajustement socio-économique des collectivités mono-industrielles.

PRINCIPALES QUESTIONS SOULEVÉES

L'étude et le forum interministériel qui y a donné suite ont permis de soulever plusieurs questions importantes. Ces grandes questions pourraient servir de cadre à l'établissement de politiques et de méthodes spécifiques pour traiter les problèmes éprouvés par les collectivités mono-industrielles. Elles pourraient également servir à déterminer le but que devraient viser les programmes et les initiatives actuels et futurs pour régler ce problème. Toutefois, il est important de reconnaître que le sujet est complexe et exigera une analyse attentive et une action coordonnée. Comme l'un des participants à la réunion l'a décrit: (traduction) "les circonstances qui ont donné lieu aux problèmes des collectivités mono-industrielles, tout comme ces derniers d'ailleurs, ont souvent des racines très lointaines. La gamme des problèmes découverts couvre plus que la seule question du développement économique. Elle comporte notamment une dimension et des considérations sociales et régionales".[1] On trouvera ci-dessous les principales questions qui ont été soulevées.

BASE DE DONNÉES

A juste titre, les planificateurs et les concepteurs de programmes éprouvent des problèmes lorsqu'ils ont à traiter de questions imprécises pour lesquelles ils ne disposent pas de données suffisantes. Dans le cas des collectivités mono-industrielles, ces données n'ont pas encore été mises en forme. Le rapport intitulé "Les collectivités mono-industrielles au Canada: Une volonté fière de survivre" fait état de cette lacune. Toutefois, les données nécessaires ont pu être obtenues, si bien que l'étude n'a pas souffert indûment de

---

1 Archibald Boyd, ministère des Finances

cette lacune. Néanmoins, pour les mesures qui devront être prises à l'avenir, il serait utile de connaître le nombre exact de ces collectivités, leur emplacement et certaines de leurs caractéristiques. Ce besoin a été souligné par un participant, qui a demandé: (traduction) "Qu'est-ce qu'une collectivité mono-industrielle? Combien en existe-t-il? S'il y en a 100, 600 ou 1 500, où est la liste? La priorité doit aller à l'établissement d'une base de données."[2]

Le forum interministériel a permis de révéler que de nombreuses sources de données pertinentes existent réellement. Toutefois, il est également devenu évident que ces données ne sont pas utilisables immédiatement. Il faut d'abord extraire des données précises, les mettre en forme puis les analyser. Statistique Canada dispose d'un nombre considérable de "données sur de petites régions" sous diverses formes, certaines provenant des déclarants et des déclarations d'impôt des particuliers. Toutefois, ces données ne permettent pas nécessairement de faire des analyses spécifiques. Cette situation résulte en grande partie du fait que personne jusqu'à présent n'a demandé ces données spécifiques ou n'a pris l'initiative de les rassembler. Des données de toutes sortes existent également dans un certain nombre d'autres ministères fédéraux ou sont disponibles d'autres sources.

Le ministère du Solliciteur général s'est procuré certaines données du Centre canadien de la statistique juridique sur le taux de criminalité dans les collectivités mono-industrielles. Le représentant d'Énergie, Mines et Ressources a indiqué qu'un nombre considérable de renseignements sont disponibles dans les collectivités elles-mêmes et dans certaines universités.

---

2 Donald Layne, Banque fédérale de développement

Toutefois, il prévient qu'il faudra prendre toutes les précautions voulues au moment de déterminer l'utilisation qui sera faite de ces données et la façon dont elles seront recueillies.

Le Service canadien des forêts a entrepris une étude sur les collectivités qui vivent de la forêt dans le but, premièrement, de les découvrir et, deuxièmement, de créer une banque de données socio-économiques pour servir de base à une analyse de ces collectivités.

Agriculture Canada utilise les données recueillies lors du recensement agricole pour effectuer diverses analyses. Le représentant du ministère de l'Expansion industrielle régionale était d'avis que le problème n'était pas tant la cueillette de l'information que la présentation du matériel rassemblé d'une façon utilisable et compréhensible. Il a suggéré qu'il pourrait être utile d'amener les ministères et organismes à travailler ensemble à la préparation d'un catalogue complet des documents disponibles et au choix de ceux qui pourraient être utilisés; ils pourraient finalement déterminer leur mode de distribution dans les collectivités mono-industrielles.

Il a été convenu toutefois qu'il ne serait pas réaliste de décider ce qui devrait être fait pour une collectivité en particulier sur la seule foi de données. Quelqu'un doit déterminer les besoins de la collectivité ainsi que son potentiel de rajustement et de développement. Ce processus doit être entrepris par la collectivité, parce que c'est elle qui est le mieux placée pour le faire. Les solutions imposées par les autorités supérieures réussissent rarement.

INITIATIVES DE LA COLLECTIVITÉ

Sans diminuer l'importance d'une bonne base de données, la collectivité elle-même a été considérée comme l'élément le plus important du processus de rajustement et de développement des collectivités mono-industrielles. Le consensus atteint sur ce point corrobore les résultats de l'étude du CCCEI.

Le processus de participation de la collectivité au développement économique local a connu ces dernières années un succès appréciable dans certains pays européens et cette façon de faire croît en popularité aux États-Unis et au Canada. Ce processus repose sur l'analyse des ressources et des possibilités de la collectivité et sur la mise à profit des occasions qui se présentent. Par conséquent, cette démarche dépend dans une large mesure d'une perception réaliste de ces facteurs et de l'existence ou de la création d'un dynamisme au sein de la collectivité. En plus de ce dynamisme, le processus dépend dans une large mesure des attitudes locales. Pour que le processus réussisse, la collectivité doit avoir la volonté de relever le défi. Toutefois, toutes les initiatives entreprises doivent viser des buts réalistes, car des objectifs irréalistes ne provoqueront qu'échecs et découragement.

Les chefs de file de la communauté manqueront souvent d'informations et devront même faire face à une résistance au changement. Une pléthore de programmes et de services fédéraux et provinciaux ne feraient donc qu'ajouter à la confusion. Par conséquent, il est essentiel qu'un organisme de coordination soit constitué pour susciter le dynamisme nécessaire, pour orienter la collectivité dans le dédale de programmes gouvernementaux et pour veiller à la disponibilité des ressources humaines, naturelles et financières requises pour la

participation de la collectivité à son programme de développement. Toutefois, il est vital que l'organisme de coordination agisse à titre de catalyseur plutôt que de directeur des initiatives et des projets entrepris.

ROLE DE COORDINATEUR

L'étude du CCCEI sur les collectivités mono-industrielles a souligné le fait que les problèmes de rajustement de ces collectivités sont trop complexes pour être réglés par un seul programme ou même par un seul ministère ou par un seul palier de gouvernement. Le processus doit faire intervenir tous les paliers de gouvernement, la collectivité, les principaux employeurs et les syndicats. Cette multitude de participants, en plus du grand nombre de programmes et de services disponibles, fait ressortir le besoin d'un coordinateur du processus. Toutefois, on ne sait pas encore de façon précise pour l'instant qui devrait être choisi pour jouer ce rôle.

Les consultations sur cette question et le forum interministériel subséquent ont souligné l'importance de la vocation économique du coordinateur et de la présence locale que ce dernier doit avoir. Un des candidats logiques pour ce rôle était le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR). Cette possibilité n'existe toutefois plus en raison de la réorganisation de ce ministère. D'ici la fin de cette réorganisation, on a suggéré Emploi et Immigration Canada (EIC) comme solution de rechange possible, en grande partie en raison de sa présence locale. Toutefois, on a exprimé de sérieuses réserves relativement à la vocation non économique d'EIC et à ses ressources limitées. On a également cité la Banque fédérale de développement dans la mesure où celle-ci dispose d'un mandat économique, des ressources et d'une pénétration sur le marché dont peu d'autres agences ou ministères fédéraux peuvent offrir.

Les provinces et les territoires constituent une solution de rechange à un ministère ou à un organisme fédéral de coordination. Certaines provinces participent déjà au processus et font un travail remarquable. Toutefois, cela signifie qu'il pourrait y avoir jusqu'à douze organismes de coordination au Canada, une situation qui pourrait entraîner un manque de perspective nationale et une utilisation inégale des programmes et des services fédéraux.

On a également proposé la constitution d'un organisme indépendant qui représenterait les collectivités concernées. Un tel organisme n'aurait pas les contraintes juridiques qui nuisent souvent à la marge de manoeuvre des ministères. A l'heure actuelle, l'Association canadienne des villes mono-industrielles se fait le porte-parole d'un grand nombre de ces collectivités. La Fédération canadienne des municipalités joue également un rôle de plus en plus actif en la matière. Le rôle de coordinateur pourrait donc être assuré par l'une ou l'autre de ces organisations, ou même par les deux conjointement pourvu qu'elles soient dotées des ressources humaines et financières nécessaires. Le choix final d'un organisme de coordination devrait faire l'objet de consultations et de discussions entre les parties intéressées.

Les avantages des initiatives proposées en matière de rajustement ne devraient pas être réservés aux seules collectivités qui sont menacées ou déprimées. Robin Bélanger, président de l'Association canadienne des villes mono-industrielles, a déclaré ce qui suit à ce sujet: "Si le gouvernement ne s'occupe que des problèmes des villes menacées, il ne fera alors que **réagir** à un problème. Il n'aura pas mis en place un plan d'action positif pour ces villes. Nous devons envisager le problème dans une perspective plus vaste et nous pencher non seulement sur les collectivités qui sont menacées, mais aussi sur toutes les villes mono-industrielles." Ce processus pourrait même être élargi pour inclure toutes les petites collectivités du Canada.

POLITIQUES ET STRATÉGIES EXISTANTES

On demande souvent quelles politiques fédérales actuelles portent spécifiquement sur les collectivités mono-industrielles. La réponse à cette question est très simple. Il n'y en a pas. Il existe cependant des directives et des stratégies qui visent certains problèmes vécus par les collectivités mono-industrielles. On en trouvera d'ailleurs ci-après un certain nombre dans la description des activités et des programmes des divers ministères et organismes.

La discussion sur ce point porte principalement sur la nécessité de telles politiques. Certains participants ont mis en doute l'utilité de politiques générales sur le plan du travail concret à effectuer. Ils ont mentionné que les collectivités ne devraient pas avoir à se référer à une politique nationale pour leur dire ce qu'elles ont à faire. La collectivité est responsable de son avenir et c'est donc elle qui doit constituer le point de départ. Les politiques nationales ne constitueraient rien d'autres qu'un ensemble de lieux communs.

La question semble donc être: "En quoi consiste une politique nationale, une politique de développement régional ou une politique de développement des collectivités mono-industrielles?" Un participant a suggéré la définition suivante: "On pourrait appeler politique la somme des initiatives prises par les divers ministères."[3] Cette évaluation peut être juste lorsqu'on songe que plusieurs représentants ont décrit les politiques spécifiques qui

---

3 Glen Kendall, Énergie, Mines et Ressources Canada

existent déjà dans les domaines du transport, de l'habitation et de la formation. Les participants ont convenu que cette façon de voir avait l'avantage de porter sur les besoins spécifiques des collectivités. Toutefois, un participant s'est demandé si "nous réussirons à établir une stratégie nationale qui soit à la fois suffisamment complète et utile; cette stratégie devra également comporter un mécanisme permettant de traiter les problèmes spécifiques des collectivités, qui sont souvent de nature différente."[4]

Tous n'étaient cependant pas d'accord que la meilleure politique consistait à ne pas en avoir. Joy Langan, présidente du comité du CCCEI sur les collectivités mono-industrielles, a expliqué la nécessité d'une politique sur le développement des régions pionnières comme suit: "Est-ce que les Canadiens veulent continuer à vivre le long du 49e parallèle et continuer à extraire les ressources de ce pays, ou veulent-ils plutôt reculer la frontière et, dans l'affirmative, jusqu'où? Jusqu'à quel point sommes-nous prêts à recourir au système de la "navette volante" et quand décidons-nous d'établir une collectivité en région éloignée? Les gens qui habitent les collectivités mono-industrielles se demandent: 'Que veulent les Canadiens? Est-ce qu'ils veulent que nous déménagions tous près du 49e parallèle ou veulent-ils développer l'infrastructure nécessaire à la croissance de ce pays?' Géographiquement parlant, le développement du Canada ne peut se faire que dans le nord. Jusqu'où dans le nord sommes-nous prêts à aller? Nous devrions à tout le moins avoir une certaine idée de la réponse à cette question."

Le point de départ pourrait consister à évaluer de façon réaliste les coûts réels provoqués par le départ de personnes

4 Michael Jenkin, ministère de l'Expansion industrielle régionale

vivant dans les régions pionnières, un phénomène qui se produit chaque fois qu'une collectivité éloignée est abandonnée. A l'heure actuelle, aucune donnée ne permet de connaître ces coûts. Si ces données étaient disponibles, l'adoption d'une politique relative aux régions pionnières pourrait devenir plus urgente.

L'étude du CCCEI sur les collectivités mono-industrielles a permis de révéler qu'il faut trouver des réponses aux questions de ce genre. Il n'est pas nécessaire que ces réponses s'appellent politiques, stratégies ou directives. Il n'en demeure pas moins que quelqu'un quelque part devrait établir l'orientation du Canada en la matière. Avant de demander aux collectivités de prendre en charge leur destinée, il faudra leur dire si des politiques publiques viendront appuyer ou contrecarrer leurs efforts.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'idée de réunir un certain nombre de ministères et d'organismes afin de discuter de questions complexes reliées au rajustement économique des collectivités mono-industrielles s'est révélée très productive. Les participants ont perçu le forum comme une occasion unique de commenter le rapport du CCCEI, d'étudier ses résultats et de se familiariser avec les programmes et les activités d'autres ministères et organismes dans ce domaine.

Le forum a permis d'établir plusieurs mesures importantes qui doivent être prises pour régler les problèmes des collectivités mono-industrielles. Une de ces mesures est la constitution d'une base de données complète. Ces données permettraient d'obtenir des renseignements sur le nombre et sur les caractéristiques des collectivités mono-industrielles au Canada. Elles permettraient de déterminer les problèmes actuels et de prévoir les difficultés. Ces renseignements seraient également utiles à l'évaluation des ressources nécessaires pour régler ces problèmes. La plupart de cette information existe déjà, mais il faut toutefois centraliser et mettre en forme les données spécifiques requises. Pour parvenir à ce résultat de façon efficace, il faudra mettre en place une organisation qui coordonnera le projet et travaillera en collaboration avec les autres ministères et organismes et, au besoin, avec les gouvernements provinciaux, l'industrie et les collectivités elles-mêmes.

Dans une décision quasi-unanime, les participants ont convenu que la responsabilité de l'établissement du processus de rajustement et de développement revenait à la collectivité. Les collectivités doivent pouvoir décider des ressources dont elles ont besoin pour progresser socialement et économiquement et pouvoir déterminer la façon d'atteindre ces objectifs. Il a

également été reconnu que les collectivités auront besoin d'aide pour réaliser toutes ces activités, qu'il s'agisse de renseignements, de conseils ou de ressources.

Le processus de rajustement des collectivités pourrait bénéficier d'une vaste gamme de programmes et de services fédéraux. Toutefois, la plupart de ces derniers ne sont pas conçus spécifiquement pour les collectivités mono-industrielles et le recours à certains d'entre eux est parfois difficile. Il ne semble pas que l'on ait besoin de plus de programmes, mais plutôt d'une meilleure centralisation des initiatives actuelles. En plus de dérouter les utilisateurs éventuels, l'existence d'un grand nombre de programmes provoque souvent un double emploi ou entraîne un chevauchement.

Pour se retrouver dans la jungle des programmes, il faut nécessairement pouvoir compter sur une direction et des informations. Cette direction et ces informations devraient faire partie d'un effort concerté qui comprendrait l'établissement d'une prise de conscience de la part des collectivités et leur participation, ainsi que la mobilisation et l'amélioration des ressources et des chefs de file locaux. **On a jugé essentielle la mise en place d'un point de convergence, d'une organisation directrice sur laquelle la collectivité peut compter pour obtenir tous ses services à un seul endroit.**

On attend deux qualités principales de l'organisation en question, la première étant qu'elle ait une vocation économique, l'autre étant qu'elle exerce une présence locale. **Rares sont les organisations qui respectent ces deux exigences. Toutefois, d'ici à ce qu'un organisme approprié voie le jour, Emploi et Immigration Canada peut jouer ce rôle. Idéalement, le ministère ou l'organisme responsable devrait avoir des racines dans la collectivité, mais d'autres**

organismes ayant une présence régionale, tels que la Banque fédérale de développement, pourraient accomplir cette fonction.

Les renseignements recueillis pour la présente étude et les recommandations contenues dans cette dernière peuvent avoir des répercussions sur tous les genres de collectivité et non pas seulement sur celles qui dépendent d'une seule industrie ou d'un seul secteur. Comme on l'a mentionné précédemment, de nombreux programmes, initiatives et services sont offerts à toutes les collectivités, y compris les villes mono-dustrielles. Toutefois, leur utilisation est souvent limitée par l'absence d'un objectif clair (ou, parfois, de flexibilité) et par l'absence d'information au sein de la collectivité; il arrive aussi qu'il n'y ait pas suffisamment de ressources dans la collectivité pour les utiliser. Par conséquent, il n'est pas essentiel d'avoir de nouveaux programmes, sauf en ce qui a trait à l'amélioration de l'accès des collectivités aux sources d'information et de financement actuelles.

Il est plus urgent de réorienter le processus de prise de décision qui, à l'heure actuelle, est centralisé, pour en faire bénéficier les collectivités. Mais cette réorientation n'éliminera pas le problème; elle ne fera que ramener les responsabilités où elles auraient toujours dû être, au niveau local. Pour assumer cette responsabilité, les collectivités auront besoin d'aide sous forme d'information, d'orientation et de capital de départ. Le gouvernement fédéral devrait fournir une partie de cette aide, mais on ne devrait pas s'attendre à ce qu'il soit tenu d'en procurer la totalité. Toutefois, ce processus ne pourra réussir en l'absence d'une volonté et d'un engagement fermes de la part des collectivités et des autorités politiques. Une fois le processus amorcé, toutes les parties à l'entente devront coordonner leurs efforts pour atteindre les buts visés.

En plus des recommandations contenues dans le rapport du CCCEI intitulé "Les collectivités mono-industrielles au Canada: Une volonté fière de survivre", les recommandations suivantes sont proposées:

RECOMMANDATION 1

Constitution d'une base de données

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration instruise le personnel de son ministère pour qu'il fournisse l'aide financière requise et participe au choix d'un organisme directeur qui sera responsable de recueillir et de mettre en forme l'information voulue pour constituer une base de données sur les collectivités mono-industrielles au Canada, comprenant leur nombre, leur population, leur emplacement et les autres caractéristiques et renseignements requis pour établir la nature et le nombre de problèmes et d'occasions socio-économiques qui existent dans ces collectivités; et

RECOMMANDATION 2

Choix d'un coordinateur

que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration assiste et participe à la détermination d'un organisme devant agir à titre de coordinateur des programmes et des services fédéraux offerts aux collectivités mono-industrielles et devant faire régulièrement rapport au gouvernement fédéral sur les besoins de ces dernières.

RECOMMANDATION 3

Prévention des régressions économiques

Comme la plupart des programmes d'Emploi et Immigration Canada exigent qu'une collectivité soit économiquement menacée ou déprimée avant d'avoir droit à de l'aide, que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration demande à son ministère d'établir des politiques qui permettront d'utiliser ces programmes pour **prévenir** toute régression économique de la collectivité; et

RECOMMANDATION 4

Évaluation de l'option du développement des régions pionnières

que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration demande et appuie financièrement une évaluation globale du développement des régions pionnières au Canada pour déterminer si cela constitue une option économique viable pour le Canada. Une telle évaluation pourrait être entreprise par un organisme indépendant tel que le Conseil économique du Canada ou le Centre des conférences du Canada.

QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS ET RÉPONSES

Les individus, les organismes et les collectivités consultés au cours de l'étude du CCCEI ont fait part d'un large éventail de questions et de préoccupations. La plupart d'entre elles étaient d'ordre socio-économique. Elles portaient de la nécessité de ressources, d'infrastructures et de renseignements à la dislocation des familles et à la criminalité. Certains des besoins et des préoccupations mentionnés relèvent de la compétence de ministères et d'organismes autres qu'Emploi et Immigration Canada. Ces questions, préoccupations et recommandations spécifiques ont constitué le principal sujet de discussion au forum interministériel. On trouvera ci-dessous les diverses questions et réponses des ministères.

MINISTÈRE DES FINANCES

QUESTION - On a exprimé le besoin d'un traitement fiscal spécial pour les particuliers qui habitent et travaillent dans des collectivités pionnières ainsi que pour les entreprises qui y exercent leurs activités. On a suggéré un tel traitement pour les personnes qui achètent et vendent une maison ainsi que pour ceux qui reçoivent une indemnité de cessation d'emploi. On s'est beaucoup préoccupé des pratiques observées par les banques à charte et de leur tendance à abandonner les collectivités mono-industrielles lorsque la base industrielle décline.

RÉPONSE - Parmi les défis mentionnés par le ministre des Finances dans le rapport intitulé "Une nouvelle direction pour le Canada; un programme de renouveau économique" publié en 1984, certains touchent directement aux problèmes et aux défis auxquels font face les collectivités mono-industrielles. Les principes mis de l'avant comprennent la reconnaissance et l'acceptation de la concurrence au pays et à l'étranger. Ils

insistèrent également la nécessité de solutions de rechange au financement permanent d'entreprises non viables; l'importance des ressources humaines; la nécessité d'aider les travailleurs à s'adapter aux changements; la nécessité de faire profiter toutes les régions de la croissance économique; la collaboration de tous les intervenants économiques et l'adoption de programmes et de politiques qui garantissent au secteur privé de jouer le rôle d'élément moteur du renouveau économique par l'incitation au développement et à la croissance des entreprises. Ces directives ont été établies en réponse aux problèmes plus généraux de l'adaptation au changement et du développement de la croissance économique au Canada, mais elles fournissent également une indication de la manière dont les collectivités mono-industrielles peuvent s'ajuster aux problèmes particuliers qu'elles éprouvent.

Si une aide fiscale est accordée dans certaines conditions pour l'acquisition d'une propriété ainsi que dans le cas des indemnités de cessation d'emploi et des frais de relogement, un élargissement de dispositions spéciales de ce genre n'est pas envisagé pour le moment. De fait, l'orientation donnée à la réforme fiscale vise plutôt le traitement uniforme de tous les Canadiens plutôt que l'inclusion de dispositions spéciales. Toutefois, le gouvernement fédéral se réserve le droit d'adopter de telles dispositions dans des cas spéciaux.

En ce qui a trait aux pratiques de crédit des banques à charte, même si le ministre des Finances a la responsabilité d'assurer que ces institutions financières nationales agissent avec prud[illegible], il n'est pas prévu normalement qu'il intervienne dans les pratiques de crédit spécifiques des institutions financières.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL

QUESTION - Les problèmes économiques constituent un facteur contributif important aux activités criminelles dans les collectivités mono-industrielles déprimées. Les coûts résultant d'actes criminels ont été perçus comme l'une des conséquences du déclin de l'économie locale. On a suggéré que ces fonds auraient pu être utilisés de façon plus productive pour stimuler l'économie. Une collectivité était même convaincue que l'établissement d'un pénitencier dans sa région réglerait ses problèmes économiques.

RÉPONSE - Les données restreintes qui existent sur le sujet indiquent néanmoins que le taux d'infractions criminelles dans les collectivités mono-industrielles est régulièrement supérieur à la moyenne nationale. De plus, le nombre de ces infractions a augmenté plus rapidement, ce qui a eu pour résultat que le taux des crimes contre la personne est actuellement trois fois plus élevé que la moyenne nationale. Il semble donc que la nature et le nombre des crimes contre la personne sont reliés à la situation particulière du développement économique et industriel de la collectivité.

Une des façons d'aborder la prévention et le contrôle des activités criminelles est l'aménagement du milieu. A cette fin, on met à contribution diverses techniques qui augmentent les possibilités de communication et d'interaction entre les résidants et réduisent les occasions d'actes criminels en améliorant la sécurité physique des cibles éventuelles. Une deuxième méthode consiste à faire participer activement la collectivité au processus de prise de décision des autorités policières, en ce qui touche notamment à l'établissement des priorités et à la mise en place des services policiers. Cette méthode est particulièrement prometteuse pour les collectivités

mono-industrielles qui sont souvent trop petites et trop isolées pour assurer une gamme complète de services sociaux et de services d'urgence à la collectivité. Au début de 1987, le ministère a parrainé une conférence intitulée "Prévention du crime par le développement social". Cette façon d'aborder la prévention criminelle met l'accent sur les facteurs sociaux et économiques globaux tels que l'emploi, l'éducation et les services sociaux.

Plusieurs possibilités innovatrices existent pour susciter la participation des collectivités mono-industrielles situées près des centres correctionnels. L'une d'elle consiste à adapter les programmes à l'industrie locale principale afin de pouvoir y placer les prisonniers à leur libération.

Le ministère du Solliciteur général se réjouit à l'avance de pouvoir contribuer à l'établissement de stratégies nationales dans son domaine de compétence afin de trouver une solution aux problèmes des collectivités mono-industrielles, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux, avec les services policiers et correctionnels ainsi qu'avec les collectivités mono-industrielles elles-mêmes.

STATISTIQUE CANADA

QUESTION - L'établissement de données permettant de déterminer et de présenter les collectivités mono-industrielles au Canada s'impose. Ces données pourraient comprendre de l'information sur l'emplacement, la population, l'âge, le secteur industriel et la main-d'oeuvre des collectivités, ainsi que des données démographiques. Ces renseignements permettraient aux planificateurs de se familiariser avec l'ampleur et la nature du problème de rajustement.

RÉPONSE - La plupart de cette information existe déjà. Dans une large mesure, il s'agit tout simplement de choisir et de mettre en forme les données existantes et de décider qui en fera la demande et qui paiera pour le service.

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT (BFD)

QUESTION - L'insuffisance des crédits commerciaux a été mentionnée comme l'un des principaux obstacles à la création de nouvelles entreprises et à la diversification de l'économie des collectivités mono-industrielles. Les organismes de financement public, tels que la Banque fédérale de développement (BFD), pourraient contribuer à régler ce problème. Toutefois, les résidants de ces collectivités ne voient pas la BFD comme une solution à leurs problèmes, en grande partie en raison de son manque de présence au plan local et de la perception générale selon laquelle la BFD exigerait les mêmes garanties que les banques commerciales.

RÉPONSE - La Banque fédérale de développement octroie des prêts aux petites et aux moyennes entreprises et assure des services de gestion en offrant de l'information commerciale, des conseils et de la formation. La Banque est plus utile en milieu rural qu'en milieu urbain et, par conséquent, elle aide certaines collectivités mono-industrielles à procéder aux rajustements économiques nécessaires.

Depuis plusieurs années maintenant, la BFD fonctionne de façon autonome, si bien qu'elle doit couvrir ses frais en assumant ses responsabilités financières. Toutefois, elle essaie d'être sensible aux besoins des collectivités et ceci se traduit entre autres par la rapidité avec laquelle elle traite les demandes de prêt. Pour faire un pas significatif dans la direction de la diversification économique, l'initiative doit cependant

venir de la collectivité elle-même. Il faut qu'un responsable découvre les occasions qui existent et détermine ce que les chefs d'entreprise locaux veulent faire. La BFD a prévu une forme de prêt-risque qui tient à la fois du prêt et du capital de risque. Ce genre de prêt peut convenir aux besoins actuels, mais il faut alors trouver une source de financement. De même, le programme d'initiatives commerciales communautaires de la Banque peut servir à soutenir de jeunes entreprises et à les aider à croître en leur offrant le savoir-faire commercial.

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

QUESTION - Les peuples autochtones ont exprimé le besoin d'une collaboration en matière de développement économique entre les collectivités mono-industrielles et les établissements autochtones situés à proximité. En outre, ils ont demandé le transfert des logements et autres infrastructures des villes mono-industrielles abandonnées aux établissements autochtones pour leur propre usage. Parmi les autres préoccupations exprimées, on note le niveau moindre de services en matière d'éducation, de santé et de sécurité, entre autres, après la fermeture d'une industrie, le départ des travailleurs et l'abandon des commerces qui s'ensuit, ainsi que la perte d'emplois pour les autochtones.

RÉPONSE - Dans le cas des collectivités mono-industrielles situées à proximité des réserves indiennes, le rôle d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est de coordonner les efforts des autres ministères fédéraux et des divers paliers de gouvernement, et de contribuer à maximiser les avantages du développement et à minimiser les répercussions négatives de fermetures. A cette fin, le ministère peut, entre autres, améliorer l'accès aux capitaux commerciaux, supprimer les obstacles légaux et structurels à la croissance des entreprises et développer les talents d'entrepreneur, les capacités de

gestion et la qualification professionnelle des autochtones. Les collectivités autochtones doivent préciser leurs propres besoins économiques. La politique d'AINC est de répondre aux besoins exprimés par les chefs de file autochtones et non pas d'imposer aux collectivités des solutions venant de l'extérieur. Les autres questions mentionnées dans le rapport concernent plusieurs ministères fédéraux et le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada est prêt à collaborer à toute initiative prise par les gouvernements fédéral et provinciaux ou par le secteur privé pour résoudre ces questions. L'établissement de "modèles de réussite" est un moyen d'atteindre cet objectif.

TRANSPORTS CANADA

QUESTION - L'existence de bons moyens de transport, ce qui comprend les routes, les installations ferroviaires et les aéroports, est vitale sur le plan économique pour les collectivités mono-industrielles. Dans le cas des collectivités situées près de voies d'eau, on peut ajouter à la liste des besoins, les ports et les installations de carénage. A la suite de la fermeture de l'industrie principale d'une collectivité, on a souvent tendance à négliger l'entretien du moyen de transport ou à en confier la responsabilité à une autre compétence n'ayant pas les ressources suffisantes pour assurer le niveau de services requis.

RÉPONSE - Transports Canada consacre environ 1,25 milliard de dollars par année à divers programmes de développement régional et une bonne part de cet argent est destiné aux collectivités mono-industrielles. Il reste toutefois encore beaucoup à faire par toutes les parties qui s'occupent des moyens de transport. A cause du chevauchement des compétences, nous avons besoin d'un mécanisme de coopération qui mettra en présence les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les

collectivités. Toutefois, l'initiative doit venir des collectivités elles-mêmes et la demande d'installations doit porter sur les besoins de la collectivité. Les installations de transport comme telles ne peuvent pas stimuler le développement économique. Pour la première fois, la nouvelle Loi nationale sur les transports tient compte des préoccupations de développement régional en matière de transport.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

QUESTION - Les collectivités côtières dont l'activité principale est la pêche se préoccupent des quotas de pêche, des systèmes en vigueur pour les pêcheries et d'autres règlements. On a également mentionné le fait que le gouvernement fédéral ne consacrait pas suffisamment de ressources à la recherche et au développement ainsi qu'à la commercialisation des produits de pêche transformés.

RÉPONSE - De même, durant l'établissement d'un plan de gestion pour les divers types de pêche, le ministère consultera fréquemment l'industrie de la pêche, comme il l'a fait dans le passé.

L'industrie canadienne de la pêche peut s'attendre à des prises fructueuses et à des marchés fermes en 1988. Bien que quelques rajustements de prix modérés puissent survenir à l'égard de certains produits de la pêche canadiens, l'industrie peut s'attendre à ce que sa production soit dans l'ensemble profitable. Les développements dans le secteur de la pisciculture devraient conduire à une plus grande disponibilité de produits, et le volume des ventes devrait être bien plus considérable que l'an dernier.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

QUESTION - Certaines collectivités mono-industrielles croient que les efforts qu'elles consentent pour établir des entreprises de transformation du poisson d'eau douce dans le but de diversifier leur économie sont limités par les politiques de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Elles maintiennent que la possibilité de créer un nombre considérable d'emplois existe si on autorisait l'industrie à pousser plus loin le traitement du poisson là où les stocks sont situés. Ce traitement plus poussé comprendrait le fumage et la mise en conserve tant des variétés commerciales que du poisson de qualité inférieure.

RÉPONSE - L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce regrette d'avoir été dans l'impossibilité d'envoyer un représentant à la réunion.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

QUESTION - La découverte de nouveaux gisements près de villes minières moribondes constitue l'un des moyens de prolonger la survie de la collectivité et de lui donner le temps suffisant pour diversifier son économie. A cette fin, on pourrait avoir recours à des ententes fédérales-provinciales en matière de prospection des minéraux.

RÉPONSE - Des ententes fédérales-provinciales sur le développement minier existent déjà dans toutes les provinces sauf l'Alberta, et dans trois cas, soit l'Ontario, le Manitoba et le Yukon, certaines dépenses sont ciblées précisément autour des communautés minières. Ces initiatives ont eu du succès dans

un certain nombre de régions. Selon les modalités des ententes, il est essentiel que les frais d'exploration soient justifiés sur le plan géologique et toute redistribution de fonds doit être approuvée par la province ou le territoire.

Les ministres fédéral et provinciaux des mines s'occupent des problèmes éprouvés par les collectivités minières mono-industrielles depuis un certain nombre d'années. A cet effet, une équipe de travail a été constituée en 1982 comprenant des représentants de l'industrie ainsi que des représentants syndicaux et des gouvernements fédéral et provinciaux. L'équipe a fait quinze recommandations, dont plusieurs ont été adoptées. Par la suite, les ministres ont étudié divers mécanismes financiers pour résoudre les problèmes des collectivités minières. Un des mécanismes qui a été mis en place est le Fonds de développement communautaire. Il résulte d'un accord tripartite permettant de générer des fonds pour contrebalancer les effets du déclin économique d'une collectivité. L'idée a été communiquée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour qu'il voie aux mesures à prendre.

SERVICE CANADIEN DES FORÊTS

QUESTION - Le recours à des pratiques améliorées de gestion de la forêt constitue un des moyens pour prolonger l'existence de collectivités dépendant de cette ressource et également pour créer des emplois dans ce domaine.

RÉPONSE - Le Service canadien des forêts reconnaît la nécessité d'avoir de l'information sur les conséquences des changements qui surviennent dans l'industrie forestière sur les collectivités mono-industrielles et, à cette fin, il a entrepris une étude sur les collectivités qui dépendent de la forêt. Le premier objectif de l'étude consistait à déterminer les collectivités en question et le deuxième à constituer une

base de données socio-économiques afin de permettre l'analyse de ces collectivités. Entre autres choses, l'analyse a permis de découvrir que ces collectivités sont peu peuplées, que leur population est peu instruite, qu'il y a moins de propriétaires que dans d'autres collectivités rurales et qu'il y a peu d'emplois pour les femmes et les jeunes. Toutefois, le revenu moyen des travailleurs du secteur forestier est plus élevé que dans la plupart des autres industries.

Le Service canadien des forêts croit qu'une base de données est une condition préalable à l'établissement de politiques sur le développement des collectivités mono-industrielles ou des régions pionnières. Le service est prêt à contribuer aux discussions sur ces politiques et à leur élaboration en procédant à l'expansion de sa base de données et en travaillant en étroite collaboration avec d'autres ministères et avec les parties intéressées.

AGRICULTURE CANADA

QUESTION - La perspective d'une production agricole à petite échelle a été mentionnée comme une source potentielle de création d'emplois dans certaines parties du pays où il y a peu ou pas d'activité agricole pour le moment. Cette production permettrait de réduire les importations de la collectivité, tout particulièrement de produits tels que les légumes, les fruits, la viande et les produits laitiers. L'élevage d'animaux à fourrure, du poisson et du gros gibier constituent d'autres sources possibles d'emplois. Le besoin le plus urgent consiste à effectuer des recherches et à disposer de l'information nécessaire.

RÉPONSE - Agriculture Canada reconnaît la possibilité, dans de nombreuses régions et sous-régions du Canada, d'une production agro-alimentaire pour consommation dans la région

immédiate. Cette production améliore l'approvisionnement en produits frais dans la région, permet de créer des emplois et de générer ainsi des revenus, tout en réduisant les importations alimentaires du Canada.

Pour tirer parti de la situation, le gouvernement fédéral a, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé, déterminé certaines possibilités et certaines contraintes qui ont fait l'objet d'accords fédéraux-provinciaux sur le développement agro-alimentaire. Ces accords prévoient généralement des programmes axés sur des questions telles que le développement technologique et le transfert de technologie, l'amélioration de la productivité, l'expansion des marchés et le perfectionnement des ressources humaines. La structure des accords permet de répondre aux besoins spécifiques d'une sous-région ou à la demande d'un produit en particulier. La région peut donc ainsi accroître sa productivité et diversifier sa production tout en améliorant le principal produit agricole, ce qui a des effets bénéfiques sur l'économie, les revenus et l'emploi et, par conséquent, renforce l'économie régionale.

Les liens qui existaient déjà entre le gouvernement central et les provinces ont été renforcés en 1986 par l'adoption de la Stratégie agricole nationale, qui a été approuvée par les ministres de l'Agriculture fédéral et provinciaux. La Stratégie vise à saisir les occasions qui existent dans le secteur agro-alimentaire grâce à une collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux et le secteur privé, ce qui permettra de fournir au secteur agro-alimentaire les éléments dont il a besoin. Les collectivités mono-industrielles devraient en ressortir plus fortes ou plus diversifiées.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT

QUESTION - Il est parfois difficile pour l'acheteur éventuel d'une maison d'obtenir un financement hypothécaire dans une collectivité mono-industrielle. Il doit de plus établir un équilibre entre le besoin de se loger adéquatement et le risque de perdre une partie ou la totalité de son placement. Ce dilemme est omniprésent, en particulier dans les villes mono-industrielles. L'étude du CCCEI a permis de découvrir que ces décisions peuvent avoir des résultats économiques désastreux. On s'est également préoccupé du fait que des efforts insuffisants sont consacrés à la recherche d'autres utilisations possibles pour les maisons et les infrastructures de villes menacées de fermeture; par exemple, on pourrait offrir des logements à loyer modique aux collectivités autochtones.

RÉPONSE - La SCHL essaie d'assurer à tous les Canadiens un accès égal au financement hypothécaire en assurant les prêts accordés aux particuliers par les institutions de crédit privées. Dans le cas des villes mono-industrielles, le fonds a enregistré des pertes considérables, de beaucoup supérieures aux recettes obtenues. La SCHL examinera sous peu une politique qui améliorera l'accès au financement hypothécaire dans les villes mono-industrielles à risque élevé. Cette nouvelle politique prévoit la participation des provinces et des entreprises intéressées. Toutefois, on s'attend à ce qu'un nombre très restreint de collectivités aient recours aux dispositions proposées, étant donné que la plupart d'entre elles auront accès à l'assurance hypothécaire en respectant les critères traditionnels de souscription.

TRAVAUX PUBLICS CANADA

QUESTION - Les collectivités mono-industrielles estiment que l'existence de rues bien entretenues, de trottoirs, de systèmes d'aqueduc et d'égout et d'autres infrastructures est essentielle à la réalisation d'une diversification économique. La fermeture de l'industrie principale réduit presque toujours l'assiette d'imposition, aggravant ainsi les problèmes au moment même où le besoin de procéder à une diversification économique est le plus urgent. Les travaux publics peuvent également servir à créer des emplois pour tirer d'embarras la collectivité en périodes de difficulté économique et de chômage élevé.

RÉPONSE - Travaux publics Canada pourrait, dans le cadre de son mandat, mettre ses services et ses connaissances à la disposition des collectivités mono-industrielles contre remboursement des coûts, pour la réalisation d'initiatives ou de programmes spécifiques parrainés par d'autres organismes. La participation de Travaux publics Canada viserait à maximiser les critères établis pour aider efficacement ces collectivités. Par conséquent, même si le ministère des Travaux publics ne jouerait pas un rôle de planificateur dans ce contexte, il apporterait tout son appui à la réalisation des politiques du gouvernement fédéral et aiderait les collectivités mono-industrielles dans leur volonté de survivre.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA

QUESTION - Emploi et Immigration Canada (EIC) est le ministère qui bénéficie de la présence la plus visible dans les collectivités mono-industrielles. Ce ministère est en effet responsable des Centres d'emploi du Canada, d'un certain nombre de programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre et du programme d'assurance-chômage. Le plus récent programme de rajustement,

le programme Développement des collectivités, a été lancé en 1985. Il était par conséquent encore trop tôt au moment de l'étude du CCCEI pour juger s'il permet de régler efficacement les problèmes éprouvés par certaines collectivités.

Un certain nombre d'autres préoccupations ont été soulevées concernant ce ministère. Parmi celles qui revenaient le plus fréquemment, on note l'absence de lien étroit avec l'économie, le manque de flexibilité de ses programmes de formation et les changements récents apportés aux critères d'assurance-chômage qui pénalisent les travailleurs plus âgés mis à pied. On doit noter que des changements importants et bénéfiques ont été apportés aux critères d'admissibilité à l'assurance-chômage depuis la publication du rapport du CCCEI sur les collectivités mono-industrielles. Certaines recommandations du rapport du CCCEI portaient également sur l'obtention d'une aide pour les collectivités, afin qu'elles puissent tenir des séances de formation et de sensibilisation et qu'elles puissent recruter des agents de développement économique.

RÉPONSE - Toute tentative de règlement des problèmes des collectivités mono-industrielles par l'entremise de programmes d'EIC tels que la Stratégie de planification de l'emploi (SPE) doit être faite en étant bien conscient qu'il est souvent tentant d'en élaborer un nouveau pour chaque problème éprouvé et que les ressources financières servant à concevoir et à mettre en application les programmes s'amenuisent. Ceux d'EIC sont offerts dans toutes les collectivités du Canada, y compris les collectivités mono-industrielles, par l'entremise du réseau des Centres d'emploi du Canada. Des services et des programmes spécialisés supplémentaires sont offerts lorsque les besoins du marché du travail le justifient et lorsque les ressources humaines et financières le permettent. On peut citer par exemple le programme Développement des collectivités qui est

offert dans 137 régions choisies dans tout le pays (au 21 octobre 1987). Ce programme n'est pas réservé aux seules collectivités mono-industrielles et il n'a d'ailleurs pas été conçu à cette fin. Pour répondre à des demandes spécifiques, on envisage actuellement d'établir et d'évaluer un ensemble de programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des collectivités. EIC appuie également, par l'entremise du Service d'adaptation industrielle, la mise en place d'un programme de séances de sensibilisation des collectivités dans cinq régions du pays. Ces deux initiatives seront offertes en collaboration avec l'Association canadienne des villes mono-industrielles. EIC étudie également, dans le cadre du Programme d'aide à l'innovation de la SPE, un certain nombre d'initiatives visant à améliorer les qualités d'entrepreneur et à diversifier l'économie des collectivités.

La Stratégie de planification de l'emploi s'occupe également des questions d'équité identifiées dans le rapport du CCCEI en établissant des cibles à atteindre pour les femmes et d'autres groupes et en les surveillant régulièrement. Néanmoins, EIC reconnaît la nécessité de concevoir et de développer régulièrement les initiatives nécessaires par une consultation assidue de groupes spéciaux, de particuliers et d'organisations communautaires intéressés à l'amélioration et au rajustement du marché du travail.

AGENCE DES PERSPECTIVES DE L'ATLANTIQUE (APA)

QUESTION - Comme l'Agence des perspectives de l'Atlantique n'est pas encore officiellement constituée, elle n'est pas mentionnée spécifiquement dans le rapport du CCCEI sur les collectivités mono-industrielles. Toutefois, en raison du rôle important que l'agence est appelée à jouer dans les provinces atlantiques, on a demandé à l'agence d'envoyer un représentant à la réunion interministérielle.

RÉPONSE - L'agence aura pour mandat de jouer un rôle clé dans l'évolution économique de la région de l'Atlantique. Un des aspects de ses programmes consistera à faire des représentations auprès d'autres groupes qui pourraient aider à la réalisation des changements désirés compte tenu des préoccupations, des occasions et des problèmes qui existent dans la région. L'agence exercera également un rôle de coordination semblable à celui joué par l'ancien Coordonnateur fédéral du développement économique. L'agence s'occupera aussi du développement économique, ce qui comprend l'aide aux innovations et à certaines infrastructures spécialisées, la création d'emplois et la promotion d'investissements locaux. De plus, elle collaborera avec Emploi et Immigration Canada en matière de perfectionnement de capacités professionnelles.

Comme l'on s'attend à ce que les demandes qui seront faites à l'agence excéderont tout probablement ses ressources, elle cherchera à aider les collectivités et les entreprises à trouver elles-mêmes les solutions les mieux adaptées à leurs circonstances particulières. Il est probable que des ressources fédérales supplémentaires seront consacrées au processus de planification, certaines étant affectées pour des initiatives spéciales. Bien que l'agence n'ait pas été créée pour s'occuper spécifiquement des collectivités mono-industrielles, elle est en train d'élaborer les programmes et les méthodes qu'elle suivra. A cette fin, elle procédera à des consultations dans diverses sous-régions des provinces atlantiques; à la suite de ces consultations, elle élaborera une méthode pour traiter les problèmes spécifiques des collectivités mono-industrielles qui pourraient surgir.

MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE (MEIR)

QUESTION - A titre d'un des principaux ministères chargés du développement économique, le MEIR est perçu comme devant jouer un rôle de premier plan dans le rajustement économique des collectivités mono-industrielles. Une des préoccupations importantes concernant le MEIR portait sur la politique actuelle consistant à établir le montant des subventions accordées pour le développement économique en fonction de régions importantes. On a mentionné que la désignation de collectivités de moindre importance, ayant leurs propres mesures incitatives, conviendrait mieux aux circonstances spécifiques des collectivités mono-industrielles économiquement déprimées.

RÉPONSE - Depuis la réalisation de l'étude, la création de deux nouvelles agences de développement régional a été annoncée - l'Agence des perspectives de l'Atlantique et le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Le MEIR est maintenant responsable du développement régional au Québec et en Ontario. Le nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie assumera cette responsabilité lorsque sa loi constitutive sera adoptée.

En raison de cette restructuration des responsabilités du développement régional, les principaux programmes de développement du MEIR sont actuellement à l'étude. Un des points dont on tient compte dans cette étude est la difficulté d'établir des critères d'admissibilité objectifs pour le choix des collectivités devant bénéficier des programmes de développement régional. Il est souvent complexe de définir les frontières des collectivités et de cerner les activités économiques qui sont réalisées à l'extérieur de la zone immédiate de la collectivité, mais qui y jouent néanmoins un rôle important.

ANNEXE I

PRÉSENTATIONS FAITES PAR LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES

AU FORUM INTERMINISTÉRIEL

SUR LES COLLECTIVITÉS MONO-INDUSTRIELLES

TENU LE 21 OCTOBRE 1987

MINISTÈRE DES FINANCES

A.D. Boyd, Conseiller spécial
Division de la politique sociale

J'aimerais vous remercier de me fournir l'occasion de discuter du contenu du rapport du CCCEI sur les collectivités mono-industrielles au Canada qui a été présenté au ministre de l'Emploi et de l'Immigration en mars dernier.

La première chose que l'on remarque en lisant le rapport est la portée très générale des questions contenues dans les recommandations. Les circonstances qui ont donné lieu aux problèmes des collectivités mono-industrielles, tout comme ces derniers d'ailleurs, ont souvent des racines très lointaines. Les problèmes découverts ne se résument pas à la seule question du développement économique. Ils comprennent également une dimension sociale et régionale. Avant de commenter les recommandations qui visent spécifiquement le ministère des Finances, j'aimerais faire certains commentaires plus généraux.

En 1984, le ministre des Finances présentait un rapport au nom du gouvernement intitulé "Une nouvelle direction pour le Canada: un programme de renouveau économique". Ce document contenait des indications sur la direction à donner à toute réorientation éventuelle des politiques économiques du gouvernement fédéral. Divers défis y étaient décrits. Le rapport exposait également un certain nombre de principes ainsi que les solutions possibles pour faire face aux changements requis. Un des thèmes majeurs du document était le défi de l'adaptation aux changements économiques. En conséquence, il est utile d'exposer certains des principes contenus dans le document qui ont rapport avec la présente discussion sur les problèmes et les défis auxquels font face les collectivités mono-industrielles:

- Si nous voulons être compétitifs au pays et à l'étranger, nous ne pouvons pas résister au changement. Nos ressources ne nous protègent pas contre un milieu économique de plus en plus instable.

- Les mesures protectionnistes pour éviter les changements sont généralement inefficaces à long terme. On doit donc trouver des solutions de rechange à l'attribution constante de subventions aux entreprises non viables.

- Les ressources humaines constituent la véritable source de richesse.

- Un rajustement plus efficace n'est pas synonyme de suppression des mesures de sécurité sociale. Il est essentiel d'avoir des mesures incitatives justes et réalistes pour aider les ouvriers à s'adapter aux changements.

- Parallèlement, il faut envisager de nouvelles méthodes pour harmoniser l'équité et l'efficience.

- L'adaptation de tout secteur spécifique exige un plan cohérent et ordonné.

- Le développement régional ne signifie pas qu'il faille repartir de zéro. La croissance doit reposer sur les points forts de chaque région. La croissance stable d'une région devrait également profiter aux autres régions.

- Il n'y a aucune chance de succès si le gouvernement fédéral essaie de faire cavalier seul. La collaboration des gouvernements provinciaux, des autorités municipales, des travailleurs, des employeurs et des collectivités est requise.

- L'économie canadienne est généralement en mesure de s'adapter si l'on permet aux forces du marché de s'exercer.

- Les politiques et les programmes gouvernementaux doivent veiller à ce que le secteur privé devienne l'élément moteur du renouveau économique. A cette fin, l'esprit d'entreprise devrait être encouragé et les particuliers tout comme les entreprises devraient jouir de toute l'autonomie voulue pour faire face aux changements.

Ces directives ont été établies en réponse au problème plus général de l'adaptation au changement et à la croissance économique au Canada. Elles fournissent toutefois également une ligne de conduite sur la manière de traiter les situations particulières que vivent de nombreuses collectivités mono-industrielles.

Un autre point qu'il ne faut pas perdre de vue est la situation fiscale actuelle difficile. Il est encourageant de voir que, même si le rapport du CCCEI n'aborde pas directement la question du coût du rajustement qui doit être effectué dans les collectivités mono-industrielles et qui devrait leur verser de l'argent, il reconnaît **implicitement** les contraintes fiscales. Je suis donc d'avis que la réponse réside plutôt dans une réaffectation des fonds actuels plutôt que dans la sollicitation d'argent auprès du gouvernement.

La première des recommandations qui visent directement le ministère des Finances porte sur la manière d'encourager les établissements de crédit à améliorer les services financiers offerts aux entrepreneurs et aux entreprises des collectivités mono-industrielles devant procéder à un rajustement économique. Le rapport ne mentionne pas clairement les mesures incitatives et les garanties envisagées ni les coûts qu'elles pourraient entraîner. Le ministre des Finances a la responsabilité de veiller à ce que les institutions financières fédérales exercent leurs activités de manière prudente, évidemment, est intéressé à ce que les collectivités mono-industrielles bénéficient d'un traitement équitable. Normalement, il n'est toutefois pas approprié que le ministre intervienne dans les pratiques de crédit spécifiques des institutions financières.

On suggère également que le ministre des Finances envisage des mesures fiscales spéciales pour les travailleurs déplacés à la suite d'une fermeture d'établissement ou d'une réduction de production dans les collectivités mono-industrielles. Ces mesures pourraient comprendre des dispositions spéciales pour les propriétaires de maison et pour les frais de relogement ainsi que des indemnités de cessation d'emploi. Dans certaines conditions spéciales, une telle aide fiscale est déjà accordée cas par cas. Pour pouvoir en bénéficier, l'industrie principale de la collectivité mono-industrielle doit fermer en permanence. De plus, cette collectivité doit être située en région éloignée et doit elle-même fermer définitivement en raison de la cessation des activités de l'industrie. Des exemptions d'impôt sont prévues pour les indemnités de cessation d'emploi, pourvu qu'elles soient versées à tous les employés, pour l'aide au relogement, pour le rachat de propriété ou pour d'autres dispositions spéciales prises en vue de compenser les résidants pour la perte de valeur de leurs biens immobiliers.

Pour le moment, on n'envisage pas un élargissement de ces dispositions fiscales spéciales. De fait, l'orientation donnée à la réforme fiscale vise plutôt le traitement uniforme des Canadiens plutôt que l'inclusion de dispositions spéciales. Il va de soi que le gouvernement se réserve le droit de déroger à cette règle dans des cas spéciaux.

Pour conclure, il est important de voir toutes les dimensions des problèmes et des défis spéciaux auxquels font face les collectivités mono-industrielles. Les solutions exigent l'existence d'une collaboration entre le secteur privé, les provinces, les collectivités et le gouvernement fédéral.

MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Alex Himelfarb, Directeur général
Planification et développement

Historique

Dans le contexte plus général de la diversification économique et du développement industriel, le ministère du Solliciteur général du Canada a la responsabilité particulière de veiller à la protection des Canadiens contre les activités criminelles et les atteintes à leur sécurité. Le ministère du Solliciteur général est constitué de la Gendarmerie royale du Canada, du Service canadien du renseignement de sécurité, du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du Secrétariat du ministère. En particulier, en vertu des responsabilités qui lui sont confiées par contrat pour la prestation de services policiers dans toutes les provinces et territoires du Canada, à l'exception de l'Ontario et du Québec, la GRC constitue les forces de l'ordre de nombreuses collectivités mono-industrielles.

Le problème de la criminalité dans les collectivités mono-industrielles

Malheureusement, on sait peu de choses sur la nature et l'ampleur de la criminalité dans les collectivités mono-industrielles. Certaines recherches ont bien été faites sur l'aspect plus abstrait "des problèmes sociaux". Même si certaines indications laissent à penser que les collectivités se préoccupent de la délinquance juvénile, de la forte consommation d'alcool, particulièrement chez les autochtones, et des problèmes de santé mentale chez les épouses, ces sujets n'ont pas fait l'objet d'une recherche systématique.

Néanmoins, le Centre canadien de la statistique juridique a fourni certaines données sur les collectivités qui ont été incluses dans le rapport du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. Ces données indiquent que le taux d'infractions criminelles dans les collectivités mono-industrielles est régulièrement supérieur à la moyenne nationale. Non seulement ces taux sont-ils plus élevés, plus que le double de la moyenne nationale dans un certain nombre de collectivités, mais le taux d'infractions criminelles au cours des trois dernières années y a augmenté plus rapidement que la moyenne nationale (voir tableau I). Lorsque ces infractions sont réparties entre les crimes contre les personnes ou les crimes contre la propriété, les données indiquent que si la différence en matière de crime contre la propriété est minime, le taux des crimes contre les personnes dans les collectivités mono-industrielles est presque trois fois plus élevé que la moyenne nationale (voir tableau III).

TABLEAU I

Taux d'infractions criminelles par 100 000 habitants

	1984	1985	1986
Corner Brook	8 589	8 679	4 306
Glace Bay	5 117	5 029	6 992
McAdam	15 789	14 100	13 632
Campbellton	10 429	17 972	19 939
Shippegan	11 750	12 893	10 571
Jonquière	6 298	6 171	5 681
Schefferville	10 389	12 375	10 438
Kincardine	16 233	14 700	21 267
Lynn Lake	31 611	35 778	55 294
Chemainus	4 536	5 659	6 471
Trail	13 021	12 470	14 413
Moyenne	12 160	13 257	15 364
Taux de changement		9,02 %	15,89 %
Moyenne nationale	8 548	8 537	8 901
Taux de changement		-0,13 %	4,26 %

TABLEAU II

Taux des crimes contre la propriété par 100 000 habitants

	1984	1985	1986
Corner Brook	4 685	4 741	2 604
Glace Bay	2 946	2 950	3 371
McAdam	8 421	7 000	6 053
Campbellton	10 429	8 822	9 663
Shippegan	3 821	5 607	4 107
Jonquière	5 231	4 930	4 378
Schefferville	5 278	7 000	5 125
Kincardine	7 383	6 633	8 567
Lynn Lake	10 833	13 111	20 706
Chemainus	2 664	3 012	3 600
Trail	6 968	5 900	6 663
Moyenne	6 242	6 337	6 803
Taux de changement		1,52 %	7,36 %
Moyenne nationale	5 607	5 555	5 660
Taux de changement		-0,93 %	1,89 %

TABLEAU III

Taux des crimes contre les personnes par 100 000 habitants

	1984	1985	1986
Corner Brook	931	979	384
Glace Bay	475	508	838
McAdam	1 158	1 650	1 421
Campbellton	1 990	1 682	2 337
Shippegan	321	893	536
Jonquière	304	416	429
Schefferville	1 722	1 125	2 063
Kincardine	1 150	1 083	1 300
Lynn Lake	7 222	9 833	12 882
Chemainus	655	563	729
Trail	1 170	1 250	1 304
Moyenne	1 554	1 817	2 202
Taux de changement		16,87 %	21,22 %
Moyenne nationale	714	749	801
Taux de changement		4,90 %	6,94 %

Il est important toutefois de ne pas faire de généralisation hâtive à partir de ces statistiques préliminaires. Par exemple, il est très probable que la nature et le nombre de crimes sont reliés au développement économique et industriel dans une collectivité donnée. Ceci peut aider à expliquer pourquoi le taux de criminalité de certaines collectivités mentionnées au tableau I reste inchangé ou même diminue, tandis qu'il s'accélère rapidement dans d'autres cas. De même, la nature de la criminalité dans une collectivité sera tout probablement reliée à la situation particulière de son développement. Par exemple, la croissance très rapide des collectivités à leur début est généralement caractérisée par un afflux massif de résidants, formé habituellement de jeunes célibataires de sexe masculin qui ne sont que de passage. On note souvent dans ce groupe un comportement violent et agressif plus fréquent,

ainsi qu'un taux plus élevé de consommation d'alcool ou d'autres drogues, ce qui entraîne des contacts fréquents avec les représentants de l'ordre.

A l'autre extrémité, il y a les collectivités sur leur déclin économique. Dans de nombreux cas, des formes particulières de comportement anti-social sont observées dans ces communautés. Par exemple, le taux élevé de chômage et l'instabilité de l'emploi sont souvent reliés à la violence familiale, en particulier au phénomène des femmes battues.

En conséquence, si nous disposons de certains renseignements sur les relations qui existent entre le développement économique et la criminalité, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une meilleure compréhension de ce phénomène et pour savoir comment élaborer et appliquer des programmes de prévention et de contrôle de la criminalité.

CERTAINES SOLUTIONS PROMETTEUSES

1. Prévention du crime et maintien de l'ordre

Si la recherche doit faire partie intégrante d'une stratégie globale de prévention et de contrôle de la criminalité dans les collectivités mono-industrielles, il existe également un certain nombre de façons d'aborder le problème qui semblent offrir des chances de succès et qui méritent d'être explorées davantage.

a) Prévention du crime par l'aménagement du milieu

La prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM) consiste à créer un environnement physique contribuant à la sécurité générale de la collectivité. Cette conception fait appel à diverses techniques qui augmentent les possibilités

de communication et d'interaction entre les résidants et réduisent les occasions d'actes criminels en rendant plus sécuritaires sur le plan physique les cibles possibles d'actes criminels.

Cette méthode a souvent été utilisée "après coup" pour réduire la criminalité dans une région ou dans une collectivité donnée. Elle n'a été que rarement utilisée au moment de la planification et de l'aménagement d'une nouvelle collectivité.

On peut citer en exemple la ville de Tumbler Ridge (Colombie-Britannique), où les planificateurs de la ville ont travaillé en étroite collaboration avec un criminologue et un spécialiste de la prévention du crime de la GRC pour tenir compte des principes de la PCAM lors de l'aménagement de la nouvelle collectivité. La GRC, ayant contribué à la planification de la ville, a formé son détachement local aux stratégies de maintien de l'ordre dans une collectivité.

Cet exemple fait ressortir l'importance de faire participer la police à la planification des collectivités mono-industrielles et à l'élaboration de stratégies futures concernant ces dernières.

b) Maintien de l'ordre dans les collectivités

Le maintien de l'ordre dans les collectivités est une expression générique utilisée pour décrire diverses méthodes de maintien de l'ordre qui incitent les forces policières à jouer un rôle dans la collectivité et qui comprennent les principes suivants:

1) la collectivité participe activement au processus de prise de décision des autorités policières, ce qui comprend l'établissement des priorités et la mise en place des services policiers;
2) les objectifs en matière de maintien de l'ordre sont généraux, sont définis par la collectivité et comprennent certaines fonctions sociales;
3) les diverses fonctions que la police accomplit sont les éléments légitimes du rôle d'un service policier;
4) le maintien de l'ordre dans les collectivités repose sur une responsabilité partagée entre la police et la collectivité;
5) le maintien de l'ordre dans les collectivités préconise la participation proactive dans la collectivité.

Cette méthode communautaire est devenue une politique officielle de la GRC et est particulièrement prometteuse et importante pour les collectivités mono-industrielles qui sont souvent trop petites pour assurer une gamme complète de services sociaux, communautaires et d'urgence et trop isolées géographiquement des autres collectivités qui seraient en mesure d'offrir ces services.

c) Prévention du crime par le développement social

Le ministère a parrainé plus tôt cette année une conférence nationale sur la prévention du crime par le développement social. Cette façon d'aborder la prévention du crime met l'accent sur des facteurs sociaux et économiques généraux tels que l'emploi, l'éducation et les services sociaux; toute action positive exercée sur ces facteurs pourrait contribuer à réduire le taux de criminalité. En d'autres termes, la prévention du crime devrait être un élément important dans l'élaboration de politiques sociales et

économiques générales pour les collectivités mono-industrielles. Dans ce contexte, les problèmes particuliers des femmes et des jeunes dans ces collectivités ainsi que les possibilités restreintes qui leur sont offertes exigent une attention spéciale.

Ce qui importe peut-être plus, c'est que cette méthode fait appel au partage des responsabilités en matière de prévention criminelle ainsi qu'à la participation active des citoyens, des familles et des collectivités à la détermination des problèmes de criminalité et au règlement de ces problèmes.

d) Services policiers et de sécurité privés

Les services policiers et de sécurité privés jouent un rôle important et sans cesse croissant dans les services policiers et de maintien de l'ordre au Canada; ces services ont la responsabilité d'assurer la protection dans des immeubles privés et publics et jouent un rôle anti-terroriste, dans les cas par exemple du personnel de sécurité des aéroports. Les villes mono-industrielles en particulier peuvent souvent dépendre en grande partie de services policiers privés. En raison des responsabilités multiples de la GRC en matière de services policiers fédéraux, provinciaux et municipaux ainsi qu'en matière de prévention du terrorisme, le ministère porte un grand intérêt au développement de services policiers et de sécurité privés au Canada.

Comme les services policiers publics (c.-à-d. la GRC ainsi que les services policiers provinciaux et municipaux) ont la responsabilité constitutionnelle et légale d'assurer les services policiers et de maintien de l'ordre, il est important pour ces services d'établir des stratégies (par

exemple, en matière de formation) qui permettent d'assurer l'efficacité et la fiabilité des services policiers privés.

2. Mesures de réhabilitation

Les villes mono-industrielles fournissent également l'occasion d'adopter de nouvelles méthodes correctionnelles qui, si elles sont planifiées en collaboration avec les collectivités, peuvent être utiles tant pour ces dernières que pour le système correctionnel. Par exemple, les institutions situées à proximité de ces villes peuvent être en mesure d'adapter leurs programmes industriels à l'industrie principale de la collectivité, en vue de placer les prisonniers dans ce secteur industriel à leur libération. Il est également possible, à la suite d'une entente entre les services correctionnels et les dirigeants de l'industrie, que certaines opérations industrielles soient faites dans l'institution. Les prisonniers pourraient ainsi acquérir une expérience qui est comparable à la situation existant sur le marché du travail, ce qui constituerait pour eux une préparation idéale.

Il existe déjà des ententes entre le Service correctionnel du Canada et des industries importantes qui pourraient être adaptées aux villes mono-industrielles. Dans la région de l'Atlantique, il existe une entente entre les services correctionnels fédéraux et le secteur forestier. Le Service correctionnel du Canada a établi un camp de bûcherons à Sand River (Nouvelle-Écosse) qui sert de centre correctionnel communautaire et les prisonniers en libération conditionnelle de jour travaillent pour Les papiers Scott limitée. Ils reçoivent le même salaire que les autres employés effectuant un travail identique dans d'autres camps de bûcherons. De plus, les prisonniers de l'institution Springhill plantent des arbres pour Les papiers Scott limitée dans les environs de l'institution.

Des ententes semblables pourraient être conclues dans d'autres secteurs industriels. Par exemple, une ville dont l'activité principale est la pêche pourrait être le lieu d'un programme de libération communautaire qui permettrait aux prisonniers de bénéficier d'une libération conditionnelle de jour pour travailler sur un bateau de pêche.

Si les villes mono-industrielles peuvent être la source de certaines mesures de réhabilitation, elles peuvent également être la cause de problèmes, particulièrement lorsque l'industrie principale éprouve des difficultés et que le chômage est élevé. Lorsqu'un prisonnier bénéficie d'un bon appui familial dans sa ville natale, le plan de libération repose habituellement sur cet appui. Toutefois, la possibilité d'un emploi constitue un élément important du plan de libération, et si cet emploi ne peut être assuré en raison de mises à pied massives dans l'industrie, les services correctionnels font alors face à un dilemme.

3. Peuples autochtones dans les collectivités mono-industrielles

Les peuples autochtones vivent traditionnellement dans les régions du Canada où sont situées les villes mono-industrielles. La création de ces villes a parfois provoqué la suppression des territoires traditionnels et des activités de subsistance des autochtones, ce qui en retour a affecté les économies traditionnelles et les structures socio-culturelles de contrôle et de développement. De nombreux peuples autochtones ont émigré vers ces villes à la recherche d'une source de subsistance pour remplacer les possibilités perdues.

Même s'ils veulent souvent travailler, de nombreux autochtones font face à des problèmes qui les empêchent de se trouver un emploi; ces problèmes comprennent a) le manque de

formation officielle; b) le manque de formation professionnelle dans les domaines requis; et c) l'obligation, pour un certain nombre de sociétés, d'engager des employés syndiqués venant principalement du sud. Les autochtones qui sont ou se sentent exclus des emplois industriels, se livrent souvent une concurrence pour un nombre limité d'emplois secondaires, payés au salaire minimum.

Ces facteurs socio-économiques ont sans nul doute contribué aux sentiments de rejet et de fatalisme éprouvés par les autochtones. Ces sentiments semblent souvent à leur tour mener à l'abus de drogues, à la violence familiale, à l'éclatement des familles et à des crimes contre les personnes. Ces crimes ne visent généralement pas les travailleurs non autochtones, mais touchent plutôt leur propre famille et leur propre peuple.

Il semble donc clair que toute stratégie de prévention de la criminalité et de développement économique et industriel doit tenir compte de façon plus systématique des besoins spéciaux des peuples autochtones.

Conclusion

Le ministère du Solliciteur général accueille favorablement les initiatives du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. Il se réjouit à l'avance de pouvoir contribuer à l'établissement de stratégies nationales dans les domaines pour lesquels il est mandaté, afin de trouver une solution aux problèmes des collectivités mono-industrielles, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, avec les ministères provinciaux, avec les services policiers et les services correctionnels et, évidemment, avec les collectivités mono-industrielles elles-mêmes.

STATISTIQUE CANADA

John Leyes, Directeur
Division des données régionales et administratives

Source des données (données régionales)

Les données comprises dans ce document proviennent des déclarations d'impôt pour 1985. Ces déclarations ont été pour la plupart remplies au printemps de 1986 et les adresses postales figurant sur les déclarations ont permis d'obtenir l'information géographique contenue dans les tableaux. Les données démographiques, telles que l'âge et l'état matrimonial, sont établies au 31 décembre 1985. L'information sur le revenu porte sur l'année civile 1985.

Géographie

Les données qui suivent sont présentées par région de tri d'acheminement (RTA) pour les régions urbaines et par code postal individuel pour les régions rurales. On entend par RTA les trois premiers caractères du code postal (par exemple, T5A). Chaque RTA comprend plusieurs codes postaux individuels. Ces derniers peuvent être classés par genre (c.-à-d. par mode) de livraison postale. Dans les grands centres urbains, le courrier peut être livré de diverses manières :

- à une adresse résidentielle spécifique;
- à une adresse commerciale spécifique;
- à une route rurale dans les limites d'une zone urbaine;

- à une case postale située près d'une nouvelle subdivision (service suburbain);
- à une case postale dans un bureau de poste;
- à la poste restante dans un bureau de poste.

Les données ont été réparties en deux groupes, le RTA-1 et le RTA-2. Le groupe RTA-1 (par exemple, T5A-1) comprend les données relatives aux codes postaux représentant des adresses résidentielles. Toutes les personnes ayant des adresses commerciales ou utilisant des cases postales dans des bureaux de poste ou la poste restante ont été groupées dans la catégorie RTA-2 (par exemple, T5A-2).

Dans certaines RTA urbaines, il peut arriver que des codes postaux représentent des routes rurales et des services suburbains. A la colonne Code postal, ces codes figurent séparément et ne sont pas compris dans les codes postaux, mais le sont toutefois dans les totaux.

Dans le cas de la livraison postale non résidentielle (par exemple, les codes postaux du groupe RTA-2 ainsi que les codes postaux des routes rurales et des services suburbains), le code postal et, par conséquent, le code RTA sont ceux du bureau de poste et n'indiquent donc pas nécessairement un lieu de résidence.

Données des tableaux

Les données sont réparties en quatre sections :

- tous les déclarants;
- les déclarants faisant état d'un revenu;

- les déclarants ayant signalé un revenu d'emploi ou des prestations d'assurance-chômage;

- les déclarants ayant signalé un revenu d'emploi.

Les données démographiques portent sur l'ensemble des déclarants. Certains d'entre eux n'ont pas de revenu, mais font quand même une déclaration pour d'autres raisons, par exemple pour réclamer un crédit d'impôt pour enfants. Pour les déclarants ayant signalé un revenu, on a prévu des médianes et une distribution par revenu. Dans le cas des déclarants ayant signalé un revenu d'emploi ou des prestations d'assurance-chômage (le groupe de "la population active"), on fournit un certain nombre de données démographiques. Enfin, pour les déclarants ayant tiré un revenu d'emploi, on donne des médianes par sexe.

Les deux premières pages du tableau 1 résument les données pour le Canada et pour les provinces. De plus, la première ligne de chaque page du tableau 1 fournit des données pour le Canada, afin de faciliter la comparaison avec les provinces.

Annexes

L'annexe A est une liste de numéros pour les diverses colonnes et chacune de ces dernières fait l'objet d'une description ou d'une définition. En raison de contraintes d'espace, les en-têtes des colonnes sont très courts. On a donc prévu des numéros pour faciliter la recherche de la description de chaque colonne.

L'annexe B est une liste de codes postaux. Comme le tableau 1 est présenté par ordre alphabétique de noms de lieu, mais qu'il comprend également un code RTA ou un code postal, la

liste a été classée par code postal, le nom du lieu correspondant étant indiqué. Il devient possible, à l'aide de cette liste, de trouver au tableau I le nom du lieu correspondant à un code postal ou à un code RTA particulier et, par conséquent, de trouver la ou les lignes appropriées de données dans le tableau.

Confidentialité et arrondissement des chiffres

Pour préserver la confidentialité des déclarants, les données ont été préparées en respectant les conditions suivantes:

1. Chaque région devait compter au moins 100 déclarants (une région correspondant à une ligne de données);

2. chaque classe devait représenter au moins 25 déclarants.

Tous les chiffres ont été arrondis à la tranche de 25 la plus rapprochée et tous les revenus ont été arrondis aux 100 $ les plus rapprochés.

Valeur des données

Les données ont été extraites directement des déclarations d'impôt. Aucun rajustement n'a été effectué pour tenir compte d'un sous-dénombrement de certains éléments dans les déclarations d'impôt ou pour comparer les données à d'autres estimations de revenu. On peut obtenir des données rajustées par division de recensement et par secteur infraprovincial dans la publication intitulée "Estimation du revenu dans les secteurs infraprovinciaux" (numéro de catalogue 13-216).

Environ 60 % de tous les Canadiens font une déclaration d'impôt. Ce taux est resté relativement constant ces dernières années.

Année	Déclarants (en milliers)	Population (en milliers)	%
1981	15 185	24 342	62,4
1982	15 224	24 632	61,8
1983	15 259	24 885	61,3
1984	15 241	25 124	60,7
1985	15 573	25 359	61,4

Les personnes qui ne produisent pas de déclarations sur le revenu comprennent la plupart des enfants et de nombreuses personnes âgées (particulièrement celles qui ne reçoivent que les prestations de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti).

Groupe d'âge	Déclarants en 1980 (en milliers)	Population de 1981 (en milliers)	%
Moins de 18 ans	291	6 845	4,2
18 à 24	2 824	3 295	85,7
25 à 44	6 511	7 184	90,6
45 à 64	3 641	4 658	78,2
Plus de 64 ans	1 259	2 301	53,5

Des valeurs ont été ajoutées en l'absence de données sur l'âge (0,2 % des déclarants), sur le sexe (0,2 % des déclarants) et sur l'état matrimonial (5,9 % des déclarants).

La proportion de la population active couverte est élevée. En 1985, 12 650 000 déclarants ont fait une déclaration d'impôt ou ont retiré des prestations d'assurance-chômage. L'enquête mensuelle sur la population active signale une population active moyenne annuelle de 12 639 000 personnes, ce qui est inférieur de moins de 1 % au nombre de déclarants mentionné ci-dessus.

Les données sur le revenu ne sont pas ajustées. Comme les personnes à faible revenu n'ont pas à payer d'impôt et, par conséquent, qu'un grand nombre d'entre elles ne font pas de déclaration d'impôt, les mesures du revenu, telles que les médianes, ont tendance à être surévaluées, comme on peut le constater en les comparant aux données de l'Enquête sur les finances des consommateurs réalisée en 1985 :

Revenu médian - déclarations d'impôt	15 400 $
Revenu médian - Enquête sur les finances des consommateurs	13 584 $
Écart	13 %

Relevés des chefs de ménage et cartes

Les publications intitulées "Nombre de chefs de ménage desservis par des bureaux de poste avec facteur" et "Nombre de chefs de ménage desservis par des bureaux de poste sans facteur" sont disponibles dans les bureaux de poste. Pour obtenir ces données sur ruban magnétique, prière de contacter:

Section des données sur les
répertoires d'adresses
Société canadienne des Postes
Ottawa (Ontario)
K1A 0B1
Tél. : (613) 957-8014

Les cartes des RTA sont comprises dans les publications mentionnées ci-dessus. On peut se procurer des cartes à plus grande échelle en s'adressant à la:

Gestion du code postal
Société canadienne des Postes
Ottawa (Ontario)
K1A 0B1
Tél. : (613) 957-8009

Ces données sont publiées pour la deuxième fois. Les données pour l'année d'imposition 1984 sont comprises dans la publication no 17-602 (n^{os} 86-001, 86-002, 86-003 et 86-004).

Les deux séries de données sont disponibles en support exploitable par machine.

De plus, on peut se procurer auprès de la Division des données régionales et administratives des données plus précises par code postal.

DONNÉES SUR LES COLLECTIVITÉS MONO-INDUSTRIELLES (1985) COMPRISES DANS LE RAPPORT INTITULÉ "LES COLLECTIVITÉS MONO-INDUSTRIELLES AU CANADA: UNE VOLONTÉ FIÈRE DE SURVIVRE"

NOM DE LA COLLECTIVITÉ	CODE POSTAL	DÉCLARANTS NOMBRE	DÉCLARANTS CHANGEMENT POURCENTUEL 1980-85	AGE DES DÉCLARANTS * % MOINS DE 45 ANS	% 45 ANS ET PLUS	REVENU TOTAL INDEX DU REVENU CANADA	PROVINCE	CHANGEMENT POURCENTUEL 1980-85	POPULATION ACTIVE BRUTE NOMBRE	% DES FEMMES	ASSURANCE-CHÔMAGE % AVEC A.-C.	RANG CANADA	PROVINCE	REVENU D'EMPLOI MÉDIAN
CANADA	--	15,545,950	9	66	35	100	--	35	12,627,150	43	23	(6,639)	--	15,200
TERRE-NEUVE	--	280,925	7	75	26	73	100	26	254,100	41	49	--	(408)	8,600
Buchans	A0H 1G0	725	-21	62	38	65	90	6	550	36	65	6,211	176	4,600
Corner Brook	TOTAL	15,950	0	70	29	77	106	36	13,025	42	36	N/A	N/A	12,500
Wabush	A0R 1B0	1,450	-15	83	xx	150	206	18	1,200	33	21	2,271	5	30,700
ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	--	71,275	11	69	31	75	100	39	61,000	44	42	--	(57)	9,000
Georgetown	C0A 1L0	500	6	71	29	54	72	25	425	39	70	6,367	52	4,500
NOUVELLE-ÉCOSSE	--	507,575	7	69	31	90	100	43	413,450	42	31	--	(401)	13,200
Glace Bay	TOTAL	11,375	-3	67	33	68	75	42	8,575	37	43	--	--	10,500
NOUVEAU-BRUNSWICK		410,550	7	70	30	83	100	37	331,150	42	38	--	(293)	11,000
McAdam	E0H 1K0	1,075	-10	55	46	72	88	24	750	40	47	5,572	187	9,800
Campbellton	TOTAL	7,525	4	70	28	77	93	41	5,725	43	38	--	--	11,500
Shippegan	E0B 2P0	2,300	4	78	22	68	82	32	2,050	46	63	6,162	252	6,000
QUÉBEC	--	3,900,550	9	67	33	97	100	32	3,106,125	42	28	--	(1,658)	15,100
Jonquière	TOTAL	33,250	8	66	31	97	100	44	25,650	36	30	--	--	18,400
Shefferville	G0G 2T0	375	-75	79	xx	43	45	-56	275	46	49	5,655	1,335	14,300

* Données sur l'âge : la somme des ces données peut ne pas donner 100 % puisqu'elles ont été arrondies

** Tahsis (C.-B.) : les renseignements sur l'âge ont été supprimés pour deux tranches (moins de 25 ans et 65 ans et plus)

Nota : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de régions dans la province ou au Canada. Dans le cas du rang occupé, ils indiquent la limite inférieure. Les totaux des villes n'ont pas été classés.

Source : Statistique Canada, Division des données régionales et administratives,
Tableaux sommaires pour RTA urbaines et codes postaux ruraux,
1985, numéro de catalogue 17-602.

DONNÉES SUR LES COLLECTIVITÉS MONO-INDUSTRIELLES (1985) COMPRISES DANS LE RAPPORT INTITULÉ "LES COLLECTIVITÉS MONO-INDUSTRIELLES AU CANADA: UNE VOLONTÉ FIÈRE DE SURVIVRE"

NOM DE LA COLLECTIVITÉ	CODE POSTAL	DÉCLARANTS		AGE DES DÉCLARANTS *		REVENU TOTAL			POPULATION ACTIVE BRUTE		ASSURANCE-CHOMAGE			REVENU D'EMPLOI MÉDIAN
		NOMBRE	CHANGEMENT PROCENTUEL 1980-85	% MOINS DE 45 ANS	% 45 ANS ET PLUS	INDEX DU REVENU CANADA	PROVINCE	CHANGEMENT PROCENTUEL 1980-85	NOMBRE	% DES FEMMES	% AVEC A.-C.	RANG CANADA	PROVINCE	
CANADA	--	15,545,950	9	66	35	100	--	35	12,627,150	43	23	(6,639)	--	15,200
ONTARIO		5,829,200	9	64	36	107	100	40	4,776,475	44	18	--	(1868)	16,300
Ear Falls	POV 1I0	1,000	-23	75	25	96	90	21	875	39	45	5,460	1,824	16,800
Kincardine	N0G 2G0	5,650	3	66	34	95	89	36	4,400	38	14	698	356	17,500
MANITOBA	--	717,750	9	61	39	83	100	37	534,875	44	20	--	(349)	13,600
Lynn Lake	R0B 0W0	950	-27	76	24	118	142	25	850	42	19	1,811	151	20,300
SASKATCHEWAN	--	589,600	9	64	36	92	100	28	484,450	42	17	--	(396)	12,700
Kenaston	S0G 2W0	525	11	59	41	78	84	30	425	34	14	698	118	10,000
Wakota	S0G 5A0	700	-11	57	42	67	73	35	575	40	13	511	90	8,400
Uranium City	S0J 2W0	125	-91	80	xx	78	85	-9	100	42	33	4,462	374	14,000
COLOMBIE-BRITANNIQUE	--	1,730,275	4	63	38	105	100	27	1,387,275	44	25	--	(660)	16,000
Chemainus	V0R 1K0	2,475	-2	58	42	85	80	13	1,750	38	29	3,879	359	13,700
Sooke	V0S 1N0	4,375	6	64	37	84	79	25	3,300	42	35	4,712	535	13,300
Tahsis **	V0P 1X0	875	-15	65	20	171	161	27	800	32	52	5,789	646	26,600
Trail	TOTAL	6,875	-15	52	48	117	100	27	5,350	41	17	N/A	N/A	19,100
Tumbler Ridge	V0C 2W0	2,450	800	91	xx	218	205	xx	2,275	35	25	3,137	237	36,200

* Données sur l'âge : la somme des ces données peut ne pas donner 100 % puisqu'elles ont été arrondies

** Tahsis (C.-B.) : les renseignements sur l'âge ont été supprimés pour deux tranches (moins de 25 ans et 65 ans et plus)

Nota : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de régions dans la province ou au Canada. Dans le cas du rang occupé, ils indiquent la limite inférieure. Les totaux des villes n'ont pas été classés.

Source : Statistique Canada, Division des données régionales et administratives,
Tableaux sommaires pour RTA urbaines et codes postaux ruraux,
1985, numéro de catalogue 17-602.

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Donald Layne, Vice-président adjoint
Études économiques

Historique

En février 1987, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration (CCCEI) rendait public son rapport intitulé "Les collectivités mono-industrielles au Canada: Une volonté fière de survivre". Ce rapport, qui recommandait au gouvernement un lot de mesures, a été présenté au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le CCCEI a sollicité l'avis de la Banque fédérale de développement (BFD) sur le rapport en question. En particulier, on a demandé à la BFD de répondre à trois questions clés auxquelles, de l'avis du Conseil, le gouvernement fédéral doit s'attaquer. Ces questions sont : i) Quelle peut être la contribution de l'organisme au règlement des problèmes socio-économiques des collectivités mono-industrielles ? ii) Quelle est l'opinion de l'organisme sur une politique nationale de "développement des régions pionnières" ? et iii) Quel rôle l'organisme peut-il jouer dans la mise en application des recommandations contenues dans le rapport du CCCEI sur les collectivités mono-industrielles ?

Avant de répondre à ces questions, il peut être utile de faire un bref survol des services de la BFD et du mandat qui lui a été confié par le gouvernement fédéral. Cette vue d'ensemble, qui devrait placer nos réponses aux demandes du CCCEI dans un contexte approprié, est présentée dans la section qui suit. De même, étant donné que les réponses de la BFD aux deux premières questions mentionnées ci-dessus sont fondamentalement les mêmes, ces dernières seront traitées simultanément.

Services et mandat de la BFD

La Banque fédérale de développement est une société d'État qui a été créée par le Parlement en 1974. La Banque a repris les opérations de l'ex-Banque d'Expansion Industrielle qui avait elle-même été fondée en 1946 et dont l'exploitation était assurée par la Banque du Canada. Le mandat de la BFD qui lui a été confié par la loi consiste à offrir des services financiers et de gestion aux entreprises situées au Canada, tout particulièrement aux petites entreprises.

Entre autres services financiers, la BFD offre des prêts à terme, des garanties de prêts et du capital de risque aux entreprises du Canada. Ces services viennent compléter ceux offerts par les institutions du secteur privé. L'appui financier que la BFD apporte aux entreprises consiste la plupart du temps à leur accorder des prêts à terme, le prêt type s'élevant à environ 85 000 $. Quant aux services de gestion, la BFD offre de l'information commerciale, des conseils et de la formation au personnel des petites entreprises. En moyenne, plus de 150 000 entreprises se prévalent chaque année de ces services. Ces derniers sont offerts grâce à un réseau comprenant 83 bureaux dans tout le Canada.

La BFD a été mandatée par le gouvernement pour offrir ses services financiers en recouvrant tous les coûts reliés à leur prestation. De façon plus précise, en matière de prêts, la Banque doit couvrir ses dépenses et essuyer ses pertes à même ses recettes, tandis que les opérations reliées au capital de risque doivent générer un rendement du capital investi. Depuis plusieurs années déjà, la BFD a mis en place un train de

mesures d'exploitation visant à améliorer son efficacité et à réduire ses frais d'exploitation. Ces mesures, ainsi que la reprise économique qui a suivi la forte récession du début des années 80, ont permis à la Banque de respecter son mandat financier. En matière de services de gestion, la Banque doit maximiser les frais exigés des utilisateurs, même si elle affecte une somme de 26 millions de dollars par année à ces services, qui sont très prisés par le public.

Activités régionales de la BFD

Chaque année, les clients de la BFD créent des milliers de nouveaux emplois partout au Canada. En particulier, les clients qui se prévalent des prêts à terme de la Banque créent environ 10 000 nouveaux emplois par année. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de petites entreprises, dont 77 % emploient moins de dix employés, et près de 65 % d'entre elles sont situées à l'extérieur des principaux centres urbains du Canada. De même, une étude interne effectuée par la Banque a permis de révéler qu'environ 55 % des participants à ses séminaires habitent dans des collectivités de moins de 100 000 personnes.

Si les services de la BFD conviennent davantage aux petites entreprises situées dans les régions non urbaines du pays, il est impossible de dire s'ils conviennent aux collectivités mono-industrielles, pour la simple et bonne raison qu'il n'existe pas de données complètes sur les collectivités mono-industrielles au Canada. Cette lacune a été signalée dans le rapport du CCCEI et une des recommandations portait justement sur la collecte de ces données. Malgré l'absence de cette information, les services de la BFD sont néanmoins offerts à des chefs d'entreprise oeuvrant dans de nombreuses collectivités mono-industrielles du Canada. Par exemple, à Glace Bay (Nouvelle-Écosse), la BFD a joué un rôle

très actif en offrant ses services aux travailleurs qui avaient été mis à pied à la suite de la fermeture de l'usine d'eau lourde de cette ville. On sait que trente-deux des travailleurs qui ont bénéficié des services de la BFD ont par la suite lancé leur propre entreprise.

Pour continuer à offrir de nouveaux services tenant compte de l'évolution des besoins du monde des affaires, la BFD a lancé récemment un programme d'initiatives commerciales communautaires. Ces ICC, comme on les appelle, ont pour but d'offrir des services de développement commercial qui sont essentiels aux nouvelles entreprises. Chaque ICC est constituée d'environ vingt sociétés d'une collectivité. Ces dernières bénéficient des connaissances d'un expert, un homme d'affaires aguerri de la collectivité qui, à son tour, recherche et offre les conseils et la formation nécessaires. L'objectif de chaque ICC est de réduire le taux d'échec des jeunes entreprises. De même, pour répondre plus rapidement aux besoins des collectivités locales, la BFD a décentralisé davantage son processus de prise de décision il y a trois ans, si bien que les cadres locaux de la Banque peuvent prendre eux-mêmes des décisions au sujet des demandes de prêt. A la suite de cette décentralisation, neuf prêts sur dix accordés par la BFD sont maintenant autorisés par des cadres locaux. Le délai moyen pour traiter une demande de prêt est d'environ deux semaines.

En conséquence, les services de la BFD répondent déjà aux besoins des entreprises des collectivités plus petites du pays, ce qui comprend les collectivités mono-industrielles.

Politique nationale de développement des régions pionnières

L'attrait exercé par une "politique nationale de développement des régions pionnières" n'est pas nouveau, des

propositions semblables ayant déjà été faites. Ce qui n'est pas nouveau également, c'est le manque de conviction qu'une telle politique est prioritaire. L'absence de données pertinentes mentionnée précédemment n'est pas étrangère à ce manque de conviction.

Toutefois, la BFD est d'avis que le fait d'avoir une politique nationale de développement des régions pionnières, pour la seule raison de faire une déclaration reconnaissant l'importance du développement des régions pionnières, n'aurait pas en soi une incidence importante sur le règlement des problèmes socio-économiques vécus par les collectivités mono-industrielles. Ces problèmes sont aussi variés que les collectivités elles-mêmes; ce qui pourrait constituer une solution pour une collectivité mono-industrielle vivant de l'agriculture pourrait ne pas s'appliquer à une collectivité plus importante dépendant de l'industrie minière. En présence d'une telle diversité de problèmes, il est douteux qu'une politique "nationale" puisse être efficace.

La BFD pense donc, par conséquent, que les directives en matière de développement des collectivités mono-industrielles doivent provenir de ces dernières. Dans les faits, les collectivités mono-industrielles devraient élaborer leurs propres stratégies de développement en tenant compte des conditions locales. A cet égard, la deuxième recommandation du rapport du CCCEI, qui traite de l'aide à la diversification économique, est très appropriée.

Application des recommandations du CCCEI

La BFD est d'accord avec les principales recommandations du rapport du CCCEI et les appuie. Il est clair à la lecture du rapport que les problèmes éprouvés par les collectivités mono-industrielles ne peuvent être réglés par un seul ministère

ou même par un seul palier de gouvernement. La Banque est donc prête à participer avec tout autre groupe ou organisme qui s'attaquera aux problèmes auxquels font face les collectivités mono-industrielles à travers le pays. Comme on l'a mentionné précédemment, la Banque s'occupe déjà de telles activités.

Les collectivités mono-industrielles devraient être particulièrement intéressées par l'expérience que la Banque a acquise en matière d'aide aux hommes d'affaires qui désirent partir une nouvelle entreprise. Les initiatives commerciales communautaires devraient également contribuer à la croissance des nouvelles entreprises. Pour les collectivités intéressées, le Service de planification stratégique de la Banque pourrait être adapté de façon à aider les chefs de file de la collectivité à élaborer leurs propres stratégies de développement économique.

Dans le domaine du financement, la Banque offre déjà tous les prêts et tout le capital de risque qu'elle peut dans le cadre de son mandat décrit précédemment. La BFD est d'avis toutefois que les formes de financement traditionnelles, telles que les prêts à terme et le capital de risque qui sont disponibles tant dans les institutions privées que publiques, peuvent ne pas suffire à répondre à tous les besoins de financement suscités par le règlement des problèmes socio-économiques des collectivités mono-industrielles. Afin d'aider certaines entreprises de ces collectivités, il faudrait pouvoir compter sur de nouveaux moyens financiers et également sur de nouvelles sources de capitaux, qui devraient tout probablement bénéficier de subventions. La BFD est prête à travailler avec d'autres groupes pour trouver une solution aux besoins de financement spéciaux de ces entreprises.

La Banque a observé que de nombreuses collectivités de moindre importance ne planifient pas suffisamment leur développement et que cette planification n'est souvent faite que lorsque la collectivité éprouve de sérieuses difficultés. En conséquence, la BFD est d'avis que ces collectivités, tout particulièrement les collectivités mono-industrielles, devraient être sensibilisées aux avantages d'une planification à long terme. La BFD est donc prête à participer à tout travail d'équipe relié au rapport du CCCEI pour sensibiliser davantage les collectivités mono-industrielles sur ce point. Cette campagne de sensibilisation pourrait mettre à contribution la revue trimestrielle PROFIT de la BFD, qui est distribuée dans toutes les entreprises du Canada.

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

Gilles Larocque, Chef, Division de la recherche et de l'analyse
Direction de l'élaboration des politiques

Commentaires sur le rapport

J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration d'avoir invité divers représentants à commenter le rapport intitulé "Les collectivités mono-industrielles: Une volonté fière de survivre", ainsi que l'Association canadienne des villes mono-industrielles d'avoir contribué à l'organisation de la réunion d'aujourd'hui.

Le rapport préparé par le Conseil a constitué un excellent moyen de sensibilisation des Canadiens et, tout particulièrement, des planificateurs aux problèmes éprouvés par les collectivités mono-industrielles situées dans les régions pionnières dont l'existence dépend de l'exploitation d'une richesse naturelle, et aux solutions possibles.

Le rapport s'est préoccupé du bien-être socio-économique des autochtones et de la nécessité de leur apporter une aide spéciale pour leur permettre de faire face aux conséquences d'un rajustement économique. Toutefois, nous aurions aimé que la Recommandation 12, qui porte sur les possibilités d'emploi offertes aux groupes cibles ayant des besoins spéciaux, mentionne spécifiquement les autochtones habitant dans les collectivités mono-industrielles et dans les réserves indiennes avoisinantes.

De plus, le ministère aurait aimé que l'on accorde une certaine attention aux villes mono-industrielles des Territoires du Nord-Ouest. Dans le cadre du Programme des Affaires du Nord on effectue d'ailleurs actuellement une étude sur les répercussions de la fermeture de la ville de Nanisivik dans les Territoires du Nord-Ouest.

Situation des collectivités autochtones

Avant de passer au rôle du ministère, j'aimerais faire ressortir la situation particulière vécue par les collectivités autochtones en ce qui a trait aux villes mono-industrielles.

- Tout comme les collectivités mono-industrielles, la plupart des réserves indiennes et des collectivités inuites sont situées dans l'arrière-pays. De fait, les deux tiers des Indiens inscrits habitent dans des collectivités rurales qui sont souvent isolées ou éloignées des centres urbains.

- Les réserves ne sont pas des collectivités dont l'existence est éphémère.

- La plupart des réserves sont elles-mêmes des collectivités mono-industrielles, où le secteur

public constitue la seule source d'emploi et de revenu. Même si ce genre d'employeur n'est pas susceptible de fermer, le manque de diversité entraîne des problèmes particuliers de dépendance.

- Un tiers des centres de service qui desservent les bandes sont des collectivités mono-industrielles.

- Les collectivités autochtones situées près de villes mono-industrielles vivant de l'exploitation d'une richesse naturelle subissent les contre-coups des fermetures de villes. Les principales répercussions de ces fermetures sont sociales et économiques. Toute fermeture entraîne une baisse des services en matière d'éducation, de santé et de transport. La perte de ces services nuit considérablement à la qualité de vie des collectivités autochtones de la région.

Rôle de catalyseur

Le ministère joue un rôle différent dans le développement ou la fermeture de chaque collectivité mono-industrielle. Dans la plupart des cas, notre rôle consiste à coordonner nos efforts avec ceux d'autres ministères et gouvernements et à agir à titre de catalyseur pour susciter un dynamisme dans les collectivités autochtones et nordiques afin de maximiser les avantages du développement et de minimiser les répercussions négatives d'une fermeture.

Le "Rapport du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens", publié en 1983, mentionnait que l'autonomie gouvernementale des Indiens n'aurait de signification que si elle reposait sur une base économique viable. Il mentionnait également que cette base devrait être contrôlée dans la

collectivité par les autochtones. Le gouvernement fédéral a adopté ces recommandations, qui sont devenues des priorités importantes du ministère.

En avril 1986, le ministère a adopté une stratégie en cinq points pour relever ce défi. Cette stratégie expose les principes des politiques de développement économique du ministère pour les Indiens et les Inuits. Ces cinq points prévoient ce qui suit :

1. Améliorer l'esprit d'entreprise grâce à un accès plus facile aux capitaux commerciaux.

2. Supprimer les obstacles structurels et légaux à la croissance commerciale contenus dans la Loi sur les Indiens ou érigés par le régime des réserves indiennes.

3. Encourager la croissance d'organismes de développement sectoriel et financier contrôlés par les Indiens et permettre à ces derniers de jouer un rôle plus actif dans la gestion et l'expansion des ressources.

4. Développer les talents d'entrepreneur, les capacités de gestion et la qualification professionnelle des autochtones.

5. Optimiser l'accès des hommes d'affaires autochtones aux programmes fédéraux et provinciaux actuels de développement économique.

Le ministère cherche activement avec d'autres ministères ainsi qu'avec des entreprises et des organismes indiens à susciter des initiatives permettant de réaliser cette stratégie.

Les collectivités autochtones doivent définir leurs propres besoins économiques. Notre politique consiste à répondre aux besoins exprimés par les chefs de file autochtones et non pas d'imposer aux collectivités des solutions venant de l'extérieur. Par conséquent, le ministère informe et aide les entrepreneurs indiens et inuits, les bandes et les conseils de tribu en matière de planification, d'organisation, de création et d'expansion d'entreprises de développement de ressources naturelles ou d'autres entreprises.

Trois exemples me permettront d'illustrer le rôle significatif que le ministère a joué à titre de catalyseur en aidant les collectivités autochtones et nordiques à atteindre leurs objectifs.

Cyprus Anvil Mine - Faro

Le premier exemple illustre la participation du ministère à la réouverture de la mine Cyprus Anvil située à Faro (Yukon).

En raison de frais d'exploitation élevés, de la faiblesse du prix des métaux et de problèmes de trésorerie, la Cyprus Anvil Mining Corporation, détenue par la société Dome Petroleum, a fermé sa mine géante de plomb-zinc de Faro en juin 1982.

Faro était autrefois la deuxième plus grande ville du Yukon. La réouverture de la mine par la société Curraugh Resources Inc. en 1985 a donc constitué un événement d'une très grande importance pour l'économie du Yukon.

La réouverture de cette mine n'aurait pas été possible sans une participation fédérale directe à une enveloppe modeste

de prêts et de garanties de prêts qui est toutefois arrivée à point nommé.

La réouverture de la mine, qui connaît depuis beaucoup de succès, devrait:

- revitaliser Faro;
- procurer plus de 1 000 emplois, dont 500 directement à Faro; et
- réduire le déficit fédéral de 50 millions de dollars par année.

Dona Lake Mining Development

Le deuxième cas est celui de la Dona Lake Mining Development. Ce gisement minier, exploité par la Dome Exploration Canada Ltd. dans la région de Pickle Lake (Ontario), illustre jusqu'à quel point le ministère est intéressé à ce que les autochtones bénéficient du développement d'un projet d'exploitation d'une richesse naturelle, puis pendant toute la durée de vie de ce projet.

L'entente est exceptionnelle du fait qu'elle met en commun les ressources de deux paliers de gouvernement, des autochtones et du secteur privé pour régler les questions soulevées par un projet de développement qui aura une incidence importante sur la collectivité. Le ministère a engagé des sommes substantielles pendant toute la durée de cette entente.

L'entente offre des débouchés aux autochtones en matière d'emploi et de formation, d'expansion commerciale, de protection des activités traditionnelles et de nombreux autres avantages.

Il s'agit d'un bon exemple de l'application de la Recommandation 6 du rapport du CCCEI, où les ministères, avant l'établissement d'un nouveau projet de développement, ont aidé les collectivités autochtones à mettre sur pied un programme d'emploi et de formation et d'autres avantages pour leur peuple.

Bande de Stuart-Trembleur

Le troisième exemple de réussite porte sur l'un des nombreux projets reliés à l'expansion des ressources de bois d'oeuvre sur les terres d'une réserve et dans les régions avoisinantes.

La Bande de Stuart-Trembleur Lake détient un permis de coupe sur une superficie de 49 600 hectares dans la région de Fort St. James (Colombie-Britannique).

Les opérations de coupe de la bande sont effectuées par la Tanizul Timber Ltd., une entreprise de la bande dont les actions sont détenues au nom de cette dernière par six membres composant le conseil d'administration de l'entreprise. La Tanizul est le principal employeur du secteur privé pour les membres de la bande.

La Tanizul coupe le bois d'oeuvre en utilisant des membres de la bande qui possèdent leur propre équipement, et leurs billes sont vendues sur le marché. L'entreprise emploie environ trente-cinq autochtones pour les opérations de coupe et de sylviculture. On évalue à environ 14 millions de dollars les sommes que la Tanizul a injecté dans l'économie locale depuis le début des opérations en 1974.

Ce projet a été rendu possible grâce à l'appui financier du ministère et au Programme de développement économique des

autochtones du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Ce sont là trois exemples où le ministère, grâce à sa stratégie de développement économique, a aidé les collectivités indiennes et inuites à réaliser une croissance économique, à développer une autonomie et à faire progresser le développement économique des Territoires.

Conclusion

Les principes qui ont guidé la stratégie de développement économique du ministère s'inspirent d'un grand nombre des recommandations contenues dans le rapport du Conseil. De fait, le ministère participe déjà à de nombreuses initiatives visant à faciliter la prestation des services mentionnés dans les recommandations.

Nous croyons qu'avec ces stratégies, nous pouvons aider les autochtones à bénéficier de la croissance des villes mono-industrielles et à minimiser les répercussions négatives des fermetures.

Qui devrait jouer le rôle principal?

Toute politique de règlement de questions plus vastes intéressant les collectivités mono-industrielles relèvent du mandat d'autres ministères fédéraux, plus spécifiquement le MEIR et EIC, qui sont mieux à même de les régler.

Quelle est la prochaine étape?

Nous sommes certainement prêts à collaborer à toute initiative prise par le gouvernement fédéral, par les gouvernements provinciaux ou par le secteur privé pour tenter de régler la question par l'établisssement de modèles de réussite ou de bases de données, ou par d'autres moyens.

TRANSPORTS CANADA

Jack Campbell, Directeur
Politique du transport multi-modal

Introduction

Le rapport du CCCEI, intitulé "Les collectivités mono-industrielles au Canada: Une volonté fière de survivre", contient un certain nombre de recommandations sur les mesures à prendre pour atténuer les problèmes de ces collectivités. En particulier, pour Transports Canada, il recommande qu'une attention spéciale soit portée à ces collectivités dans le cadre du réexamen actuel de la politique nationale sur les transports.

Le présent document répond à cette recommandation du rapport du CCCEI. Il traite tout d'abord du processus de développement des transports et du rôle que Transports Canada joue, par ses divers programmes, dans la recherche de solutions aux problèmes vécus par les collectivités mono-industrielles. Il décrit ensuite le processus de consultation mis en place lors de l'étude de la nouvelle **Loi nationale sur les transports** et de la nouvelle **Loi sur les transports routiers**, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 1988.

Compétences et rôles des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de transports

Dans leur domaine de compétences respectif, les gouvernements fédéral et provinciaux ont attribué aux transports un certain nombre de rôles dans la poursuite d'objectifs socio-économiques (dont le développement régional). Il est important toutefois

de se rappeler que, dans la plupart des cas, les gouvernements ne font que réagir aux initiatives prises par l'industrie, leur rôle consistant alors à redresser la situation suite à ces initiatives ou à aider l'industrie en la matière, selon les besoins en présence.

Les gouvernements provinciaux ont surtout fait porter leur aide au développement régional sur les routes et le transport routier. Ils ont également apporté occasionnellement leur concours aux chemins de fer, aux traversiers et aux transporteurs aériens détenus ou subventionnés par les provinces.

En ce qui touche aux compétences extra-provinciales et internationales, le gouvernement fédéral s'est fixé comme objectif principal en matière de transport de voir à la mise en place et au bon fonctionnement d'un réseau national sûr, rentable et bien adapté (article 3 de la **Loi nationale sur les transports**). Depuis les débuts de la Confédération jusqu'à maintenant, toutefois, le gouvernement fédéral a également fait jouer aux transports d'autres rôles en ce qui a trait au développement des économies nationale et régionales. De nos jours, ces activités connexes comprennent l'octroi d'une aide financière, au moyen de programmes de subventions, visant à assurer des services adéquats pour le transport régional des marchandises; la mise en place d'infrastructures et de services pour améliorer et maintenir l'accès entre et dans les régions du Canada et la promotion d'un environnement incitatif au développement et à l'exploitation de composantes du réseau de transport à vocation commerciale, grâce à la réforme de la réglementation. Le présent document traite principalement des rôles en matière de transport régional joués par Transports Canada.

Rôle du ministère

Le rôle de Transports Canada, dans le cadre des responsabilités dévolues au gouvernement fédéral, est "de veiller à l'établissement et à l'exploitation d'un système national de transport, sécuritaire et efficace qui contribue à la réalisation des objectifs gouvernementaux, et à l'exploitation de certains éléments du système".1 Les responsabilités du ministère, découlant initialement des compétences fédérales établies alors dans l'**Acte de l'Amérique du Nord britannique**, ont évolué au point de comprendre maintenant la coordination et la réglementation et au point de promouvoir la sécurité et l'efficience en matière d'aéronautique, de navigation, d'installations de navigation, de traversiers, de chemins de fer et de canaux inter-provinciaux.

Transports Canada est un grand ministère, très diversifié, qui exerce une présence régionale grâce à ses cinq régions de la Garde-côtière canadienne et ses six Groupes de l'aviation et de gestion des aéroports, qui représentent près de 90 % de ses employés. De plus, sept directeurs régionaux de la Direction des politiques et de la coordination ont mis sur pied récemment des bureaux de St. John's à Vancouver. Les employés de Transports Canada, qui dans de nombreux cas proviennent eux-mêmes de villes mono-industrielles éloignées, tiennent à ce que les services et les installations de transport nécessaires soient disponibles. Par conséquent, Transports Canada a, par une modernisation systématique des aéroports et par son programme d'aide aux collectivités par brisage de glaces, qui existe depuis plusieurs dizaines d'années déjà, assuré une présence et une planification à long

1 Gouvernement du Canada, Transports Canada, Budget des dépenses 1987-1988, Partie III, p. 1-31.

terme dans les régions éloignées. Il n'en demeure pas moins que c'est le secteur privé qui fournit les ressources humaines et financières ainsi que les infrastructures en matière de transport et d'exploitation qui sont nécessaires au développement industriel.

Processus de développement

Si les transports peuvent contribuer de façon importante au développement d'une région ou d'une collectivité en période d'activité économique, ils ne doivent pas être perçus en tant que tels comme une source de développement économique. Les décisions prises par l'industrie de situer une ville minière ou autre à un endroit donné constituent le point de départ du processus de développement des transports. Ce processus dépend donc essentiellement de la demande. Par conséquent, les transports seuls n'entraînent pas le développement des collectivités; les décisions économiques fondamentales en matière de développement doivent être prises par des intervenants d'autres secteurs de l'économie.

Dans le cycle de développement d'une collectivité mono-industrielle, les installations et les services de transport jouent un rôle divers, mais toujours secondaire, dans le flux des gens et des marchandises. A l'étape de l'exploration des ressources ou dans le cas d'une économie de subsistance (tableau 1), les installations sont minimales (installations de brousse), ce qui comprend une piste rudimentaire ou une zone de ravitaillement par mer. Avec l'établissement d'une ville et la prestation de services accrus (écoles, services médicaux, commerces, etc.), un dock ou un aéroport est construit et des routes temporaires sont ouvertes, ce qui permet d'assurer à moindre coût le transport routier. Le service de transport devient alors plus régulier, les transporteurs aériens et maritimes offrant alors un service régulier plutôt qu'un

service par affrètement. Le plein développement (et le désenclavage) peut découler de l'intégration de la ville au système de transport des voyageurs et du fret nord-américain, par route ou par rail. Pour des raisons géographiques, cette intégration peut se ramener à un service maritime régulier. Finalement, à la phase d'abandon, les services cessent.

Les transports subissent l'influence (particulièrement à long terme) des changements entre les divers modes (du rail à l'automobile dans le cas des voyageurs et du rail aux camions pour le fret), des changements technologiques et du choix des consommateurs. On s'attend de plus en plus à ce que le secteur privé paie la note pour les installations dont il tire profit. Ces facteurs stratégiques ont une incidence sur les projets d'investissement de l'industrie et du gouvernement en matière de transports.

TABLEAU 1

TRANSPORTS ET CYCLE DE DÉVELOPPEMENT

Étape du développement	Installations	Nature du service
Exploration ou subsistance	Minimales	Par affrètement
Ville	Dock ou aéroport	Régulier
Plein développement (désenclavage)	Accès par route ou par rail	Régulier
Abandon	-	Par affrètement

En vertu de la nouvelle **Loi nationale sur les transports**, la réglementation économique des transporteurs aériens et maritimes est assurée par l'Office national de transports (anciennement, la Commission canadienne des transports). Le secteur privé décide habituellement de la nature du service à assurer, en fonction de la demande. Toutefois, la nouvelle **Loi** prévoit un préavis dans le cas de l'abandon ou de la

réduction d'un service, le service aérien par exemple. Ce sujet sera d'ailleurs traité plus en détail dans quelques instants.

Pour définir leurs programmes d'installations dans les régions éloignées, les organisations gouvernementales, dont Transport Canada, se sont servies entre autres du critère d'accès régulier par voie de surface (pendant toute l'année). Les installations privées, par ailleurs, dépendent totalement de la demande. Afin d'établir une politique des régions "pionnières", on doit disposer de critères pour décrire les régions ou les zones visées par cette politique. La figure 1 a été préparée en 1977 et a été utilisée en 1984 pour constituer une démarcation entre les services aériens du "Nord" et du "Sud" lors de l'établissement d'une politique nationale des services aériens.

Le 50° de latitude N. dans l'est et le 55° de latitude N. dans l'ouest établissent approximativement la limite de l'accès régulier par route et par rail. Cette démarcation est moins nette dans l'ouest, en raison des systèmes routier et ferroviaire étendus dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. On trouve également des éléments de la définition de région "pionnière" à l'article 67 de la partie II de la nouvelle **LNT**, qui définit les "régions désignées" en matière de services aériens pour lesquels un système différent de réglementation s'applique. Comme la modernisation des installations aéroportuaires est souvent le seul moyen (et, par conséquent, le meilleur) pour améliorer les services offerts à plusieurs collectivités, Transports Canada et les gouvernements provinciaux ont consacré des fonds énormes aux aéroports.

Transport Canada, dans la poursuite de son mandat et comme partie de la planification des transports au Canada, met en branle des activités favorisant le développement régional.

FIG. 1 LES RÉGIONS PIONNIÈRES

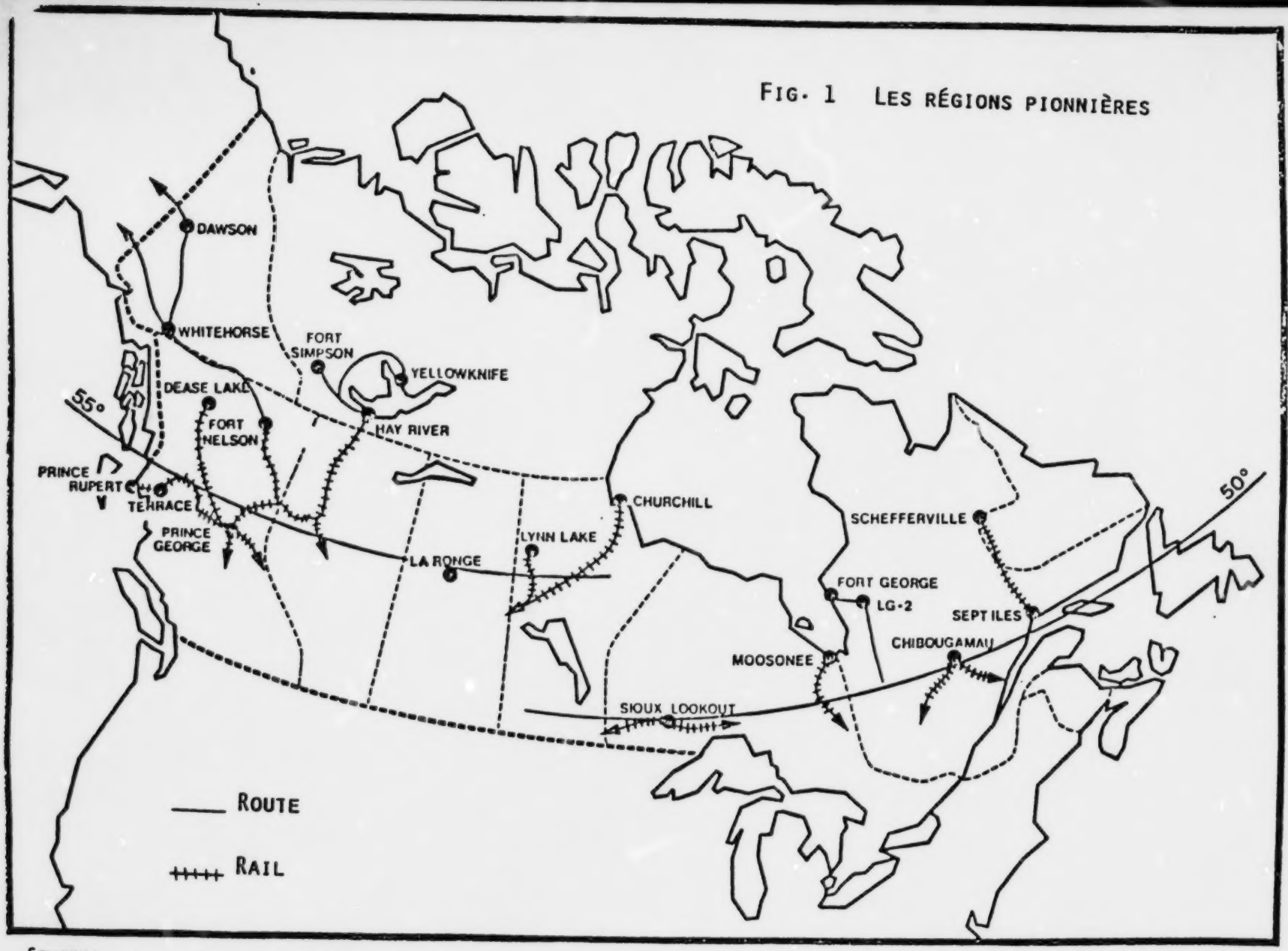

Source: J.L. Courtney, "Remote Air Services: Defining Social Need", Canadian Aeronautics and Space Journal, volume 23, no 3, mai-juin 1977.

Développement régional

Le développement régional constitue une priorité pour Transports Canada. Le ministère contribue aux projets de développement des économies régionales par l'aide qu'il apporte sur le plan des infrastructures. De plus, Transports Canada contribue à ce développement par ses nombreux programmes de subvention.[2] Ces programmes n'ont pas été touchés par l'étude récente de la loi et de la réglementation économique régissant les transports.

Programmes de subvention

Transports Canada et l'Agence nationale des transports versent environ un milliard de dollars chaque année en subventions dans diverses régions du Canada, à la poursuite d'objectifs tels que la prestation de services de traversier et de services côtiers par Marine Atlantique ou encore l'aide au transport de marchandises produites dans la région de l'Atlantique (**Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes** et **Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région Atlantique**) et au transport du grain dans l'Ouest canadien (**Loi sur le transport du grain de l'Ouest**), qui permet de louer des wagons-trémies pour le transport du grain, de remettre en exploitation des lignes secondaires et d'en subventionner l'utilisation (tableau 2).

La **plupart** des dépenses effectuées dans le cadre de ces programmes de subvention aident directement ou indirectement les collectivités mono-industrielles éloignées dans tout

---

2 Transports Canada, Priorités du ministère, 1986, TP 6620 (Ottawa), avril 1986, page 00.

pays (ce qui comprend le service essentiel de traversiers pour Terre-Neuve et l'Ile-du-Prince-Édouard).

Depuis 1967, Transports Canada a maintenu les services ferroviaires pour voyageurs offerts aux collectivités éloignées qui ne disposent pas d'un accès par voie de surface pendant toute l'année (routes pavées), grâce à l'octroi de subventions d'exploitation, tout d'abord au CN et au CP, puis à Via Rail Canada. Ces collectivités comprennent les villes de Parent au Québec et de Churchill et d'Ilford au Manitoba. Pour l'année civile 1987, on prévoit des dépenses d'environ 54 millions de dollars pour les quatre services régionaux pour voyageurs mentionnés au tableau 3.

TABLEAU 2

TRANSPORTS CANADA ET COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS
SUBVENTIONS RÉGIONALES - 1987-1988
(en millions de dollars courants)

Programme	Dépense
Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région Atlantique	80
SUBVENTION MARINE ATLANTIQUE	105
Loi sur le transport du grain de l'Ouest	724
Remise en exploitation de lignes secondaires	60
Location de wagons-trémies	18
Lignes secondaires déficitaires	15
Service voyageur de Via Rail Canada en régions éloignées	54
Autres services	8
	1 064

Sources : Transports Canada, Budget des dépenses 1987-1988, Partie III, Tableau 2-7, p. 2-13 à 2-17; Commission canadienne des transports, Budget des dépenses 1987-1988, Partie III, Figure 8, pp. 20 et 21.

TABLEAU 3

DÉPENSES DE TRANSPORTS CANADA POUR LE SERVICE VOYAGEURS EN RÉGIONS ÉLOIGNÉES
(en millions de dollars - estimations pour 1987)

Service	Dépense
Nord du Québec	11.2
Nord de l'Ontario	11.5
Nord du Manitoba	18.9
Nord de la Colombie-Britannique	12.3
Total	53.9

Source : Politique et programmes - Voyageurs, Transports Canada.

Programmes d'investissement et d'exploitation

Transports Canada comprend trois groupes d'exploitation (Groupe aviation, Groupe de gestion des aéroports et Groupe maritime - Garde côtière canadienne) qui assurent les services d'infrastructure et d'exploitation courants aux collectivités mono-industrielles éloignées. Le Groupe des politiques et de la coordination administre également un programme réservé aux routes; ce programme prévoit une somme approximative de 70 millions de dollars en 1987-88 pour la modernisation et l'expansion du réseau routier national.

A l'heure actuelle, les dépenses que Transports Canada consacre à l'aide aux collectivités mono-industrielles éloignées s'élèvent approximativement à 200 millions de dollars par année.

Groupe aviation

Le Groupe aviation s'occupe du contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol et des

aides à la navigation dans plus de 100 collectivités mono-industrielles éloignées. Toutefois, les services de ce groupe sont offerts sur une base régionale plutôt que locale. Par conséquent, la part des dépenses consacrées aux régions éloignées ne peut être facilement dissociée des dépenses totales. On peut néanmoins les établir à environ 10 % de l'enveloppe totale de 583 millions de dollars prévue en 1987-88 pour les dépenses brutes d'exploitation et d'investissement à l'échelle du pays.

Groupe de gestion des aéroports

Trois programmes de construction importants au cours de la dernière décennie ont porté sur le développement d'un réseau d'aéroports le long de la côte du Labrador, au Nouveau-Québec, ainsi qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces programmes ont entraîné des débours d'environ 190 millions de dollars. On trouvera un résumé de ces trois programmes au tableau 4 ainsi que le nombre de collectivités qui en ont profité. Une particularité de ces trois programmes a été la formation de résidants des collectivités à l'exploitation des aéroports. Les provinces ont également modernisé leurs aéroports éloignés. Par exemple, l'Ontario a consacré plus de 10 millions de dollars à la modernisation d'une douzaine d'aéroports à la fin des années 70.

Le développement des aéroports se poursuit, bien qu'à moindre échelle, dans le cadre d'un programme des aéroports commerciaux locaux relevant du Groupe de gestion des aéroports. Environ un quart du programme d'exploitation de l'exercice 1987-88 (environ 7 millions de dollars) et d'investissement (16 millions de dollars) est consacré aux collectivités mono-industrielles éloignées.

TABLEAU 4

PROGRAMMES DE CONSTRUCTION D'AÉROPORTS DE TRANSPORTS CANADA EN RÉGIONS ÉLOIGNÉES
1974-1987
(en millions de dollars courants)

Programme (nombre d'aéroports)	Dépense
1. Arctique - Yukon et T. N.-O. (50)	60
2. Nord du Québec (15)	80
3. Côte du Labrador (15)	50
TOTAL	190

Source : Groupe de gestion des aéroports.

TABLEAU 5

OPÉRATIONS DE BRISAGE DE GLACES ET DANS L'ARCTIQUE DE LA GARDE COTIÈRE CANADIENNE
(en millions de dollars courants)

Activité	Région	Dépense
Aide au passage des navires dans les eaux envahies par les glaces	Côte est, golfe Saint-Laurent et Grands Lacs	79
Ravitaillement de l'est de l'Arctique	Nord du Québec et T. N.-O	12
Canarctic Shipping Company Limited (transport des minéraux)	Nanisivik et mine Polaris	4
Total		95

Source : Transports Canada, Budget des dépenses 1987-1988, Partie III, p. 3-16 et p. 3-17 (Tableau 3-16).

Groupe maritime - Garde côtière canadienne

Chaque année, les brise-glaces de la Garde côtière canadienne assurent divers services aux collectivités allant des Grands Lacs et de la région de l'Atlantique à la mine Polaris située sur la petite île Cornwallis, près de Resolute (Territoires du Nord-Ouest). Le ravitaillement annuel par mer des collectivités de l'est de l'Arctique est coordonnée par Transports Canada. Comme on peut le voir au tableau 5, une somme de 95 millions de dollars est prévue en 1987-88 pour ces opérations, qui sont réalisées à la fois pour des collectivités éloignées et non éloignées.

La part des sommes totales prévues pour les systèmes de navigation maritime en 1987-88, soit environ 380 millions de dollars, qui revient aux collectivités mono-industrielles éloignées, est environ la même que dans le cas des services aériens. Par conséquent, environ 38 millions de dollars (10 %) seront consacrés à ces collectivités.

Transports Canada exploite, administre et développe des havres et des ports publics dans 476 endroits différents, afin d'aider à l'atteinte d'objectifs socio-économiques nationaux, régionaux et locaux. Dans plus d'une centaine de cas, il s'agit de collectivités mono-industrielles éloignées.[3] Environ un quart des dépenses d'exploitation de 36,1 millions de dollars et des dépenses d'investissement de 43,1 millions de dollars sont consacrées en 1987-88 aux collectivités mono-industrielles éloignées. Des études ont été effectuées dans la plupart des régions du pays dans le cadre de l'élaboration du plan directeur régional.

---

3 Gouvernement du Canada, Transports Canada, Budget des dépenses, 1987-1988, Partie III, p. 3-30.

En plus de ces programmes, des recherches et des opérations de sauvetage sont effectuées selon les besoins, souvent dans des eaux envahies par les glaces.

Routes

Des ententes ont été signées avec quatre provinces de l'ouest pour les aider à réaliser des projets d'amélioration de la route de Yellowhead (à un coût de 12 millions de dollars en 1987-88). Des ententes auxiliaires en matière de transport, portant en partie sur les systèmes routiers, ont été conclues avec le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ile-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. Ces accords prévoient entre autres l'établissement de liaisons entre les villes mono-industrielles éloignées et le système routier national (à un coût total d'environ 59 millions de dollars en 1987-88).

Autres

Le ministère étudie continuellement de nouvelles techniques afin de promouvoir le développement de véhicules de surface spécialisés, tels que des véhicules à chenilles plus gros pour transporter des charges plus lourdes entre les collectivités éloignées. La réalisation de cet objectif, qui permettra une plus grande autonomie des collectivités et une activité commerciale accrue, a été financée par le Centre de développement des transports de Transports Canada.

Les activités de Transports Canada en matière de financement, d'installations et de services régionaux ne constituent qu'une partie du rôle plus vaste joué par le ministère. La réglementation économique des transporteurs commerciaux par l'Office national des transports constitue un autre élément important.

LOI NATIONALE SUR LES TRANSPORTS

La nouvelle **Loi nationale sur les transports** et la **Loi sur les transports routiers**, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 1988, marquent l'aboutissement d'un processus intensif de consultation. En effet, au cours des trois dernières années, on a sollicité l'avis de représentants de diverses collectivités allant de Stephenville à Toronto et Vancouver, en passsant par d'autres collectivités du nord du Québec et des Territoires du Nord-Ouest. Trois séries d'audiences ont été tenues dans tout le pays et dans le nord du Canada par le Comité permanent des transports de la Chambre des communes en 1985, 1986 et 1987. En 1986, ce comité a fait un voyage spécial dans une douzaine de collectivités de l'Arctique pour obtenir des informations de première main sur le genre de loi désirée. Quelque 194 témoins ont été entendus, par exemple durant les consultations sur le Livre blanc "Aller sans entraves" publié en juillet 1985. Des représentants de sociétés spécialisées dans le transport du charbon et du bois et d'autres transporteurs de collectivités mono-industrielles ont demandé des mesures spéciales pour avoir accès également à des services ferroviaires. On a exprimé le souhait que les services aériens, maritimes et de camionnage dans les régions éloignées continuent d'être protégés. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont exigé des garanties spéciales pour les collectivités éloignées afin d'assurer la poursuite des services de transport essentiels, y compris au besoin l'octroi de subventions aux transporteurs. Les syndicats et d'autres groupes ont ajouté leurs voix à la conservation de dispositions spéciales pour les collectivités mono-industrielles éloignées. Le texte de loi final tient compte de leurs préoccupations.

Dispositions de la nouvelle Loi

La nouvelle **Loi nationale sur les transports** et la **Loi sur les transports routiers** prévoient toujours des mécanismes de réglementation essentiels visant à protéger les collectivités mono-industrielles éloignées, bien que la réglementation ait été réduite ou modifiée partout ailleurs dans les lois. L'exposé des motifs de la nouvelle **LNT** tient compte pour la première fois du rôle clé des transports dans le développement régional. L'article 3 signale le besoin d'un réseau sûr, rentable et bien adapté de services de transport viables et efficaces, précisant au paragraphe 3(d) que:

> "les transports soient reconnus comme un facteur primordial de développement économique régional et que soit maintenu un équilibre entre les objectifs de rentabilité des liaisons de transport et ceux de développement économique régional en vue de la réalisation du potentiel économique de chaque région;"...

Cette loi, tout en respectant l'objectif gouvernemental d'une économie plus concurrentielle, a ouvert de nouveaux horizons aux transporteurs dans tout le Canada, qu'il s'agisse de collectivités mono-industrielles ou multi-industrielles. Tout en permettant de tirer parti de ces nouvelles occasions, la Loi continue de se préoccuper des services de transport essentiels dont dépendent ces collectivités.

La modification de la réglementation et le recours accru aux forces du marché comportent de nombreux avantages. Pour la première fois, les expéditeurs de marchandise par rail qui dépendent d'une seule voie ferrée (clients captifs), tout particulièrement les producteurs de ressources naturelles, ont

accès à des solutions de rechange concurrentielles. Des services innovateurs et de nouveaux tarifs forfaitaires, tant dans le secteur du transport par rail que dans celui du camionnage, permettront aux expéditeurs de répondre à la demande dans un marché de plus en plus concurrentiel.

Dans le cas des services aériens, si une plus grande concurrence est encouragée, des clauses de sauvegarde prévoient toujours néanmoins la réglementation de ces services dans des régions désignées (au nord des 50° et 55° de latitude, comme l'illustre la figure 1) et un préavis prolongé pour la modification ou la suppression d'un service. Les collectivités qui perdent des services aériens essentiels à la suite de l'adoption de la nouvelle **Loi** peuvent demander des subventions, selon leur situation particulière.

Les services maritimes d'approvisionnement des collectivités situées sur les rives du fleuve MacKenzie et le long de la côte ouest de l'Arctique continueront d'être réglementés afin d'assurer un approvisionnement efficace des collectivités dans ces marchés aux moyens de transport aléatoires.

Les compagnies de chemin de fer peuvent être obligées, pour des raisons d'intérêt public, de continuer d'exploiter des lignes qu'elles prévoyaient abandonner. Par exemple, elles peuvent être tenues d'exploiter des lignes secondaires déficitaires lorsque leur abandon aurait des répercussions importantes dans une vaste région ou lorsqu'il n'y a aucun autre moyen de transport. Le ministre des Transports pourra passer des accords avec les provinces, les municipalités ou les transporteurs pour financer le développement de services de transport moins coûteux que ceux assurés actuellement par les lignes secondaires.

Dans le cas de l'industrie du camionnage, on a prévu une période de cinq ans pour permettre aux entreprises de s'ajuster, durant laquelle les demandes de permis d'exploitation feront l'objet d'un examen tant sur le plan des critères d'aptitude (sécurité et assurances) que sur celui de l'intérêt public. Ces demandes seront étudiées par les conseils provinciaux qui administrent la **Loi sur les transports routiers.** Les Conseils tiendront compte, entre autres facteurs, des conséquences du service sur les collectivités.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'Agence, on a prévu la création de bureaux régionaux afin que les expéditeurs et les transporteurs aient accès plus facilement aux services. Depuis la fin des années 70, un bureau s'occupait des services aériens et du transport de surface à Saskatoon. Ce bureau restera ouvert et un autre bureau sera créé dans les provinces atlantiques.

Conclusion

A titre de responsable des installations et des services de transport dans les collectivités mono-industrielles éloignées, Transports Canada et l'Office national des transports continuent d'apporter leur aide à l'industrie. Cette fonction est assumée toutefois avec un certain nombre d'autres intervenants et une collaboration assidue avec ces derniers est requise pour atteindre les meilleurs résultats possibles.

Le budget annuel total prévu pour les subventions et pour les programmes de support modal s'élève à environ un milliard et quart de dollars. Mais les transports seuls ne constituent pas la réponse; des forces économiques plus importantes, qui échappent parfois même au contrôle du Canada,

continuent de dicter la vie et la mort de ces collectivités. Par exemple, la poursuite de la viabilité de collectivités minières dépend dans une très large mesure des cours mondiaux des métaux.

La planification à long terme a été effectuée par localité et par région avec les divers paliers de gouvernement, afin d'assurer un équilibre approprié entre les divers services et installations de transport.

La nouvelle **Loi nationale sur les transports** et la **Loi sur les transports routiers** tiennent compte des circonstances spéciales existant dans les collectivités mono-industrielles éloignées, d'une part en créant de nouvelles occasions et, d'autre part, en assurant la poursuite des services essentiels. Tant la nouvelle Loi que les programmes d'exploitation et d'investissement du ministère continuent d'aider au développement des collectivités mono-industrielles éloignées.

Il n'a jamais été facile d'assurer la survie des collectivités mono-industrielles éloignées. La tâche devient encore plus difficile compte tenu de la tendance constante de la population à se déplacer vers les centres plus importants et du fait que les ressources premières de ces collectivités font face à une concurrence accrue sur les marchés mondiaux. Il sera nécessaire de déployer des efforts concertés mettant à contribution tous les intéressés du secteur privé et tous les paliers de gouvernement si l'on veut qu'elles croissent et prospèrent. La création de l'Agence des perspectives de l'Atlantique, du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et du Bureau régional du ministère de l'Expansion industrielle régionale pour le nord de l'Ontario représentent des mesures positives vers un développement économique accru dans les régions mono-industrielles éloignées du Canada, et Transports Canada collaborera avec eux.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Hervé Déry
Analyste de la politique économique

Le rapport intitulé "Les collectivités mono-industrielles au Canada: Une volonté fière de survivre" fait état de nombreux problèmes sérieux auxquels doivent faire face les collectivités dont l'économie dépend fortement d'une seule industrie. Dans le cas de l'industrie de la pêche, l'augmentation des débouchés dans d'autres secteurs d'emploi pour les pêcheurs et les collectivités vivant de la pêche augmenterait non seulement l'autosuffisance de ces dernières, mais permettrait également une gestion plus efficace des pêcheries au Canada. En réponse à la discussion, dont fait état le rapport, sur les consultations entre le ministère et les collectivités vivant de la pêche, il est important de reconnaître que les nombreux rapports que le ministère établit chaque année avec les groupes de pêcheurs, les propriétaires d'entreprises de transformation et les gouvernements provinciaux constituent un élément essentiel permettant d'assurer une gestion efficace des pêcheries.

Les questions relatives au développement communautaire et régional mises de l'avant dans votre rapport représentent pour le Canada des défis importants qui méritent une étude attentive de la part des ministères fédéraux.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES CANADA

Glenn Kendall
Économiste principal
Division de la planification de la politique minérale

Introduction

Les collectivités mono-industrielles du Canada ont généralement deux caractéristiques en commun : elles sont situées loin des grands centres urbains et dépendent d'une industrie unique. Selon la façon d'établir les statistiques, quelque 120 villes dépendent des mines et beaucoup plus reposent sur le secteur forestier, l'industrie de la pêche ou l'agriculture. Compte tenu du fait qu'environ 26 % du produit intérieur brut proviennent de l'exploitation des ressources, il ne fait aucun doute que l'avenir des villes mono-industrielles devrait nous intéresser tous.

Principales activités du ministère

Depuis plusieurs années, les ministres fédéral et provinciaux responsables des Mines s'attaquent aux problèmes auxquels doivent faire face les villes minières. La plupart des recommandations du rapport de 1982 élaboré par le Groupe de travail sur les communautés minières ont été suivies. Dernièrement, les ministres ont attiré l'attention sur les mécanismes de financement que pourraient utiliser les gouvernements et les collectivités pour procéder aux rajustements locaux et déployer les efforts de diversification nécessaires.

En 1985, un document préparé à l'intention des ministres des Mines et intitulé "New Financial Mechanisms for Addressing Mining Community Problems" exposait cinq idées de

programme. Deux d'entre elles, l'idée d'un fonds de développement communautaire et celle d'un plan d'adaptation personnelle, étaient exposées en détail dans les documents préparés pour la conférence de 1986 des ministres des Mines. La recommandation 2 du rapport du CCCEI est semblable à l'idée du fonds de développement communautaire, à laquelle ces ministres ont porté beaucoup d'intérêt.

En mai 1987, le ministre d'État aux Forêts et aux Mines a publié un document intitulé "La politique du gouvernement du Canada sur les mines et les métaux". Ce document définit le rôle du gouvernement du Canada en la matière. Un des six éléments les plus importants de la politique est d'aider les collectivités et les travailleurs touchés par les problèmes d'adaptation à l'industrie. Les programmes d'Emploi et Immigration Canada jouent un rôle important à cet égard. De plus, il est également convenu que l'engagement du gouvernement du Canada à collaborer avec les syndicats, les collectivités minières, les gouvernements provinciaux et le gouvernement des Territoires se poursuit, afin d'aider les travailleurs touchés par la rationalisation de l'industrie et de permettre aux collectivités minières de réaliser pleinement leur potentiel économique. Il est évident qu'aucun groupe ne peut résoudre tous les problèmes par lui-même, mais les chances de succès seront grandement améliorées si tous les intervenants, c'est-à-dire gouvernements, industries, syndicats et collectivités, unissent leurs efforts.

Recommandations du CCCEI

Le ministère est visé directement par une recommandation du rapport du CCCEI et indirectement par trois autres.

Recommandation 1

Cette recommandation a trait à une "politique relative aux collectivités mono-industrielles". De façon particulière, elle propose aux ministres (1) d'élaborer une politique de développement économique régional pour les villes mono-industrielles existantes, et (2) de se mettre d'accord avec leurs homologues provinciaux pour adopter une politique en matière de planification, d'établissement et de développement des villes mono-industrielles futures.

Réponse du ministère

En réponse à cette recommandation, il est important de se rappeler le contexte historique de la question. Les villes mono-industrielles ont vu le jour à la suite d'un long processus de développement régional et d'exploitation des ressources. En conséquence, les politiques ou les initiatives relatives aux villes mono-industrielles doivent être compatibles avec des programmes plus généraux de développement régional et d'exploitation des ressources. Par ailleurs, on se rend compte de plus en plus que les réponses aux difficultés éprouvées par les collectivités sont meilleures lorsqu'elles sont faites séparément pour chaque collectivité et en consultation avec les résidants locaux.

Certains territoires et provinces ont fait des "exposés de politiques" relativement aux villes mono-industrielles futures. Ils ont reconnu, au moins dans le cas des villes qui dépendent de l'industrie minière, que les coûts (sociaux et économiques) de fondation et de fermeture des nouvelles villes mono-industrielles sont très élevés. Étant donné l'éloignement d'un grand nombre d'entre elles, et étant donné les moyens de transport qui existent de nos jours, on encourage fortement l'option de la "navette volante" pour

desservir les régions minières. L'utilisation de centres régionaux diversifiés visant cet objectif représente également une option privilégiée. Dans l'avenir, il semble qu'on envisagera l'établissement de nouvelles villes seulement lorsqu'elles laissent présager dans le long terme un avenir économique qui sera probablement basé sur plus d'une industrie.

Recommandation 10

La recommandation 10 a trait à l'exploitation minière et prévoit que les ministres fédéraux devraient "inciter et encourager leurs homologues des provinces à conclure des accords fédéraux-provinciaux de prospection des minéraux dans les zones adjacentes aux collectivités mono-industrielles ou à affecter à cette fin des activités relevant actuellement des accords secondaires de mise en valeur des minéraux, là où le potentiel minéral justifie un accroissement d'activité".

Réponse du ministère

Le ministère peut appuyer la recommandation 10 en reconnaissant que les ressources minières sont la propriété des provinces et que toute réorientation des ententes en matière de prospection de minéraux exige l'accord des provinces. L'autre contrainte, reconnue antérieurement dans la recommandation, est que les activités dans le domaine des sciences de la terre, dont traitent une grande partie des accords sur le développement de l'industrie des minéraux, ne peuvent exister que si la géologie fondamentale le permet. Néanmoins, les collectivités mono-industrielles ont tiré profit de ces accords dans le passé, directement par suite du développement des infrastructures et indirectement par suite de la découverte de gisements rentables. Par exemple, les accords miniers passés avec le Manitoba, l'Ontario et le Yukon envisagent tous des projets

conçus spécialement pour aider l'industrie minière à trouver de nouveaux filons exploitables non loin des collectivités existantes.

Recommandations 14 et 15

La recommandation 14 a trait aux systèmes de détection préventive et prévoit "qu'en étroite collaboration avec les autorités provinciales et municipales et les entreprises, on aide les collectivités à établir un système de détection préventive pour les collectivités mono-industrielles qui surveillera la santé économique de l'employeur principal et permettra à la collectivité, la compagnie, le syndicat et les travailleurs de réagir aux signaux troublants dans l'économie de la collectivité et d'adopter des mesures de survie".

La recommandation 15 a trait aux bases de données. Elle mentionne "qu'Emploi et Immigration Canada, seul, ou en collaboration avec Statistique Canada, d'autres ministères fédéraux ou provinciaux, et les collectivités mono-industrielles elles-mêmes, entreprenne ou mandate la cueillette de données économiques et démographiques au sujet des collectivités mono-industrielles au Canada".

Réponse du ministère

Le ministère trouve intéressantes les recommandations 14 et 15. Elles peuvent être logiquement étudiées de pair, puisqu'une base de données adéquate semblerait faire partie intégrante d'un système de détection préventive. Le ministère a commencé à constituer une base de données sur les collectivités minières. Il s'agit d'un sommaire de statistiques économiques et démographiques mises à jour pour toutes les villes minières. Quelque quatre-vingts villes figurent maintenant dans la base de données et nous espérons effectuer

une mise à jour importante en nous fondant sur le recensement de 1986. Le ministère contrôle également les réserves minières au Canada, et fournit aux autres ministères fédéraux des données sur les collectivités minières. Le ministère a également des consultations suivies avec les provinces et l'industrie sur les fermetures imminentes ou sur d'autres points chauds. Il appuie la création d'une base de données sur toutes les collectivités mono-industrielles.

Par ailleurs, comme le suggère la recommandation 14, il faut que les collectivités utilisent cette base de données et d'autres renseignements disponibles pour planifier bien à l'avance les mises à pied et les fermetures possibles qui touchent l'industrie dominante de la ville. Les collectivités semblent de plus en plus reconnaître la nécessité impérieuse d'une planification préalable, et le rapport du CCCEI devrait appuyer ces efforts.

Conclusion

Les résidants des villes mono-industrielles savent très bien que la prospérité économique de leur ville est inextricablement liée à l'essor de l'industrie principale. Les efforts de diversification peuvent évidemment réduire cette dépendance. Toutefois, une économie florissante et, en particulier, un secteur de ressources prospère feront toute la différence. Comme le note le rapport du CCCEI, l'initiative individuelle fait aussi partie intégrante de la formule à adopter pour assurer la croissance économique de la collectivité.

Le ministère a appuyé activement les travaux du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. Il a le plaisir de constater que les problèmes et les perspectives des villes mono-industrielles sont clairement

exposés dans un seul document. Le rapport du Conseil consultatif devrait susciter une prise de conscience accrue de la contribution des collectivités mono-industrielles, et en particulier des villes minières, à une structure nationale canadienne.

SERVICE CANADIEN DES FORÊTS

Nicole Pharand, Agent
Développement du marché du travail forestier

Le Service canadien des forêts (SCF) est heureux de participer à cette discussion très importante sur les collectivités mono-industrielles. Ce phénomène est assez répandu dans l'industrie forestière : nous estimons que l'existence de plus de 300 collectivités au Canada repose sur le secteur forestier.

Les nombreux défis auxquels doit faire face le secteur forestier ainsi que les changements survenus dans l'industrie forestière ont fait l'objet de maintes études et discussions ces dernières années. Un aspect, toutefois, n'a pas beaucoup retenu l'attention : l'effet de cette évolution sur les collectivités mono-industrielles. Le Service canadien des forêts reconnaît la nécessité de disposer de cette information, puisqu'il a entrepris une étude sur les collectivités canadiennes dont l'économie dépend de l'industrie forestière. Le premier objectif de l'étude consistait à déterminer les collectivités en question et le second, à constituer une base de données socio-économiques afin de permettre une analyse de ces collectivités.

La méthode utilisée pour déterminer ces collectivités était fondée sur la dépendance de leur main-d'oeuvre à l'égard du secteur forestier. Ainsi, étaient considérées comme dépendantes de l'industrie forestière les collectivités dont au

moins 30 % de la main-d'oeuvre dépendaient de la coupe du bois et de l'exploitation forestière, du bois, du papier et d'activités connexes, ou de toute combinaison de ces industries.

Les points suivants résument nos constatations préliminaires :

- On trouve dans toutes les provinces, sauf dans l'Ile-du-Prince-Édouard, des collectivités dont l'économie dépend de l'industrie forestière.

- Bien que la population moyenne de ces collectivités soit relativement faible, elle tend à se concentrer dans certaines régions (par exemple la région du Lac-Saint-Jean, le nord de l'Ontario et l'Ile de Vancouver).

- Le niveau de scolarité dans ces collectivités est bas. Plus de la moitié de la population active n'a pas de diplôme d'études secondaires.

- Bien que les logements dans les collectivités dont l'économie dépend de l'industrie forestière coûtent moins cher que dans les autres collectivités rurales non agricoles du Canada, le nombre de propriétaires y est moins élevé.

- Les salaires des travailleurs du secteur forestier sont plus élevés que ceux des autres industries; cette différence atteint parfois 38 %.

- Il y a moins de femmes qui travaillent dans les collectivités dont l'économie dépend de l'industrie forestière, et celles qui le font gagnent beaucoup moins que les hommes.

- Le taux de chômage chez les jeunes, particulièrement les jeunes filles, est plus élevé dans ces collectivités par rapport au reste du Canada.

- Nous avons également trouvé que les caractéristiques de ces collectivités varient selon les différents sous-secteurs de l'industrie.

- Les collectivités dont l'économie dépend de la coupe du bois et de l'exploitation forestière sont petites; il y a peu de propriétaires; le taux de chômage y est le plus élevé; chose curieuse, on y trouve plus de diplômés universitaires que dans les deux autres sous-secteurs.

- Les résidants des collectivités dont l'économie dépend de l'industrie du bois ont tendance à gagner moins que ceux des collectivités dont l'économie dépend de la coupe du bois, de l'exploitation forestière, de l'industrie papetière et d'industries connexes; ils ont également un niveau de scolarité moins élevé.

- Les collectivités qui comptent sur l'industrie papetière et les industries connexes sont les plus grandes; le salaire moyen y est plus élevé; le taux de chômage y est inférieur et on compte plus de femmes dans la population active.

Notre rapport donne les grandes lignes de certaines caractéristiques socio-économiques des collectivités dont l'économie dépend du secteur forestier. Nous pensons que nombre de ces caractéristiques ne sont pas propres à ce secteur, mais qu'elles pourraient probablement s'appliquer à beaucoup de collectivités mono-industrielles au Canada. Ces

constatations, bien que préliminaires, nous ont permis d'avoir un bon aperçu du sujet. Le faible niveau de scolarité, par exemple, indique la nécessité de programmes de formation élémentaire dans ces collectivités, ce qui est très important compte tenu de la tendance à exiger une main-d'oeuvre de plus en plus qualifiée. Les travailleurs du secteur forestier gagnent un revenu très élevé par rapport à celui des travailleurs d'autres industries. Une baisse de salaire ou une perte de revenu pourrait leur être très préjudiciable. De plus, ils dépensent moins pour leur logement que les autres travailleurs. Il en découle un niveau de vie assez élevé, ce qui explique au moins en partie pourquoi la perspective de la mobilité est si peu attrayante aux résidants de ces collectivités.

Il reste beaucoup à faire pour comprendre ces différences et d'autres encore qui existent entre les collectivités mono-industrielles et les autres collectivités au Canada. En plus de nos efforts à l'échelle nationale, certains de nos bureaux régionaux entreprennent des analyses plus approfondies sur les collectivités situées dans leur secteur respectif.

En guise de conclusion, je voudrais dire quelques mots sur les recommandations du Conseil consultatif qui ont une incidence, bien qu'indirecte, sur le secteur forestier.

Le Service canadien des forêts appuie entièrement la recommandation du Conseil consultatif d'élaborer une base de données sur les collectivités mono-industrielles au Canada. En fait, nous sommes pleinement conscients des avantages d'une telle base de données pour avoir créé la nôtre; elle a joué un rôle particulièrement utile en nous obligeant à concentrer notre attention et nos discussions sur le sujet.

Certaines questions demeurent cependant en suspens en ce qui a trait à la politique nationale de développement des régions pionnières. La portée totale d'une telle politique sur le secteur forestier n'est pas évidente; un assez grand nombre de collectivités dépendent du secteur forestier, particulièrement celles dont l'économie repose sur l'industrie papetière et les industries connexes, sans qu'elles puissent être qualifiées de "pionnières" ou d'éloignées. Il peut être quelque peu prématuré d'établir une telle politique sans disposer de renseignements complémentaires; l'élaboration d'une base de données nationales peut constituer la première et principale étape à cet égard. Le Service canadien des forêts est tout disposé à participer à ces discussions et à l'élaboration de politiques en procédant à l'expansion de sa base de données sur les collectivités dont l'économie dépend du secteur forestier et en travaillant en étroite collaboration avec d'autres ministères et avec les parties intéressées.

AGRICULTURE CANADA

J.R. Cumming
Agent principal, Examen des programmes
Division des affaires régionales

Introduction

Je vous remercie de l'occasion que vous m'avez donnée de présenter à cette réunion interministérielle un exposé au nom d'Agriculture Canada. Le rapport "Les collectivités mono-industrielles au Canada: Une volonté fière de survivre", qui donne matière à réflexion et qui est à l'origine de la présente réunion, prouve que l'on se préoccupe de la survie des collectivités mono-industrielles. Je dois également ajouter qu'Agriculture Canada s'intéresse à la viabilité des divers intervenants du secteur agro-alimentaire et que cet intérêt est particulièrement vif actuellement, en raison des pressions

exercées sur les exploitations. Il y a heureusement un aspect positif à la question; en effet, après l'avoir reconnue, discutée et évaluée, nous sommes en train de formuler des réponses adéquates.

Les collectivités mono-industrielles: la perspective agricole

La question sur laquelle nous nous penchons est celle des collectivités mono-industrielles. On cite souvent en exemple des collectivités qui sont limitées sur le plan géographique; on retrouve souvent cette situation dans le cas des villes minières ou des villages de pêcheurs. Pour ma part, en me plaçant dans une perspective agricole, je voudrais élargir cette notion afin d'inclure les collectivités aux limites géographiques plus étendues. Le secteur agro-alimentaire comprend les unités de production (fermes) qui est appuyé par un secteur qui fournit les machines, les produits chimiques, les engrais, le crédit, etc. ainsi que par des systèmes de transport, des installations d'entreposage (élévateurs), de transformation (laiteries, abattoirs, etc.). Les collectivités sont créées à partir d'une combinaison de tous ces facteurs. Je voudrais faire remarquer toutefois qu'il n'est pas nécessaire qu'elles renferment tous ces éléments.

Combien de collectivités ?

La question du nombre de collectivités existantes est soulevée dans le rapport. D'un point de vue agricole, il est difficile d'y répondre. Notre secteur renferme quelque 260 districts de recensement et 2 628 districts regroupés. Pour ces derniers, on dispose de nombreuses données qui sont tirées de recensements agricoles et qui sont utilisées dans divers types d'analyse.

D'un autre point de vue, nous pouvons examiner la structure gouvernementale de la région. En Ontario, par exemple, il existe des comtés, subdivisés en cantons. Je propose que ces derniers soient considérés comme des collectivités agricoles. La Saskatchewan, quant à elle, compte des municipalités rurales et on peut trouver des données agricoles pour 298 d'entre elles. Je propose que ces dernières soient également considérées comme des collectivités agricoles.

Du point de vue de l'exploitation, l'orientation du ministère est fondée sur les prix des produits agricoles, en fonction de quoi il renforce les collectivités agricoles. Le renforcement vient du fait qu'on considère les produits agricoles non seulement du point de vue de la production, mais aussi du point de vue de l'ensemble du processus, ce qui comprend la recherche, l'entrée, la production, la transformation, la commercialisation, etc. Il se développe, parallèlement à cet intérêt ou à cet engagement du ministère, un processus de consultation avec les gouvernements provinciaux, les producteurs agricoles et d'autres groupes en vue de déterminer les secteurs d'intervention les plus appropriés.

Un des points forts de cette approche est qu'elle permet de faire face aux facteurs ou aux problèmes susceptibles d'influer sur des produits ou des groupes de produits en particulier. Par exemple, elle a permis au gouvernement de s'attaquer aux problèmes spécifiques de l'industrie du grain et des graines oléagineuses.

Développement et collectivités agricoles

Je voudrais maintenant aborder la question du développement des collectivités agricoles. Comme je l'ai

indiqué précédemment, les initiatives de développement sont prises conjointement par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur agro-alimentaire. De cette manière, tous les participants au processus sont partie prenante. Le développement porte sur les trois aspects suivants:

- la diversification, qui consiste à trouver des solutions de rechange, réalisables sur le plan économique, aux denrées déjà produites. La diversification assure une certaine souplesse en période de tension économique;

- l'accroissement de la productivité, c'est-à-dire viser l'obtention d'un produit supérieur. Un tel processus se concentre sur l'augmentation de la capacité (initiale) du producteur, afin qu'il puisse faire face à une concurrence de plus en plus vive sur le marché;

- la stabilisation ou la réduction des variations des variables susceptibles d'être contrôlées. Ce type d'activité met l'accent sur les facteurs comme la réduction de la dégradation des ressources naturelles et les limites imposées par un climat rigoureux. Il en résulte un environnement plus stable pour la production ou la commercialisation.

Permettez-moi d'illustrer par des exemples comment les programmes agissent sur la collectivité.

Infrastructure hydrique pour les collectivités agricoles

L'eau est reconnue comme une contrainte importante limitant le développement économique de la Saskatchewan. L'entente auxiliaire Canada-Saskatchewan sur l'infrastructure

hydrique des collectivités agricoles, qui est du ressort de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), compte parmi ses objectifs les points suivants:

- fournir les services et l'appui nécessaires au soutien et à la croissance de l'industrie agricole;

- faciliter la viabilité et la croissance des industries de transformation des produits agricoles.

Il est clair dans cet exemple que l'amélioration des systèmes d'irrigation des collectivités vise à renforcer l'économie des collectivités et, partant, leur viabilité à long terme.

Pour les personnes qui connaissent bien la Saskatchewan, il y a quarante-deux centres qui répondent à un ensemble de critères établis et qui peuvent compter sur une aide, exception faite de Regina et de Saskatoon. La gamme des collectivités admissibles est assez étendue et il en résultera un développement communautaire d'envergure, puisque l'installation d'un système d'irrigation a non seulement des incidences sur l'économie, mais aussi sur l'aspect social de la viabilité de la collectivité.

Je voudrais ajouter que cet exemple n'est qu'un des programmes institués par l'ARAP dans le but d'appuyer les collectivités agricoles. L'ARAP est présente dans beaucoup de collectivités et est engagée dans des activités de développement agricole par l'amélioration des sols et des systèmes d'irrigation.

Direction générale de la recherche

J'en viens maintenant à certaines activités de la Direction générale de la recherche. En 1986, les ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral et provinciaux ont approuvé conjointement une Stratégie agricole nationale qui comprenait un engagement à la recherche. La Stratégie a donné naissance à un processus portant sur la recherche et le transfert de technologie. Ce processus repose sur le renforcement des accords conclus entre le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé afin de satisfaire les besoins des clients.

Le processus lui-même vise, entre autres, à :

- établir les priorités à l'échelle nationale et à l'échelle régionale, ce qui permettra de réagir efficacement aux possibilités et aux contraintes futures;

- fournir un cadre pour l'élaboration d'accords bilatéraux avec chacune des provinces et des plans commerciaux, ainsi que la réaffectation des ressources.

Il est évident que la Stratégie agricole nationale vise à tirer parti des possibilités et à faire face aux contraintes du secteur agricole grâce à une collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé (produits agricoles nationaux et régionaux). Ce processus permettra alors de répondre aux besoins des collectivités agricoles mono-industrielles en offrant des solutions de rechange ou en renforçant la seule production agricole.

La Direction de la recherche tend vers cet objectif. On peut voir l'importance de la démarche régionale à la lumière de la répartition des établissements de recherche de la Direction de la Recherche.

Chaque institut s'occupe d'une activité de recherche qui, bien que faisant partie d'un ensemble national, répond également aux besoins de la collectivité agro-alimentaire régionale et à ceux de la base agricole. Ainsi, la base de Fredericton met surtout l'accent sur les pommes de terre, celle de Harrow sur les légumes, celle de Brandon sur les produits bovins et celle de Beaverlodge (nord-ouest de l'Alberta) sur les abeilles.

Direction générale du développement agricole

Je voudrais maintenant passer à un autre secteur du ministère, à savoir la Direction générale du développement agricole. Il existe un certain nombre de programmes qui répondent à des besoins régionaux et communautaires, par exemple :

Les initiatives de développement régional

Parmi celles-ci, on peut citer les divers accords auxiliaires faisant suite aux ententes de développement économique et régional; il s'agit d'accords bilatéraux conclus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux qui sont destinés à supprimer les contraintes et à saisir les possibilités observées dans certaines régions. Les accords, qui reposent sur un produit agricole précis, sont négociés après avoir pris en compte les besoins les plus pressants ou les meilleures possibilités de la région en question. Les accords les plus

spécialisés qui existent actuellement sont sans doute ceux qui portent sur le développement des productions fourragères dans la région de l'Atlantique, dont l'objectif stratégique est de développer un secteur de productions fourragères compétitif. Citons comme par exemple l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse sur le développement des productions fourragères, qui comporte des programmes visant:

- la commercialisation des productions fourragères
- le développement technologique
- le transfert technologique
- les services de planification agricole
- le perfectionnement des ressources humaines

Bien que ce genre d'initiatives mettent l'accent sur les produits agricoles, elles aident également les collectivités grâce à l'adoption de technologies qui créent une certaine diversification, une amélioration de la productivité ou une stabilisation.

D'autres initiatives particulières visent à effectuer certains rajustements dans le secteur de la production du tabac dans l'Est du Canada et à améliorer la production agricole.

On devrait mentionner un autre groupe d'initiatives, celui des composantes agricoles de l'ensemble des initiatives de développement. En voici des exemples:

- l'initiative prise dans le sud-est du Nouveau-Brunswick;
- l'initiative prise dans les Iles-de-la-Madeleine; et

. l'initiative prise dans la région de la Gaspésie-Bas-Saint-Laurent.

Initiatives de rajustement en matière de développement des produits agricoles

Diverses initiatives de développement des produits agricoles sont prises en vue d'appuyer l'orientation du ministère en la matière, et elles ont une incidence économique particulière sur les collectivités. Elles prévoient le financement de projets dans le but de limiter au maximum les contraintes ou de profiter de toutes les possibilités d'expansion concernant la production agricole. Par exemple, un projet de stockage dans le cadre du Projet de développement des marchés des produits agricoles canadiens profite non seulement aux producteurs individuels ou à un groupe de producteurs, mais aussi à la collectivité à laquelle appartient le groupe de producteurs et où se réalise le projet.

Initiatives de rajustement

Agriculture Canada aide également la collectivité agricole par l'entremise du Bureau d'examen de l'endettement agricole. Il s'agit d'un ensemble de programmes de rajustement visant à conclure et à faciliter des ententes entre les fermiers en difficulté financière et leurs créanciers. L'objectif est de voir, à partir d'un examen de la situation de l'exploitation agricole, s'il y a moyen de conclure un accord grâce à un processus de médiation qui permettra au fermier de conserver sa ferme. On s'entend pour dire que le processus

fonctionne bien et permet à beaucoup de fermiers de conserver leurs exploitations. Encore une fois, lorsqu'il s'agit de collectivité agricole, l'aide doit être fournie là où elle est le plus nécessaire, dans le cas actuel, aux fermiers en difficulté financière.

Consultation

Je voudrais enfin mentionner une autre initiative en cours. Elle semble convenir particulièrement à la deuxième recommandation du rapport, qui vise à apporter une aide aux collectivités pour leur permettre de tenir des séminaires de formation et des séances de sensibilisation.

L'initiative est dénommée Forum sur la ferme familiale. Il s'agit d'un dialogue entre le ministre de l'Agriculture, M. Wise, et la collectivité agricole. Le dialogue porte sur les questions auxquelles doivent faire face les familles agricoles à l'heure actuelle et à l'avenir. Plus de 7 000 familles agricoles ont rempli un questionnaire intitulé "Ordre du jour pour discussion" et l'ont retourné au ministre. Les résultats du questionnaire ont fait l'objet d'une discussion à la Conférence des perspectives agricoles canadiennes en décembre 1987.

On s'attend à ce que les résultats du processus, qui traite d'une vaste gamme de questions économiques et non économiques, aident à préciser les principales questions relatives à la collectivité agricole et la façon dont on devrait s'en occuper.

Conclusion

Nous convenons que les collectivités mono-industrielles sont sujettes aux changements économiques qui modifient la demande ou la compétitivité des produits sur les marchés nationaux et internationaux.

Nous convenons et comprenons également que les changements conjoncturels ont de graves répercussions, sur les plans social et humain, sur la vie des résidants dans les collectivités.

D'un point de vue agricole, nous poursuivons la discussion sur ces préoccupations avec les gouvernements provinciaux et, après avoir entamé le dialogue avec le secteur privé, nous déterminons et réalisons avec eux les initiatives qui procurent aux collectivités agricoles une souplesse plus grande. Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'accent est mis sur la diversification, l'amélioration de la productivité et la stabilité. Comme l'indique le rapport, il est possible d'envisager une association plus étroite, de sorte que tous les membres s'engagent davantage dans les initiatives mises de l'avant.

Ces associations plus étroites sont nécessaires pour renforcer les structures économiques et sociales à long terme et pour faciliter un rajustement approprié le cas échéant.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHEQUE ET DE LOGEMENT

Robert Lajoie, Directeur
Division de la planification stratégique et de l'élaboration de propositions

Au nom de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, je voudrais féliciter le Conseil consultatif sur la

qualité du rapport intitulé "Les collectivités mono-industrielles au Canada: Une volonté fière de survivre". Ce rapport a mis l'accent sur l'importance des villes mono-industrielles pour l'économie canadienne ainsi que sur la nature et la complexité de la structure socio-économique des villes mono-industrielles.

Trois points ont été soulevés à propos du logement, sans compter celui qui porte sur les exonérations fiscales, traité par mon collègue des Finances. Ces points sont le manque de disponibilité de fonds hypothécaires, la valeur décroissante des maisons et détenues par les résidants des villes à ressource unique qui connaissent un déclin de leur économie locale, les pertes que cela entraîne et la cession des maisons abandonnées.

La SCHL reconnaît les difficultés qu'éprouvent les emprunteurs à obtenir un financement hypothécaire lorsqu'ils habitent dans des villes à ressource unique. A titre de société, un de nos objectifs, que le gouvernement a récemment reconfirmé, consiste à fournir à tous les Canadiens l'égalité d'accès au financement hypothécaire. Nous le faisons en assurant les prêts que les établissements privés consentent aux particuliers. Notre assurance fournit aux établissements de crédit une couverture contre les pertes financières, si un emprunteur ne venait pas à respecter ses obligations hypothécaires. Il est inutile de dire que, dans ces circonstances, les établissements de crédit sont intéressés à consentir des prêts hypothécaires dans les villes mono-industrielles, puisqu'ils ne courent aucun risque. A la SCHL, nous devons réaliser l'objectif mentionné tout en assurant la viabilité financière du fonds d'assurance-hypothèque. L'expérience antérieure en matière d'assurance-hypothèque dans des villes mono-industrielles indique que le fonds a enregistré des pertes

très élevées, supérieures aux limites prévues et aux primes générées. De telles pertes ont été subies par un nombre très limité de villes mono-industrielles que nous définissons maintenant comme des collectivités à risque élevé.

La SCHL examinera sous peu une politique révisée qui accroîtra l'égalité d'accès au financement hypothécaire dans les villes mono-industrielles. En partie, cela signifie que, dans les collectivités à risque élevé, les provinces et les entreprises seront appelées à assumer une part des risques. Ces deux agents font partie du milieu et devraient appuyer le développement des collectivités. Si cette politique était déjà en vigueur, le partage des risques à trois ne toucherait que quelques collectivités et, je dis bien, quelques collectivités seulement. Par conséquent, dans environ 800 des 811 villes mono-industrielles mentionnées dans le rapport, l'assurance-hypothèque devrait être offerte selon des critères de souscription normaux, c'est-à-dire par la SCHL elle-même au moyen d'un prêt commercial ordinaire, sans que les entreprises et les provinces soient appelées à partager les risques.

La SCHL est sensible aux besoins des résidants des villes mono-industrielles. A cette fin, nous sommes en train de réviser notre politique afin d'assurer une plus grande disponibilité des fonds hypothécaires. En d'autres termes, nous nous fondons sur notre expérience et nos politiques présentes pour répondre de façon plus efficace aux besoins exprimés. Nous apportons ainsi une collaboration totale pour tent[illegible] de résoudre les problèmes auxquels doivent faire face les [illegible]ectivités mono-industrielles.

TRAVAUX PUBLICS CANADA

Gaston Haddad-Luthi, Chef, Section économique
Politique et planification

Le rapport du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration sur les collectivités mono-industrielles est à la fois révélateur et informatif. L'importance du problème vécu par les collectivités mono-industrielles au Canada intéresse tous les paliers de gouvernement et, comme le rapport le souligne à juste titre, la solution au problème exige une coordination efficace des divers programmes gouvernementaux ainsi que la collaboration de l'entreprise privée, des syndicats et des collectivités elles-mêmes.

Malgré un manque d'uniformité des données statistiques, on est d'avis, en règle générale, que les collectivités mono-industrielles touchées peuvent exiger des milliers de dollars lorsqu'on tient compte du secteur agricole, de l'industrie de la pêche, des secteurs forestiers et des collectivités autochtones. Dans l'ensemble, les collectivités mono-industrielles représenteraient un pourcentage important de la population du pays.

Comme en fait état le rapport, il semble que l'ampleur du problème est telle qu'il englobe pratiquement tous les domaines d'activité, à commencer par le stress psychologique et les problèmes de santé jusqu'aux difficultés liées à l'économie, à l'enseignement, au développement régional et aux infrastructures municipales.

En conséquence, les recommandations du rapport visent divers paliers de gouvernement, d'où la nécessité d'établir un cadre de travail général pour coordonner les politiques et les programmes dans ce contexte.

Quel serait le rôle de Travaux Publics Canada (TPC) dans ce cadre de travail ? La réponse à cette question dépend évidemment du mandat que le gouvernement a confié actuellement à notre ministère.

TPC dirige maintenant cinq programmes :

- Le Programme des services, qui fournit au gouvernement la vaste gamme de services dont il a besoin pour assurer l'efficacité de la construction, de l'acquisition, de la gestion, de l'exploitation et de l'aliénation de ses propriétés immobilières. Ces services comprennent des services immobiliers, la gestion immobilière, l'architecture, l'ingénierie, les opérations de dragage et la gestion du parc automobile.

- Le Programme du logement, qui s'occupe de fournir au gouvernement tous les espaces à bureaux dont il a besoin pour son fonctionnement et ce, en veillant à une gestion efficace des coûts.

- Le Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale, qui aide le gouvernement à atteindre ses objectifs plus généraux d'ordre environnemental, économique et social liés aux propriétés immobilières.

- Le Programme des travaux marines et connexes, qui vise le transport maritime au Canada, par exemple les bassins de carénage, les écluses et les barrages.

- Le Programme de la voirie et des ouvrages d'art, qui fournit les services de construction et d'entretien des ponts et chaussées qui relèvent exclusivement de l'autorité fédérale.

Ce qu'il faut bien faire ressortir ici, c'est le rôle de prestataire de services que le gouvernement fait jouer au ministère, en conformité avec la nouvelle politique fédérale sur la gestion des biens immobiliers instituée par le gouvernement du Canada. Une partie de ce rôle consiste pour le ministère à offrir ses services contre recouvrement des coûts à compter du 1er avril 1988. Les demandes de services offerts par TPC dans le cadre de programmes spécifiques seront faites par des ministères clients dans les limites de leurs crédits.

Par conséquent, Travaux publics Canada pourrait mettre ses services et ses connaissances à la disposition des collectivités mono-industrielles en vue de la réalisation d'initiatives ou de programmes spécifiques parrainés par d'autres organismes.

Pour illustrer ce point, supposons que des services de dragage sont demandés dans la région de Corner Brook, à Terre-Neuve. Si un programme de soutien a été formulé, l'organisme initiateur, par exemple Transports Canada, ferait une demande à TPC en la faisant accompagner de la couverture de financement appropriée. En retour, TPC, conformément aux procédures établies par le Conseil du Trésor, sous-traiterait le secteur privé ou utiliserait ses propres ressources selon les priorités du moment. La participation du ministère serait accomplie de manière à maximiser les critères pour aider efficacement les collectivités mono-industrielles, quels qu'ils soient.

En résumé, même si le ministère des Travaux publics ne jouerait pas un rôle de planificateur dans ce contexte, il apporterait tout son appui à la réalisation de politiques visant à aider les collectivités mono-industrielles dans leur volonté de survivre.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA

Dennis McDonald, Directeur
Programme Développement des collectivités

Comme vous le savez, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'Honorable Benoît Bouchard, a exprimé et prouvé son intérêt pour les "villes mono-industrielles", selon l'expression contenue dans le rapport. Je suis heureux de répondre officiellement de façon préliminaire et sommaire, au nom du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, aux recommandations du rapport.

Bien que le titre du rapport précise "villes mono-industrielles", on a reconnu la difficulté de définir de façon adéquate ce que cette expression recouvre. La dépendance principale à l'égard d'une industrie, d'un employeur ou d'un secteur unique ajoute une précision utile, mais des expressions plus génériques, telles que collectivités "plus petites", "isolées" et "économiquement menacées" se retrouvent également dans le rapport.

Nous avons éprouvé le même problème pour la réalisation de la présente étude. En dernier recours, nous avons décidé d'utiliser deux "axiomes" de la Stratégie canadienne de planification de l'emploi.

Le **premier axiome** est que nous n'avons besoin que d'un ensemble restreint de mécanismes souples, ce qui permet d'éviter le danger d'établir un nouveau programme pour chaque difficulté éprouvée. Le **second axiome** est que nous devons nous contenter de ressources financières limitées et même en diminution pour concevoir et offrir les programmes et les services. Ces axiomes et notre ligne de conduite ont dicté l'orientation de notre réponse aux recommandations et servirait

de balises à toute participation future à la résolution des difficultés éprouvées par les villes mono-industrielles et d'autres collectivités dont l'économie est menacée.

Un certain nombre de recommandations laissent entendre que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration doit encourager ses homologues d'autres ministères ou agir de pair avec eux en vue de faire avancer les recommandations relatives à certaines questions, par exemple les régions pionnières (no 1), la politique de développement régional (no 3), les transports (no 4), les travaux publics (no 5), les collectivités autochtones (no 6), la prospection des minéraux (no 10), les pratiques en matière de prêt (no 11) et les mesures fiscales (no 13). L'articulation de ces recommandations dans le rapport, la publicité qui les a entourées et la réunion d'aujourd'hui constituent une réponse partielle à ces questions. D'autres orientations de politique doivent être prises par le concert des ministres qui bénéficieront sans doute des résultats de nos discussions d'aujourd'hui.

Plus particulièrement, un certain nombre de recommandations visent directement et principalement les politiques et les programmes institués par Emploi et Immigration Canada.

Recommandation 1 - Aide à la diversification économique
Recommandation 9 - Services communautaires

Les programmes et les services d'EIC **sont** offerts dans toutes les collectivités du Canada, y compris les villes mono-industrielles, par l'entremise du réseau des Centres d'emploi du Canada. Des services et des programmes spécialisés sont offerts en outre, lorsque les besoins du marché du travail le justifient et lorsque les ressources humaines et financières

le permettent. On peut citer par exemple le programme Développement des collectivités qui est offert dans 137 régions choisies. Le nombre de collectivités touchées par ce programme est cependant beaucoup plus élevé; il s'agit de collectivités petites, éloignées des grands centres urbains et menacées économiquement. En fait, le programme Développement des collectivités est en vigueur dans quatorze des vingt collectivités citées dans le rapport.

Dans les régions bénéficiant du programme Développement des collectivités, les éléments contenus dans les recommandations, tels la possibilité d'offrir des séances de sensibilisation et d'obtenir une aide financière pour le recours à des experts ainsi qu'une aide technique, **existent** déjà. On peut également envisager l'octroi de fonds pour le développement économique local qui seraient contrôlés par la collectivité.

Nous divergeons toutefois d'opinion sur certains points, en raison des axiomes de la stratégie canadienne de Planification de l'emploi que nous avons mentionnés ci-dessus:

- Emploi et Immigration Canada n'a pas les ressources pour répondre aux demandes de toutes les collectivités menacées par des programmes spécialisés; et

- Emploi et Immigration Canada ne se limitera pas aux seules villes mono-industrielles. Nous continuerons de mettre l'accent sur les collectivités plus petites, éloignées et menacées, ce qui, en fait, favorise effectivement les collectivités qui dépendent d'un employeur, d'une industrie ou d'un secteur unique.

De plus, Emploi et Immigration Canada reconnaît la nécessité d'améliorer ses propres programmes ainsi que la prestation de services aux collectivités touchées. Le Programme d'aide à l'innovation envisage sérieusement d'appuyer, par l'entremise de l'Association canadienne des villes mono-industrielles et de la Fédération canadienne des municipalités, le développement et la mise à l'essai d'un ensemble de mesures de sensibilisation et d'éducation de la collectivité. EIC appuie également, par l'entremise du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, la mise en place d'un programme de séances de sensibilisation des collectivités dans toutes les régions du pays, de nouveau avec l'aide de l'Association canadienne des villes mono-industrielles. Dans le cadre du Programme d'aide à l'innovation, EIC met également à l'essai dans un certain nombre de collectivités, particulièrement des collectivités mono-industrielles, des initiatives visant à améliorer les qualités d'entrepreneur et à diversifier l'économie. L'Association canadienne des villes mono-industrielles joue ici encore un rôle prépondérant dans ces initiatives.

A mon avis, on peut conclure qu'Emploi et Immigration Canada s'engage d'une manière appréciable et professionnelle et prête son appui à la survie, au développement et à l'adaptation des collectivités en favorisant le développement économique régional et la diversification.

Recommandation 7 - Formation

Compte tenu des besoins spéciaux des collectivités menacées, une formation peut être dispensée dans les collectivités admises à participer au programme de Développement des collectivités, lorsqu'elle ne peut être assurée par les autres programmes prévus dans la stratégie canadienne de Planification

de l'emploi. La formation peut couvrir une vaste gamme de situations, par exemple le cas de groupes particuliers d'employés qui doivent améliorer leurs qualifications pour préserver leurs emplois, ou encore celui d'une personne en chômage dont les chances de se trouver du travail ailleurs au Canada augmenteraient grâce à une meilleure formation.

Recommandation 8 - Assurance-chômage

Au sujet de l'assurance-chômage, des modifications législatives ont été adoptées par le Parlement (projet de loi C-50) et sont entrées en vigueur le 5 avril 1987.

Recommandation 12 - Débouchés pour les femmes et les autres groupes cibles

La Stratégie canadienne de planification de l'emploi respecte les principes de l'égalité en matière d'emploi. Les femmes, les personnes handicapées, les minorités visibles et les autochtones sont les groupes cibles visés par la Stratégie. Le pourcentage de participation de ces groupes est établi dans la Stratégie et les progrès réalisés dans l'atteinte des programmes pertinents font l'objet d'un contrôle suivi.

Recommandation 14 - Système de détection préventive

Le réseau de la CEIC, qui comprend les Services économiques régionaux, les Services d'adaptation industrielle, les agents des programmes de Développement des collectivités et les Conseils consultatifs locaux, surveille la conjoncture économique locale et participe à la détection des crises locales ainsi qu'à l'élaboration de leur solution.

Recommandation 15 - Base de données

Les programmes de Développement des collectivités encouragent et appuient la consolidation et, au besoin, l'établissement des données économiques et démographiques pour les collectivités choisies. Pour les autres régions, la majorité de ces données peut être obtenue par les canaux habituels, tels Statistique Canada et d'autres sources locales, par exemple celles qui sont mentionnées ci-dessus en réponse à la recommandation 14.

En conclusion, CEIC a confiance que l'orientation générale de ses programmes est valable et appuie les lignes directives du rapport. Le ministère reconnaît également la nécessité d'une évolution et d'une amélioration constantes grâce à l'adoption d'initiatives comme celles que nous avons mentionnées et grâce à des consultations suivies avec l'Association canadienne des villes mono-industrielles et d'autres groupes, personnes et organismes communautaires engagés dans l'adaptation et le développement du marché du travail.

MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

Michael Jenkin, Directeur
Politique de développement économique

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) est heureux de répondre, à l'invitation du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, au rapport très utile sur les collectivités mono-industrielles au Canada. Comme la majorité des recommandations du rapport touchant le MEIR mettent l'accent sur son mandat de développement régional, il faut remarquer que les responsabilités du

gouvernement fédéral à ce chapitre ont fait l'objet d'une réaffectation majeure au cours de l'été. Les responsabilités en matière de développement régional ont été réparties entre le MEIR, qui est maintenant responsable du développement de l'Ontario et du Québec, l'Agence des perspectives de l'Atlantique et le Bureau de diversification de l'Ouest. On doit également noter que le MEIR et le ministère d'État des Sciences et de la Technologie sont sur le point d'être fusionnés pour former un nouveau ministère, le ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, doté d'un nouveau mandat et d'une nouvelle mission en matière de développement industriel et technologique. De plus, le nouveau ministère assumera les responsabilités actuelles du MEIR au chapitre du développement régional de l'Ontario et du Québec, ainsi que celles relatives au développement du tourisme et de l'économie autochtone. En conséquence, la présente réponse au rapport du Conseil consultatif se limite aux recommandations qui semblent viser le futur ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie.

En ce qui concerne la politique nationale de développement des régions pionnières (recommandation 1) nous convenons qu'il est important d'adopter une stratégie de développement des collectivités mono-industrielles isolées, puisqu'une telle stratégie fournirait, en particulier, un cadre général pour le développement de nouvelles collectivités à l'intérieur de nos frontières. Le MEIR serait heureux d'entamer des consultations avec d'autres ministères à ce sujet.

En ce qui concerne l'aide à la diversification économique (recommandation 2), les fonctionnaires du MEIR sont représentés aux comités du programme de Développement des collectivités constitués à l'échelle nationale et provinciale dans le cadre de ces programmes et ils fournissent, à la demande des Comités d'aide au développement et à l'adaptation

des collectivités, une aide sous forme de conseils. Des liens se sont créés à la suite de ces représentations, ce qui permet d'assurer que les collectivités admises au programme de Développement des collectivités sont parfaitement informées des programmes et des services offerts par le MEIR qui peuvent être utiles à leurs résidants. Le MEIR est convaincu qu'il peut entreprendre d'autres travaux en collaboration avec Emploi et Immigration Canada afin d'étudier les améliorations possibles à apporter au programme de Développement des collectivités, particulièrement au chapitre du rajustement des collectivités dont l'économie dépend d'une seule entreprise ou d'une seule industrie.

En ce qui concerne les critères d'admissibilité aux subventions de développement industriel régional (recommandation 3), il faut mentionner que la révision du Programme de développement régional industriel entreprise par le MEIR, l'APA et le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest n'est pas encore terminée. On peut dire toutefois que l'expérience tirée du Programme de développement régional industriel et du programme de Développement des collectivités prouve la difficulté d'établir des critères objectifs visant la sélection de collectivités admissibles à un programme de développement national. Par exemple, il est souvent difficile de délimiter les frontières économiques des collectivités et d'obtenir des données précises et à jour sur leur performance économique. En règle générale, il semblerait préférable, aux fins de développement, de considérer de plus grandes régions qui regroupent habituellement un certain nombre de collectivités ainsi que les zones rurales qui leur sont associées.

En ce qui concerne la prospection des minéraux (recommandation 10), c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qu'incombe la principale responsabilité de

conclure avec les provinces des ententes auxiliaires sur la mise en valeur des minéraux. Le ministre du MEIR, à titre de responsable des ententes de développement économique et régional au Québec et en Ontario peut, toutefois, soulever avec ses homologues provinciaux des questions de mise en valeur des minéraux à l'occasion des réunions annuelles tenues dans ces provinces à ce sujet.

En ce qui concerne les services financiers à offrir aux propriétaires de petites entreprises et aux petits entrepreneurs des collectivités mono-industrielles (recommandation 11), le ministère convient qu'on devrait étudier les moyens d'encourager l'esprit d'entreprise dans les collectivités mono-industrielles qui traversent une période de rajustement économique. Une façon de procéder peut consister à adapter le concept du Centre d'aide aux entreprises mis de l'avant par Emploi et Immigration Canada aux besoins particuliers des collectivités, particulièrement des collectivités mono-industrielles plus isolées.

En ce qui concerne l'établissement d'une base de données sur les collectivités mono-industrielles (recommandation 15), il faut souligner que le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) a entrepris il y a quelques années un travail analogue. Le temps est sans doute venu d'effectuer une nouvelle analyse économique de ces collectivités afin de déterminer leur nombre, leur emplacement et leur industrie principale, et d'évaluer les risques encourus par ces collectivités (épuisement des ressources, fluctuations des prix, etc.). Une telle analyse serait extrêment utile à l'établissement du système de détection préventive proposé à la recommandation 14.

AGENCE DES PERSPECTIVES DE L'ATLANTIQUE

Meridith Filshie
Groupe incitatif à la coordination et à la liaison

Je présente ici les réponses aux questions particulières qui font l'objet de la présente réunion interministérielle sur les collectivités mono-industrielles.

"Que peut faire un organisme pour contribuer à la résolution du problème"?

Parmi les tâches comprises dans le mandat de l'Agence, on compte la responsabilité de coordonner les activités des ministères fédéraux dans les régions. La philosophie fondamentale consiste à appuyer les initiatives locales et à stimuler l'adoption d'une solution locale aux problèmes locaux. Le personnel de l'Agence travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et les gens d'affaires de l'Atlantique à l'élaboration de programmes appropriés aux besoins de la région.

Cette méthode semble être compatible avec l'orientation donnée aux recommandations du Conseil consultatif. Il reste toutefois à déterminer si l'Agence mettra un accent particulier sur les collectivités mono-industrielles. Une série de consultations a été prévue et les membres du Comité de direction de l'Agence et du Conseil consultatif se rendront dans beaucoup de sous-régions pour recueillir les points de vue de leurs habitants sur les mesures à mettre en oeuvre pour stimuler les économies des quatre provinces de l'Atlantique. Il est possible que certaines collectivités soulèvent des problèmes semblables à ceux qui ont été traités dans le cadre des recherches ayant mené au rapport du Conseil.

Le rapport sera porté à l'attention du Comité de direction de l'Agence à titre de contribution utile à l'élaboration de programmes économiques pour la région de l'Atlantique.

"Existe-t-il un besoin réel justifiant l'adoption d'une "politique nationale de développement des régions pionnières" ? Dans l'affirmative, comment votre organisme pourrait-il aider à la formulation d'une telle politique ? Dans la négative, pourquoi"?

La proposition visant l'adoption d'une politique nationale semble incompatible avec la méthode suivie par le gouvernement pour le développement des régions. Au cours des quelques derniers mois, le gouvernement a annoncé la mise sur pied de mécanismes distincts pour l'Atlantique, l'Ouest canadien et le nord de l'Ontario compte tenu du fait que les politiques et les programmes à l'échelle nationale n'aidaient pas, dans les faits, les régions plus désavantagées à améliorer leurs perspectives.

"Quel rôle votre organisme peut-il jouer dans la mise en oeuvre des recommandations"?

Le rapport et les recommandations seront portés à l'attention du comité de direction de l'APA en vue d'une prise de décision sur la participation de l'Agence.

ANNEXE II

RECOMMANDATIONS DU

RAPPORT DU CCCEI

LES COLLECTIVITÉS MONO-INDUSTRIELLES AU CANADA:

UNE VOLONTÉ FIÈRE DE SURVIVRE

RECOMMANDATIONS

Après un examen objectif de la situation des collectivités mono-industrielles canadiennes, le CCCEI présente les recommandations ci-après.

RECOMMANDATION 1

POLITIQUE NATIONALE RELATIVE AUX RÉGIONS PIONNIÈRES

Que le gouvernement fédéral ait des consultations avec les gouvernements provinciaux en vue d'élaborer une politique nationale sur les régions pionnières du Canada qui comporterait un plan national visant à faire reculer sa frontière économique et qui définirait la place des collectivités mono-industrielles dans ce plan.

ET DANS CE CONTEXTE:

POLITIQUE RELATIVE AUX COLLECTIVITÉS MONO-INDUSTRIELLES

a) Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ait des consultations avec ses collègues, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre des Pêches et des Océans, le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État aux Forêts et aux Mines en vue de l'élaboration d'une politique de développement économique régional pour les collectivités mono-industrielles existantes, en particulier celles dont l'économie repose sur l'exploitation des richesses naturelles.

b) Que ces Ministres et leurs cadres supérieurs rencontrent leurs homologues provinciaux pour l'adoption d'une politique de planification, de construction et de développement des collectivités mono-industrielles futures qui tienne compte des besoins de la famille et des exigences de l'environnement.

c) Que les compagnies, avant d'être autorisées à exploiter une ressource, soient tenues d'élaborer un plan d'urgence à appliquer dans l'éventualité d'une fermeture.

RECOMMANDATION 2

AIDE A LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Compte tenu des problèmes bien particuliers des collectivités mono-industrielles offrant de bonnes perspectives de survie économique et vu l'aide dont elles ont besoin en certains domaines pour résoudre ces problèmes, que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration veille à ce que le programme Développement des collectivités réalise son mandat d'aider toutes les collectivités mono-industrielles à diversifier leur économie. Pour y arriver, il faudrait :

a) apporter une aide aux collectivités pour leur permettre de tenir une session d'étude et de prise de conscience avant de s'engager dans un projet d'adaptation communautaire;

b) apporter une aide financière aux collectivités pour leur permettre d'engager des agents de développement économique;

c) fournir aux collectivités mono-industrielles des capitaux d'amorçage pour les aider à établir des organisations de développement économique communautaire, à entreprendre des études de faisabilité, à établir un profil de la collectivité et à recueillir d'autres renseignements propres à susciter des initiatives économiques viables;

d) verser aux collectivités mono-industrielles, suivant une formule établie à l'échelle du pays, des contributions financières égales aux sommes qu'elles, les provinces, et les entreprises, affectent à un fonds de développement économique local contrôlé par la collectivité.

RECOMMANDATION 3

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration encourage son collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, à élaborer des critères d'admissibilité aux subventions de développement industriel régional qui soient basés sur la situation économique de chaque collectivité et non sur celle des grandes régions économiques, comme c'est le cas actuellement.

RECOMMANDATION 4

TRANSPORTS

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ait des consultations avec son collègue, le ministre des Transports, afin que le réexamen de la politique nationale des transports actuellement en cours tienne entièrement compte de la situation particulière et des besoins des collectivités

mono-industrielles situées dans les zones pionnières reculées, de manière à compléter la politique nationale relative aux régions pionnières et la politique de développement régional.

Ces mesures devraient avoir pour but de renforcer les initiatives de développement local et régional dans les collectivités mono-industrielles en bonne santé et d'aider au rétablissement des collectivités en difficulté. La mise en place et le maintien de ces services devraient faire l'objet d'une attention spéciale durant la période d'adaptation qui suivra la déréglementation proposée des services de transport.

RECOMMANDATION 5

TRAVAUX PUBLICS

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration collabore avec son collègue, le ministre des Travaux publics et ses homologues provinciaux, à la mise en oeuvre, dans les collectivités mono-industrielles, de travaux publics offrant des salaires équitables, de manière à doter ces collectivités de l'infrastructure et des services dont elles ont besoin pour réaliser leurs initiatives de développement économique.

RECOMMANDATION 6

COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

a) Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, élaborent un système d'aide aux collectivités autochtones atteintes par la disparition d'une collectivité mono-industrielle, afin que ces collectivités puissent utiliser les habitations et l'infrastructure laissées sur place.

b) Que les ministres et leurs cadres supérieurs veillent à ce que les prix des habitations cédées aux autochtones soient équitables et réalistes.

c) Que les ministres tiennent compte des frais de transport et de communications souvent grandement accrus et des modes et fréquences souvent réduits auxquels doivent s'adapter les autochtones restés sur place et qu'ils mettent en oeuvre des moyens d'alléger le fardeau que les autochtones doivent ainsi supporter.

d) Que les ministres, avant la mise en place d'une nouvelle collectivité, donnent instructions à leurs cadres supérieurs de mettre sur pied un programme d'emploi des autochtones dans la nouvelle entreprise pour permettre la mise en oeuvre des programmes d'action positive de formation et de soutien nécessaires pour faciliter l'embauchage des autochtones.

RECOMMANDATION 7

FORMATION

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration présente des politiques pour la mise en oeuvre d'un programme souple d'aide en matière de formation dans les collectivités mono-industrielles durant la période de reconversion de la population active, afin de répondre aux besoins en qualifications exigées par la nouvelle économie. Ce programme devrait être suffisamment souple pour répondre aux besoins particuliers de chaque collectivité en matière d'augmentation de la scolarité et des qualifications. L'admissibilité à ce programme ne devrait pas être limitée par la durée du chômage

ou l'occupation en cause. De plus, la durée de la formation devrait être déterminée par les besoins des stagiaires et l'occupation, et non par des limites artificiellement imposées. La formation devrait être, autant que possible, dispensée dans la collectivité où habitent les travailleurs, par des organismes publics, privés ou sans but lucratif.

RECOMMANDATION 8

ASSURANCE-CHOMAGE

Afin que les chômeurs puissent bénéficier pour une durée maximale de la protection financière qui leur revient, il est recommandé que la période de versement de l'assurance-chômage ne soit pas réduite en fonction des revenus que touche le travailleur lorsqu'il quitte son emploi. Les versements de prestations débuteraient au terme de la période pour laquelle ces revenus seraient payés ou payables et se poursuivraient durant toute la période d'admissibilité déterminée au moment de la cessation d'emploi.

RECOMMANDATION 9

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Qu'Emploi et Immigration Canada aide les collectivités mono-industrielles atteintes par une fermeture d'entreprise ou une compression majeure de personnel à mettre sur pied des services de recherche d'emploi, de counselling, d'information et d'orientation et que ces services soient dotés de capitaux d'amorçage et de crédits de fonctionnement versés régulièrement aux termes d'un contrat de cinq ou de dix ans.

RECOMMANDATION 10

PROSPECTION DES MINÉRAUX

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration encourage ses collègues, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre de l'Expansion industrielle régionale à inciter et à aider leurs homologues des provinces à élaborer des accords fédéraux-provinciaux de prospection des minéraux dans les zones adjacentes aux collectivités mono-industrielles ou à affecter à cette fin des activités relevant actuellement des accords secondaires de mise en valeur des minéraux, là où le potentiel minéral justifie un accroissement d'activité.

RECOMMANDATION 11

PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRÊTS

a) Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration encourage la Banque fédérale de développement et d'autres entreprises semblables à augmenter le montant d'argent disponible aux petites entreprises pour le financement de fonds capitaux.

b) Étant donné la difficulté d'obtenir des capitaux de risque pour l'implantation d'entreprises dans les nouvelles collectivités mono-industrielles ou dans celles qui traversent une période de rajustement économique, que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et ses collègues, le ministre des Finances et le ministre de l'Expansion

industrielle régionale, étudient des moyens d'encourager les institutions prêteuses à élargir et à améliorer les services financiers qu'elles offrent aux petits commerçants et aux petits entrepreneurs dans ces collectivités et que ces ministres demandent instamment aux institutions financières existantes de ne pas retirer leur soutien à leurs clients des collectivités mono-industrielles durant une période de rajustement.

RECOMMANDATION 12

DÉBOUCHÉS POUR LES FEMMES ET LES AUTRES GROUPES CIBLES

Que, conformément à la législation actuelle d'égalité dans l'emploi et les salaires, les femmes et les autres groupes cibles aient accès à la formation et à l'emploi dans le cadre des projets de développement économique local auxquels participe financièrement le gouvernement fédéral et que les collectivités mettent en place un système de contrôle pour assurer le respect de ces exigences.

RECOMMANDATION 13

MESURES FISCALES

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration consulte son collègue, le ministre des Finances, en vue de l'adoption de mesures fiscales spéciales concernant la propriété domiciliaire, les indemnités de licenciement et les frais de réinstallation, pour les travailleurs déplacés par les fermetures d'entreprises ou les coupures de production dans les collectivités mono-industrielles.

RECOMMANDATION 14

SYSTÈME DE DÉTECTION PRÉVENTIVE

Qu'en étroite collaboration avec les autorités provinciales et municipales et les entreprises, on aide les collectivités à établir un système de détection préventive pour les collectivités mono-industrielles qui surveillera la santé économique de l'employeur principal et permettra à la collectivité, la compagnie, le syndicat et les travailleurs à réagir aux signaux troublants dans l'économie de la collectivité et à adopter des mesures de survie.

RECOMMANDATION 15

SOURCE DE DONNÉES

Qu'Emploi et Immigration Canada, seul, ou en collaboration avec Statistiques Canada, d'autres ministères fédéraux ou provinciaux, et les collectivités mono-industrielles elles-mêmes, entreprenne ou mandate la cueillette de données économiques et démographiques au sujet des collectivités mono-industrielles du Canada.

ANNEXE III

MINISTÈRES ET AGENCES AYANT PARTICIPÉ AU FORUM INTERMINISTÉRIEL

Le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration remercie les représentants des ministères et des agences gouvernementales suivants pour leur participation au forum interministériel et à ce rapport.

MINISTÈRE DES FINANCES

A.D. Boyd, Conseiller spécial
Division de la politique sociale

MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Alex Himelfarab, Directeur général
Sol Shuster, Conseiller spécial
Planification et développement

STATISTIQUE CANADA

John Leyes, Directeur
Division des données régionales et administratives

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Donald Layne, Vice-président adjoint
Études économiques

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

Gilles Larocque, Chef
Division de la recherche et de l'analyse
Direction de l'élaboration des politiques

D. Paget, Économist principal (Ressources)
Politique minière, direction de la gestion minière et de l'infrastructure

TRANSPORTS CANADA

Jack Campbell, Directeur
Politique du transport multi-modal

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Hervé Déry
Analyste de la politique économique

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES CANADA

Glenn Kendall
Économiste principal
Division de la planification de la politique minérale

SERVICE CANADIEN DES FORÊTS

Nicole Pharand, Agent
Développement du marché du travail forestier

AGRICULTURE CANADA

J.R. Cumming
Agent principal, Examen des programmes
Division des affaires régionales

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHEQUE ET DE LOGEMENT

Robert Lajoie, Directeur
Division de la planification stratégique et de
l'élaboration de proposition

TRAVAUX PUBLICS CANADA

Gaston Haddad-Luthi, Chef, Section économique
Politique et planification

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA

Dennis McDonald, Directeur
Programme Développement des collectivités

MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

Michael Jenkin, Directeur
Politique de développement économique

AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CAMADA ATLANTIQUE

Meredith Filshie
Groupe incitatif à la coordination et à la liaison

Les ministères et agences gouvernementales suivants ont été dans l'impossibilité de participer au forum interministériel:

BUREAU DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

ANNEXE IV

ORDRE DU JOUR

FORUM INTERMINISTÉRIEL SUR LES COMMUNAUTÉS MONO-INDUSTRIELLES

DATE: Mercredi le 21 octobre 1987
HEURE: 9 h 00 à 17 h 00
ENDROIT: Hôtel Plaza de la Chaudière - Hull, Québec - Salon B

SUJET: **Rapport du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration (CCCEI) - Les collectivités mono-industrielles au Canada: Une volonté fière de survivre**

---

9 h 00 - 9 h 05	Présentation	- Vital Ducharme Directeur exécutif, CCCEI
9 h 05 - 9 h 15	Mot d'ouverture	- Jacques Vasseur Président, CCCEI
9 h 15 - 9 h 45	Perspective historique	- Dennis Young Directeur exécutif, Association canadienne des villes mono-industrielles
	Initiatives d'ACVMI	- Robin Belanger Président (ACVMI)
9 h 45 - 10 h 00	Le rapport	- Joy Langan, présidente Le Comité sur les villes mono-industrielles, (CCCEI)
10 h 00 - 10 h 15	PAUSE	
10 h 15 - 10 h 30	La réponse des communautés	- John Goodes, Directeur de projets, CCCEI

Réponse des ministères et agences gouvernementales
(Communiqués et présentations)

10 h 00 - 10 h 55	Ministère des Finances
10 h 55 - 11 h 05	Ministère du Solliciteur général
11 h 05 - 11 h 15	Statistique Canada

11 h 15 - 11 h 25	Banque fédérale de développement
11 h 25 - 11 h 35	Affaires Indiennes et du nord Canada
11 h 35 - 11 h 45	Transports Canada
11 h 45 - 11 h 55	Pêches et océans Canada
11 h 55 - 13 h 00	DÉJEUNER - Terrasse des Nations
13 h 00 - 13 h 10	Commercialisation du poisson d'eau douce
13 h 10 - 13 h 20	Énergie, mines et ressources Canada
13 h 20 - 13 h 30	Service canadien des forêts
13 h 30 - 13 h 40	Agriculture Canada
13 h 40 - 13 h 50	Société canadienne d'hypothèque et de logement
13 h 50 - 14 h 00	Travaux publics Canada
14 h 00 - 14 h 10	Emploi et immigration Canada
14 h 00 - 14 h 20	Bureau de diversification de l'économie de l'ouest
14 h 20 - 14 h 30	Agence de promotion économique du Canada Atlantique
14 h 30 - 14 h 40	Ministère de l'expansion industrielle régionale
14 h 40 - 14 h 50	PAUSE
14 h 50 - 17 h 00	Recommandations pour l'avenir et leadership
17 h 00	AJOURNEMENT

Des copies additionnelles de ce rapport et du rapport de février 1987, Les collectivités mono-industrielles au Canada: Une volonté fière de survivre, sont disponible au:

Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration
3e étage, Phase II
Place du Portage
165, rue Hôtel de Ville
Hull (Québec)
K1A 0J9

Téléphone: (819) 994-2417